Ontario

2010 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

L'HONORABLE **DWIGHT DUNCAN**
Ministre des Finances

DOCUMENTS D'INFORMATION

Ontario

2010 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET REVUE FINANCIÈRE DE L'ONTARIO

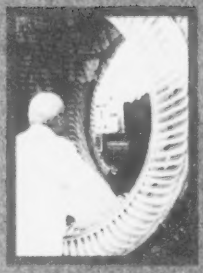

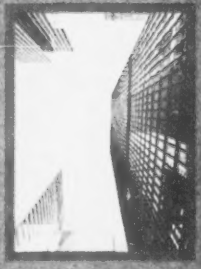

L'HONORABLE **DWIGHT DUNCAN**
Ministre des Finances

DOCUMENTS D'INFORMATION

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010, Documents d'information*, appeler (sans frais d'interurbain) au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à :
www.fin.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :
En ligne à www.serviceontario.ca/publications
Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario
Lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h
416 326-5300
416 325-3408 (ATS)
1 800 668-9938 Sans frais au Canada
1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010
ISSN 1483-5983 (Imprimé)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:
2010 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos ix
Aider les familles ontariennes x
Gestion responsable xiii
Perspectives économiques et financières xv
Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite pour la population de l'Ontario xvi
Participation aux consultations préalables au budget de 2011 xvi

CHAPITRE 1 : ONTARIO OUVERT SUR LE MONDE

Section A : Aider les familles ontariennes

Points saillants 1
Venir en aide aux consommateurs d'électricité 5
Plan énergétique à long terme 8
Prix de l'énergie 11
Prestation ontarienne pour l'énergie propre 14
Allégement fiscal pour les particuliers et les entreprises 18
Soutenir les Ontariennes et Ontariens à faible revenu 18
Crédit d'impôt pour les activités des enfants 19
Un Ontario ouvert aux emplois et à la croissance 21
Investissements dans l'infrastructure 25
Investir dans le savoir et la compétence 28
Assurer l'avenir de notre système de retraite 31
Protéger les consommateurs par le renforcement de la réglementation du secteur financier 33
Soutenir la prospérité et les emplois en Ontario 37
Transport en commun 37
Emplois et croissance économique dans le Nord de l'Ontario 39
Secteur de l'automobile 41
Services financiers 43

Section B : Gestion responsable

Points saillants 45
Un plan réaliste et responsable 47
Modernisation du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario 50
Renforcement de la responsabilité et de la transparence 54
Gestion des coûts des soins de santé et protection des services directs 55

Réduction de la taille de la fonction publique de l'Ontario 57
Mesures relatives à la rémunération 58
Équilibre des priorités en matière d'infrastructure 60
Examen exhaustif permanent 61

CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Points saillants 67
Aperçu 69
État de la reprise économique en Ontario 72
Effets des défis mondiaux sur l'Ontario 77
Croissance incertaine de l'économie américaine 78
Hausse des prix du pétrole 81
Vigueur du dollar canadien 82
Taux d'intérêt 83
Risques financiers à l'échelle mondiale 84
Répercussions des changements touchant les facteurs mondiaux 86
Perspectives de reprise économique en Ontario 87
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 94
Prévisions du secteur privé 95
Comparaison avec les prévisions du budget de l'Ontario de 2010 97

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Points saillants 101

Section A : Aperçu 103

Section B : Rendement financier de 2010-2011

Variations des revenus en 2010-2011 depuis la publication du budget de 2010 106
Détails des variations des revenus en cours d'exercice 2010-2011 107
Variations des charges en 2010-2011 depuis la publication du budget de 2010 109
Détails des variations des charges au cours de l'exercice 2010-2011 110

Section C : Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario

Perspectives de revenus à moyen terme 111
Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010.. 112
Perspectives de charges à moyen terme 113
Perspectives financières à moyen terme 114
Risques pour les perspectives financières 115

Section D : Partenaire fédéral

Soutien requis pour l'établissement des immigrants et la formation professionnelle 118
Nécessité d'un financement fiable et à long terme 119
Un partenariat permanent 120

Section E : Détails des finances de l'Ontario 121

CHAPITRE 4 : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Points saillants 135
Emprunts à long terme sur les marchés publics 137
Dette 143
Composition de la dette totale 144
Rapports dette-PIB 145
Coût de la dette 147
Exposition aux risques 148

CHAPITRE 5 : MODERNISATION DU RÉGIME FISCAL ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

Points saillants 153
Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance 155
Soutien aux particuliers 157
Mesures d'incitation du gouvernement fédéral à l'appui de l'harmonisation 162
Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance 163
Autres mesures 165
Modifications touchant la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public* 165
Modernisation de l'imposition des groupes de sociétés 165
Modifications apportées à l'imposition des régimes d'avantages sociaux 166
Modernisation du système de régimes de retraite de l'Ontario 167

CHAPITRE 6 : COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2011

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2011 171
Observations écrites 171
Observations en ligne 171

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1 : ONTARIO OUVERT SUR LE MONDE

Tableau 1 : Prestations pour consommateurs admissibles 15

CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Perspectives économiques de l'Ontario 70
Tableau 2 : Variables externes 77
Tableau 3 : Répercussions des changements soutenus aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 86
Tableau 4 : Économie de l'Ontario, de 2008 à 2013 94
Tableau 5 : Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 95
Tableau 6 : Changements aux principales hypothèses économiques 97

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Tableau 1 : Résultats financiers en cours d'exercice 2010-2011 105
Tableau 2 : Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget 106
Tableau 3 : Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget 109
Tableau 4 : Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme 111
Tableau 5 : Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget 112
Tableau 6 : Plan financier et perspectives à moyen terme 114
Tableau 7 : Plan financier et perspectives à moyen terme 121
Tableau 8 : Revenus 122
Tableau 9 : Total des charges 123
Tableau 10 : Autres charges 124
Tableau 11 : Dépenses liées à l'infrastructure 2010-2011 125
Tableau 12 : Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices 126

CHAPITRE 4 : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Tableau 1 : Programme d'emprunt de 2010-2011 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) .. 140
Tableau 2 : Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et SFIEO 142

CHAPITRE 5 : MODERNISATION DU RÉGIME FISCAL ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

Tableau 1 : Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance 164

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 1 : ONTARIO OUVERT SUR LE MONDE

Graphique 1 : Baisse de plus de 70 % des émissions des centrales au charbon depuis 2003 7
Graphique 2 : Nombre d'éoliennes installées depuis 2003 9
Graphique 3 : Prévisions de la facture mensuelle des consommateurs résidentiels de 2010 à 2030 11
Graphique 4 : Principaux avantages fiscaux de l'Ontario pour les particuliers 20
Graphique 5 : La TVH encourage l'investissement dans les machines et le matériel 23
Graphique 6 : Comment la TVH et les réductions d'impôt pour les entreprises créent-elles des emplois? 24
Graphique 7 : Adultes qui ont terminé des études postsecondaires 29
Graphique 8 : Les coûts de l'assurance-automobile sont inférieurs à l'inflation depuis 2003 36
Graphique 9 : Région du Cercle de feu 40
Graphique 10 : Résultats obtenus par le gouvernement pour réduire le déficit 47
Graphique 11 : Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario 48
Graphique 12 : Dépenses gouvernementales par habitant, 2008-2009 49

CHAPITRE 2 : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Progrès de la reprise économique de l'Ontario 69
Graphique 2 : Évolution des prévisions du secteur privé quant à la croissance 71
Graphique 3 : Ralentissement de la croissance du PIB réel de l'Ontario 73
Graphique 4 : Prévisions comparatives de la croissance du PIB réel : 2010 74
Graphique 5 : Remontée de l'emploi en Ontario 75
Graphique 6 : Remontée graduelle et constante des exportations 76
Graphique 7 : Croissance du PIB réel des États-Unis 79
Graphique 8 : Ventes de véhicules aux États-Unis 80
Graphique 9 : Prix du pétrole brut 81
Graphique 10 : Dollar canadien 82
Graphique 11 : Taux d'intérêt 83
Graphique 12 : Diminution du risque de crédit au Canada 85
Graphique 13 : Croissance des exportations de biens et services 88
Graphique 14 : La TVH favorise les investissements dans les machines et le matériel 89

Graphique 15 : Les investissements importants effectués par les gouvernements en 2010 favorisent la reprise économique... 90
Graphique 16 : Hausse modeste des prix des logements en Ontario 91
Graphique 17 : Près d'un demi-million d'emplois prévus..... 92

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Graphique 1 : Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario..... 104
Graphique 2 : Composition des revenus 2010-2011 128
Graphique 3 : Composition des charges totales 2010-2011 129
Graphique 4 : Composition des charges de programmes 2010-2011 130

CHAPITRE 4 : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Graphique 1 : Emprunts – Marché canadien 138
Graphique 2 : Emprunts – Marchés internationaux..... 139
Graphique 3 : Composition de la dette totale au 30 septembre 2010..... 144
Graphique 4 : Rapport dette nette-PIB 145
Graphique 5 : Rapport déficit accumulé-PIB..... 146
Graphique 6 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale. 147
Graphique 7 : Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt 148
Graphique 8 : Exposition aux risques de change..... 149

CHAPITRE 5 : MODERNISATION DU RÉGIME FISCAL ET DES RÉGIMES DE RETRAITE

Graphique 1 : Remboursements au titre de la TVH, 2011-2012..... 160
Graphique 2 : Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers – Bonification proposée pour les personnes âgées..... 161

AVANT-PROPOS

L'économie ontarienne se remet de la récession mondiale. Toutefois, les familles ontariennes se sentent encore financièrement serrées et un grand nombre d'entre elles ne savent pas si elles arriveront à joindre les deux bouts.

En plus des contrecoups de la récession mondiale, qui perdurent, les Ontariennes et Ontariens subissent les effets des coûts engagés pour rebâtir et moderniser la province. Après des décennies de négligence, le réseau d'électricité de l'Ontario était en piteux état, les écoles et les hôpitaux de la province trahissaient leur âge, le régime fiscal ontarien n'était pas compétitif et le système de revenu de retraite était tombé en désuétude.

Au cours des sept dernières années, les Ontariennes et Ontariens ont uni leurs efforts pour remédier à cette négligence et rebâtir la province. Depuis 2003, des améliorations considérables ont été apportées aux écoles, aux collèges, aux universités, aux hôpitaux, aux routes et aux ponts de la province.

Par ailleurs, le gouvernement a modernisé le régime fiscal de l'Ontario, effectué des investissements considérables dans le réseau d'électricité et entrepris la réforme des régimes de retraite. Ces mesures amélioreront l'économie et contribueront à assurer l'avenir de la population à long terme. Toutefois, les familles éprouvent des difficultés en raison de la hausse des coûts et se préoccupent de leur retraite. Elles ont besoin d'aide dès maintenant.

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010* annonce des mesures pour venir en aide aux familles travailleuses et aux entreprises de l'Ontario. Le gouvernement intervient pour aider les personnes qui se sentent financièrement serrées en raison de la hausse du coût de la vie, particulièrement en raison des coûts d'électricité plus élevés. Ce document décrit les résultats obtenus grâce au plan Ontario ouvert sur le monde, qui vise à créer des emplois, à stimuler la croissance économique à long terme et à protéger les progrès réalisés par la population de l'Ontario dans les écoles et les hôpitaux. Enfin, il met à jour les perspectives économiques de l'Ontario et le plan prudent et responsable mis en oeuvre par le gouvernement pour réduire les emprunts, diminuer les dépenses et éliminer le déficit attribuable à la récession mondiale.

Des progrès considérables ont été réalisés, mais il reste du pain sur la planche. Le gouvernement continuera de collaborer avec les Ontariennes et Ontariens afin de poursuivre sur cette lancée.

Aider les familles ontariennes

Le chapitre 1, section A, du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010, Aider les familles ontariennes*, présente des mesures que le gouvernement propose de prendre pour réduire les coûts d'électricité. Il fait état d'un projet de loi que le gouvernement déposera pour protéger les investisseurs et de la consultation qu'il mène auprès des Ontariennes et des Ontariens sur les moyens d'assurer l'avenir de leur retraite. Enfin, il fait le point sur les investissements du gouvernement dans les écoles, les collèges, les universités, les routes, le transport en commun, la formation professionnelle et les secteurs économiques clés.

Prestation ontarienne pour l'énergie propre

Les particuliers et les entreprises de l'Ontario méritent un réseau d'électricité propre, moderne et fiable qui offre des tarifs stables et ont besoin d'un tel réseau pour subvenir à leurs besoins en matière d'électricité. Pendant une décennie, l'Ontario a effectué peu d'investissements dans de nouvelles sources d'approvisionnement et dans l'infrastructure de transport. En 2003, la population de l'Ontario ne savait même pas si elle aurait assez d'électricité à sa disposition.

Le gouvernement précédent se fiait à cinq centrales au charbon polluantes pour générer environ 25 % de l'électricité requise en Ontario. Il n'y avait pas de programme de conservation ni de plan d'approvisionnement permettant de suivre l'évolution de la demande. Des pressions considérables s'exerçaient sur l'infrastructure du réseau d'électricité, qui était en déclin. La capacité de production du réseau a affiché une diminution nette de 1 800 mégawatts (MW), ce qui équivaut à mettre fin à la production d'électricité aux chutes Niagara. En outre, l'Ontario devait importer de l'électricité générée par des centrales au charbon situées aux États-Unis pour répondre à ses besoins. Le gouvernement a même dû installer des génératrices d'urgence parce qu'il craignait des pannes d'électricité localisées. En 2002, le gouvernement de l'époque a déréglementé le marché de l'électricité. Cette expérience de courte durée s'est traduite par une hausse des prix de l'électricité d'environ 30 % en moyenne en

sept mois sur le marché au comptant. Face à cette situation, ce gouvernement a gelé rapidement les tarifs à un niveau artificiellement bas.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement McGuinty a effectué les investissements qui auraient dû être faits depuis longtemps dans l'infrastructure du réseau d'électricité pour assurer un approvisionnement adéquat et durable. Il met en place un réseau d'électricité propre, moderne et fiable qui attire des investissements et crée des emplois. Grâce au plan ontarien de mise en valeur de l'énergie propre, de nouvelles entreprises manufacturières s'établissent dans la province et créent des emplois dans des localités comme Sarnia, Guelph et Windsor. Ces nouvelles entreprises serviront le marché ontarien et exporteront leurs biens.

Par ailleurs, le gouvernement ferme graduellement les centrales au charbon et les remplace par des centrales plus propres. Ces mesures améliorent la qualité de l'air et réduiront les coûts des services de santé. La fermeture de toutes les centrales au charbon équivaut à retirer sept millions de voitures de la circulation.

Il faut continuer d'investir dans le réseau d'électricité de l'Ontario pour veiller à ce que la province dispose d'un réseau propre, moderne et fiable qui comprend de nombreuses sources d'énergie renouvelable et crée des emplois. Selon les projections faites par le ministère de l'Énergie dans le plan énergétique à long terme, qui sera publié sous peu, les prix devraient augmenter d'environ 3,5 % par année au cours des 20 prochaines années.

Toutefois, on prévoit que, au cours des cinq prochaines années, les prix de l'électricité que paieront les consommateurs résidentiels augmenteront de 46 %, soit un taux de croissance d'environ 7,9 % en moyenne par année. Cette augmentation sera attribuable à deux facteurs : la mise à niveau et la modernisation des centrales et des réseaux de transport et de distribution de l'Ontario (44 %); et les investissements dans les nouvelles sources d'énergie renouvelable propre (56 %). Une fois ces investissements effectués, les augmentations de prix devraient être modérées.

Les familles et les entreprises ontariennes paient désormais le coût réel de l'électricité. Or, la hausse des prix de l'électricité a une incidence considérable sur les consommateurs, qui demandent de l'aide pour payer les coûts d'un réseau d'électricité propre et moderne. Quand les temps sont difficiles, toute aide est la bienvenue. C'est pourquoi plusieurs mesures ont été prises ou sont proposées pour aider les familles à faire face à la hausse des prix de l'électricité.

Le gouvernement McGuinty intervient à nouveau afin d'atténuer les effets des coûts que devront payer les familles ontariennes pour bénéficier d'un réseau d'électricité propre et moderne. Il propose un allégement direct par l'entremise de la nouvelle prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP). Les consommateurs résidentiels, les fermes et les petites entreprises admissibles recevraient une prestation équivalant à 10 % du total des coûts d'électricité facturés, taxes comprises. En raison du temps nécessaire pour modifier les factures d'électricité, le prix redressé apparaîtrait sur les factures au plus tard en mai 2011 et serait rétroactif au 1er janvier 2011.

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

La population de l'Ontario mérite d'avoir accès à des emplois plus nombreux et mieux rémunérés. Par l'entremise du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance, le gouvernement McGuinty a modernisé le régime fiscal de la province afin d'établir le climat le plus susceptible d'attirer des investissements et d'encourager les entreprises à créer des emplois ici dans le cadre de la nouvelle économie mondiale. Ces modifications contribueront à créer près de 600 000 emplois en 10 ans.

Par ailleurs, le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance réduit l'impôt sur le revenu de 93 % des contribuables et bonifie les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes accordés aux particuliers et aux familles à revenu faible ou moyen.

Les allégements fiscaux aident les familles ontariennes à joindre les deux bouts. Le gouvernement McGuinty accorde aux résidents ontariens admissibles trois paiements totalisant au plus 300 $ pour les personnes vivant seules et au plus 1 000 $ pour les familles et les chefs de famille monoparentale aux termes de la prestation de transition au titre de la taxe de vente. Le premier paiement a été versé en juin 2010. Les deuxième et troisième paiements seront versés en décembre 2010 et en juin 2011 respectivement.

Gestion responsable

Avant la récession mondiale, la croissance des dépenses liées aux programmes et aux services du gouvernement McGuinty ne dépassait pas la croissance des revenus. De plus, le gouvernement a éliminé le déficit financier de 5,5 milliards de dollars dont il a hérité et affiché trois budgets équilibrés consécutifs.

Lorsque la récession mondiale est survenue, l'Ontario a été frappé plus durement que les autres provinces en raison de la taille de ses secteurs manufacturier et forestier, et ses revenus ont chuté.

Le gouvernement McGuinty a décidé de prendre des mesures pour atténuer les effets de la récession sur la population de l'Ontario en effectuant des investissements de stimulation de courte durée afin d'aider à créer et à préserver des emplois. Selon un rapport publié en mars 2010 par Le Conference Board du Canada, les dépenses accrues en infrastructure effectuées par l'Ontario ont préservé environ 70 000 emplois dans la province en 2009 et haussé le taux de croissance économique de l'Ontario de près d'un point de pourcentage cette année-là.

Le gouvernement a aussi décidé de protéger l'éducation, les soins de santé et les autres services publics essentiels. Par conséquent, on constate un déficit en Ontario, comme c'est le cas dans bien d'autres territoires de compétence au Canada et dans de nombreux pays.

Les contribuables veulent savoir que le gouvernement utilise leur argent de façon judicieuse. Le chapitre 1, section B, *Gestion responsable*, décrit les mesures que le gouvernement prend pour gérer les dépenses, réduire les coûts et rembourser la dette.

Parmi les mesures prises par le gouvernement pour gérer les dépenses, citons la réduction de moitié des prix de la plupart des médicaments génériques dans le cadre des Programmes publics de médicaments de l'Ontario et la restriction de la rémunération au sein de la fonction publique et du secteur parapublic de l'Ontario.

Modernisation du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario

La situation financière du gouvernement ressemble beaucoup à celle des ménages ontariens, qui doivent souvent accroître leur endettement pour joindre les deux bouts quand les temps sont difficiles. Une gestion responsable, tant pour les ménages que pour les gouvernements, signifie trouver un juste équilibre entre divers investissements nécessaires, gérer les dépenses et rembourser la dette.

Le gouvernement a négocié les principales modalités d'un accord proposé visant à renouveler son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant la durée des permis exclusifs autorisant cette entité à dispenser des services d'enregistrement immobilier électronique et relatifs aux brefs en Ontario. Contrairement aux opérations faites par le gouvernement précédent, comme la vente de l'autoroute 407, l'accord proposé renferme d'importantes mesures de protection des consommateurs. Par exemple, le gouvernement continuerait d'avoir le contrôle sur les droits imposés pour les services d'enregistrement immobilier et relatifs aux brefs exigés par la loi. Aux termes de l'accord proposé, tous les droits perçus par Teranet pour ces services seraient gelés pendant cinq ans. Par la suite, certains droits augmenteraient afin que les droits exigés pour les recherches effectuées dans les bureaux d'enregistrement immobilier soient les mêmes que ceux exigés pour les recherches effectuées à distance. Certains droits augmenteraient d'un taux équivalant à la moitié du taux d'inflation seulement. Cela signifie que, en termes réels, ils diminueraient avec le temps.

Le gouvernement agirait de façon responsable en utilisant le paiement de 1 milliard de dollars généré par l'accord proposé pour réduire la dette de l'Ontario. Ce faisant, il réduirait les emprunts dont il a besoin et économiserait jusqu'à 50 millions de dollars en frais d'intérêt annuels, soit 250 millions de dollars sur cinq ans. De plus, toujours en vertu de l'accord proposé, l'Ontario recevrait des redevances annuelles à compter de 2017. On prévoit que ces redevances se chiffreront à 50 millions de dollars en 2017-2018 et augmenteront par la suite.

Perspectives économiques et financières

Le chapitre 2, *Perspectives économiques de l'Ontario,* fait le point sur la reprise économique en Ontario. Bien que des indicateurs économiques clés se soient améliorés par rapport aux creux affichés pendant la récession, les familles et les entreprises ontariennes ressentent toujours les effets de la crise financière et économique mondiale. Malgré l'incidence considérable de la récession sur l'emploi, la province a récupéré 75 % des emplois perdus.

Les prévisions économiques pour 2010 se sont améliorées par rapport à celles présentées dans le budget de 2010. Toutefois, elles se sont détériorées pour les années subséquentes en raison surtout de l'affaiblissement de la croissance aux États-Unis. Le ministère des Finances prévoit une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 3,2 % en 2010, 2,2 % en 2011, 2,5 % en 2012 et 2,7 % en 2013. On peut consulter les tableaux des données sur l'économie ontarienne à www.fin.gov.on.ca/fr/budget/fallstatement/2010/ecotables.html.

Le déficit de l'Ontario a été de 19,3 milliards de dollars en 2009-2010. Comme il continue de gérer les finances de façon prudente, le gouvernement est en voie d'afficher un déficit de 18,7 milliards de dollars en 2010-2011, une réduction de près de 25 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars prévu il y a un an pour 2009-2010. Le gouvernement a présenté un plan réaliste et responsable pour réduire le déficit de moitié en cinq ans par rapport au sommet atteint et l'éliminer en huit ans. Le chapitre 3, *Perspectives financières,* fournit des détails sur les finances de l'Ontario.

Le total des besoins en matière de financement de la province pour 2010-2011 a diminué de 2 milliards de dollars depuis la publication du budget de 2010. Cette diminution est attribuable à la baisse de 1 milliard de dollars du déficit provincial et au paiement de 1 milliard de dollars qui serait versé à la province dans le cadre de l'accord que l'Ontario propose de conclure avec Teranet. Les charges de l'Ontario liées à l'intérêt sur la dette sont de 246 millions de dollars inférieures au montant prévu dans le budget de 2010. Le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*, résume les activités d'emprunt et de gestion de la dette de l'Ontario.

Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite pour la population de l'Ontario

Le chapitre 5, *Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite,* fournit des détails sur le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance et les mesures de soutien aux particuliers et aux entreprises. L'Ontario accorde plusieurs crédits d'impôt qui remettent de l'argent aux personnes qui en ont le plus besoin. Ce chapitre décrit également les mesures que prend le gouvernement pour accroître la sécurité du revenu de retraite.

Participation aux consultations préalables au budget de 2011

Le gouvernement McGuinty encourage les particuliers, les organismes et les autres partenaires à lui faire part de leurs observations sur l'économie et les finances de l'Ontario. Le chapitre 6, *Comment participer aux consultations préalables au budget de 2011*, invite la population de l'Ontario à faire des suggestions sur les autres mesures que le gouvernement peut prendre pour créer des emplois et améliorer les services destinés à la population tout en éliminant le déficit.

Chapitre 1

Ontario ouvert sur le monde

Section A : Aider les familles ontariennes

POINTS SAILLANTS

Venir en aide aux consommateurs d'électricité

- ☑ La nouvelle prestation ontarienne pour l'énergie propre, que le gouvernement propose de mettre en oeuvre, réduirait les coûts d'électricité des consommateurs résidentiels, des fermes et des petites entreprises admissibles de 10 % par mois pendant cinq ans, à compter du 1er janvier 2011.

- ☑ Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario prévoit jusqu'à 200 $ pour les familles et jusqu'à 130 $ pour les personnes seules afin d'aider les gens à faire face aux coûts d'énergie pour usage domestique. Plus de la moitié de la population du Nord pourra s'en prévaloir.

Allégement fiscal pour les particuliers et les entreprises

- ☑ Le Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance aidera à créer près de 600 000 emplois nets en 10 ans.
- ☑ Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 93 % des contribuables à compter du 1er janvier 2010.
- ☑ Jusqu'à 50 $ par enfant par année (jusqu'à 100 $ par enfant handicapé) au titre d'un crédit d'impôt proposé pour aider les parents à faire face aux coûts d'inscription de leurs enfants à des activités qui favorisent la santé et l'activité physique.
- ☑ Jusqu'à 1 040 $ par année en allégement fiscal à une famille admissible de quatre personnes grâce au crédit de taxe de vente de l'Ontario.
- ☑ Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé procurerait un allégement fiscal pouvant atteindre 900 $ par année pour une famille de personnes qui ne sont pas des personnes âgées ou pour une personne seule et jusqu'à 1 025 $ pour les personnes âgées, profitant à quelque 2,8 millions de particuliers et de familles à revenu faible ou moyen.

☑ Jusqu'à 1 000 $ par famille ou 300 $ par personne seule par l'intermédiaire de la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente, afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à s'adapter à la taxe de vente harmonisée. En décembre 2010, on enverra le deuxième d'une série de deux ou trois versements.

Investissements dans l'infrastructure

☑ Des investissements échelonnés sur 2009-2010 et 2010-2011 pour les routes, les ponts, les transports en commun et d'autres travaux d'infrastructure créent et préservent des emplois et rendent l'Ontario plus concurrentiel à long terme.

Investir dans le savoir et la compétence

☑ 20 000 nouvelles places pour les étudiants dans les collèges et les universités en 2010-2011.

☑ 200 000 étudiants de niveau postsecondaire et apprentis de plus qu'en 2002-2003 fréquentent un établissement d'enseignement cette année.

☑ Chaque année, plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens reçoivent des services de formation et d'aide à l'emploi. Le gouvernement s'est engagé à octroyer environ 1,6 milliard de dollars par année en 2009-2010 et en 2010-2011 aux services d'emploi et de formation professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario, en visant tout particulièrement les travailleurs touchés par la récession économique.

☑ Jusqu'à 35 000 enfants dans près de 600 écoles bénéficient de la maternelle à temps plein. En septembre 2011, des programmes de maternelle à temps plein seront offerts dans 200 écoles de plus, ce qui signifie que jusqu'à 50 000 enfants profiteront du programme.

☑ En 2009-2010, plus de 50 000 élèves additionnels de 3^{e}, de 6^{e} et de 9^{e} année ont atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, en écriture et en mathématiques, par rapport aux résultats de 2002-2003.

☑ Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est passé de 68 % en 2003-2004 à 79 % en 2008-2009, ce qui signifie que plus de 52 500 élèves additionnels ont obtenu leur diplôme depuis 2003-2004.

Assurer l'avenir de notre système de retraite

☑ Nous préconisons le renforcement du système de revenu de retraite pour les travailleurs ontariens grâce à une bonification modeste, pleinement capitalisée et graduelle du Régime de pensions du Canada (RPC) et à des innovations en matière de régimes de retraite afin d'offrir de nouvelles possibilités d'épargner à meilleur coût.

☑ Nous avons apporté les modifications aux mesures législatives régissant les régimes de retraite les plus importantes en Ontario en plus de 20 ans.

☑ Nous poursuivons de vastes consultations auprès des Ontariennes et des Ontariens sur les moyens de rendre l'épargne pour la retraite plus facile, plus abordable et plus sûre.

Protéger les consommateurs par le renforcement de la réglementation du secteur financier

☑ Modifications proposées à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en vue de promouvoir l'équité et l'efficacité des marchés financiers, d'améliorer la protection des investisseurs et d'aider le Canada à respecter ses engagements internationaux.

☑ Collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'établissement d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

Soutenir la prospérité et les emplois en Ontario

- ☑ L'Ontario a été la seule compétence infranationale en Amérique du Nord à investir dans la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie automobile, tout en protégeant les travailleurs et les collectivités. Pendant les 10 premiers mois de 2010, la production totale de véhicules automobiles en Ontario s'est accrue de 46 % par rapport à la même période l'an dernier, et la réembauche des travailleurs est commencée.

- ☑ Nous appuyons les emplois et la croissance dans le Nord par des investissements dans le Cercle de feu et par la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*.

- ☑ Nous soutenons la Toronto Financial Services Alliance en vue de la mise en oeuvre d'un plan conjoint du gouvernement et de l'industrie pour l'expansion du secteur des services financiers de l'Ontario.

- ☑ La création de l'institut mondial de gestion des risques a été annoncée en septembre 2010. Regroupant des chefs de file de l'industrie, des représentants d'organismes de réglementation et des universitaires, cette nouvelle entité tirera profit de la situation de Toronto en tant que plaque tournante des services financiers.

VENIR EN AIDE AUX CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ

Le plan :

Le gouvernement McGuinty est déterminé à bâtir le réseau d'électricité que les particuliers et les entreprises de l'Ontario méritent et dont ils ont besoin, un réseau propre, moderne et fiable offrant des tarifs stables.

Pendant une décennie, l'Ontario a effectué peu d'investissements dans de nouvelles sources d'approvisionnement et dans l'infrastructure de transport. En 2003, la population de l'Ontario ne savait pas si elle aurait assez d'électricité à sa disposition. La province venait de subir la plus grave panne d'électricité jamais survenue en Amérique du Nord. Le gouvernement précédent se fiait à cinq centrales au charbon polluantes pour générer environ 25 % de l'électricité requise en Ontario. Il n'y avait aucun programme de conservation ni de plan d'approvisionnement permettant de suivre l'évolution de la demande. Des pressions considérables s'exerçaient sur l'infrastructure du réseau d'électricité, qui était en déclin. Au lieu d'augmenter, la capacité de production du réseau a affiché une diminution nette de 1 800 mégawatts (MW), ce qui équivaut à mettre fin à la production d'électricité aux chutes Niagara. En outre, l'Ontario devait importer de l'électricité générée par des centrales au charbon situées aux États-Unis pour répondre à ses besoins. Le gouvernement avait même dû installer des génératrices d'urgence parce qu'il craignait des pannes d'électricité localisées. En 2002, le gouvernement de l'époque a déréglementé le marché de l'électricité. Cette expérience de courte durée s'est traduite par une hausse des prix de l'électricité d'environ 30 % en moyenne en sept mois sur le marché au comptant. Face à cette situation, ce gouvernement a gelé rapidement les tarifs à un niveau artificiellement bas.

Les résultats :

Grâce aux investissements requis dans de nouvelles installations de production durable effectués par le gouvernement actuel, la population de l'Ontario dispose désormais d'un réseau d'électricité fiable qui assure un approvisionnement suffisant. Depuis 2003, plus de 8 000 MW d'électricité, soit plus de 20 % de la capacité actuelle, provenant de nouvelles sources propres ont été ajoutés au réseau. De plus, l'Ontario Power Generation a remis en état le groupe électrogène 1 de la centrale Pickering A et entrepris d'importants projets de production d'hydroélectricité et de production d'électricité à partir d'autres sources renouvelables et propres. Le Projet de construction du tunnel de Niagara, qui fait appel à ce qui était à un moment la plus grosse machine au monde permettant de percer un tunnel dans la roche dure, augmentera la production d'électricité des chutes Niagara. Cette production supplémentaire sera suffisante pour alimenter jusqu'à 160 000 habitations par année. Par ailleurs, le projet hydroélectrique Lower Mattagami augmentera d'environ 440 MW l'approvisionnement de l'Ontario en électricité propre et renouvelable et permettra d'alimenter plus de 300 000 habitations. Enfin, Bruce Power travaille à la remise en opération de deux groupes électrogènes de la centrale Bruce A, qui ajouteront au total 1 500 MW à la capacité de production de base.

Par ailleurs, Hydro One, l'entreprise de transport et de distribution de la province, a investi 7 milliards de dollars afin d'améliorer ses lignes de transport et de distribution sur une distance d'environ 5 000 kilomètres et d'autres aspects du réseau. Ses investissements annuels moyens ont doublé par rapport à ce qu'ils étaient entre 1996 et 2003. Les sociétés de distribution locales de la province ont elles aussi investi dans la modernisation du réseau de distribution de l'Ontario et travaillent à la mise sur pied d'un réseau intelligent qui améliorera la fiabilité de la distribution de l'électricité jusqu'aux habitations et aux entreprises. Grâce à la technologie des communications, le réseau intelligent rendra l'infrastructure plus efficiente, facilitera la conservation de l'électricité et améliorera l'intégration des petits projets de production d'énergie renouvelable.

Ces investissements ont également permis au gouvernement provincial d'entreprendre la fermeture des centrales au charbon et leur remplacement par des installations de production plus propres comme des éoliennes, des panneaux solaires et des centrales alimentées à la bioénergie. En 2005, le

gouvernement a fermé à jamais les quatre groupes électrogènes de la centrale au charbon Lakeview, située à Mississauga. En octobre 2010, quatre autres groupes électrogènes alimentés au charbon ont été mis hors service en permanence. Le gouvernement provincial est en voie de fermer toutes les centrales au charbon polluantes en 2014. Il s'agit de la plus importante initiative du genre en Amérique du Nord réalisée dans ce délai. Cette initiative, qui équivaut à retirer sept millions de voitures de la circulation, améliorera la qualité de l'air tout en réduisant les coûts des services de santé.

Risques pour la santé attribuables aux centrales au charbon

Selon une étude effectuée en 2005 par DSS Management Consultants Inc. et RWDI Air Inc., commandée par le ministère de l'Énergie, la production d'électricité par les centrales au charbon cause des problèmes de santé évalués à quelque 3 milliards de dollars par année en Ontario, y compris des décès prématurés, des hospitalisations et diverses maladies.

Baisse de plus de 70 % des émissions des centrales au charbon depuis 2003 — Graphique 1

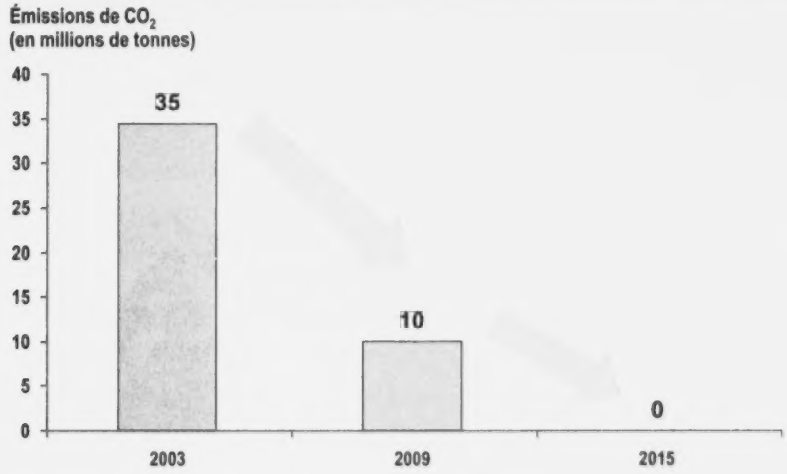

Source : Sustainable Development Report de l'Ontario Power Generation, 2003 et 2009.

Plan énergétique à long terme

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 2003, il a hérité d'un réseau d'électricité pour lequel il n'y avait pas de plan à long terme. Par l'entremise de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, le gouvernement a créé l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et a exigé qu'il utilise un processus de planification officiel portant sur une période de 20 ans pour prévoir les besoins de la province en matière d'électricité et déterminer les moyens d'y répondre. Ce processus prévoyait la mise à jour du plan à long terme tous les trois ans afin de tenir compte des changements technologiques, des nouvelles sources d'approvisionnement en énergie renouvelable et de l'évolution de la demande.

Le premier plan à long terme de l'OEO, connu sous le nom de Plan pour le réseau d'électricité intégré, a été présenté en 2007. Il reposait sur la directive fournie à l'OEO par le gouvernement en 2006 concernant le bouquet énergétique. Il jetait les assises d'un bouquet énergétique durable et d'un réseau fiable en Ontario.

S'inspirant de ces initiatives, le gouvernement a adopté la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* dans le cadre de son plan visant à faire de la province un chef de file en matière de technologies propres et durables. Cette loi stimulera les investissements dans l'énergie propre et renouvelable, ainsi que dans la conservation, et favorisera le développement économique à long terme et la création d'emplois en Ontario.

Cette loi révolutionnaire est une réalisation remarquable qui :

- ☑ favorise la production d'électricité à partir de sources propres et renouvelables comme le vent, le soleil, l'eau, la biomasse et le biogaz en Ontario;
- ☑ encourage l'optimisation du rendement énergétique grâce à diverses mesures de conservation;
- ☑ favorise le développement d'une économie de pointe axée sur l'énergie propre;
- ☑ jette les assises nécessaires pour l'établissement d'un réseau intelligent en Ontario;
- ☑ créera 50 000 emplois en Ontario au cours des trois premières années de sa mise en oeuvre.

Depuis 2003, les nouveaux projets d'énergie renouvelable terminés ou en cours de réalisation représentent un investissement total d'environ 8,1 milliards de dollars. Ils ont permis d'ajouter au réseau plus de 1 500 MW d'électricité provenant de sources renouvelables. Il n'y avait que 10 éoliennes dans la province en 2003; aujourd'hui, il y en a plus de 700.

Nombre d'éoliennes installées depuis 2003

Graphique 2

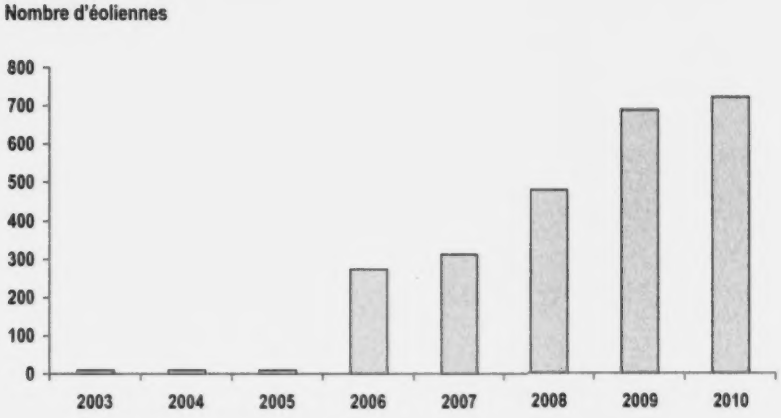

Sources : Office de l'électricité de l'Ontario et Association canadienne de l'énergie éolienne.

Investissements dans l'énergie propre

- Des panneaux solaires installés à Sarnia, qui produisent 80 MW d'électricité, sont entrés en service en octobre 2010. Il s'agit de la plus vaste installation de panneaux photovoltaïques au monde servant à produire de l'électricité. Elle peut alimenter 12 000 habitations. Les travaux de construction ont créé quelque 800 emplois.
- Le Melancthon EcoPower Centre, situé près de Shelburne, a atteint sa production actuelle de 199,5 MW en novembre 2008. Ce projet a créé 500 emplois au total pendant les deux phases de construction. Le parc éolien de l'île Wolfe, d'une capacité de 197,8 MW, est entré en service en juin 2009. Les travaux de construction ont créé 250 emplois. Ce sont les deux plus vastes parcs éoliens du Canada.
- En août 2010, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que la biomasse remplacerait le charbon comme combustible à la centrale d'Atikokan. Les travaux de construction créeront environ 200 emplois.
- Le East Windsor Cogeneration Centre, d'une capacité de 84 MW, est entré en service en novembre 2009. En plus de produire de l'électricité, ce centre fournit de la vapeur pour l'usine de Ford située à Windsor. Les travaux de construction ont créé environ 150 emplois.
- Le projet de construction d'une ligne de transport entre les centrales nucléaires de Bruce et la localité de Milton constitue la plus grande expansion du réseau de transport d'électricité de l'Ontario en 20 ans. Quelque 500 emplois directs sont liés à ce projet, qui permettra au réseau ontarien de transporter plus de 3 000 MW d'électricité provenant de sources propres et renouvelables.
- Le projet Lower Mattagami est le plus vaste projet hydroélectrique réalisé dans le Nord en 40 ans. Il augmentera d'environ 440 MW la production d'électricité provenant d'une source propre et renouvelable. Pendant les cinq années que dureront les travaux de construction, environ 600 personnes par année travailleront à ce projet. La Première nation crie de Moose Factory est le partenaire de l'Ontario Power Generation pour ce projet.
- La centrale de Halton Hills, d'une capacité de 642 MW, est entrée en service le 28 octobre 2010. Cette centrale à cycle combiné à haut rendement est munie de dispositifs de pointe qui produisent peu d'émissions afin de satisfaire à de strictes normes environnementales. Les travaux de construction ont créé environ 800 emplois pendant la période la plus occupée.

Compte tenu du travail accompli, le temps est venu de passer en revue le plan énergétique à long terme de l'Ontario. Le ministère de l'Énergie publiera une mise à jour de son plan énergétique à long terme et une nouvelle directive à l'intention de l'OEO sous peu.

Le plan énergétique à long terme de 2010 orientera la mise à jour du bouquet énergétique, les nouveaux investissements dans le réseau de transport et de distribution et l'établissement de tarifs d'électricité stables et prévisibles pour les industries et les consommateurs.

Prix de l'énergie

Il faut continuer d'investir dans le réseau d'électricité de l'Ontario pour veiller à ce que la province dispose d'un réseau propre, moderne et fiable qui comprend de nombreuses sources d'énergie renouvelable et crée des emplois. Ces investissements sont absolument nécessaires. Toutefois, ils haussent les prix de l'électricité. Selon les projections faites par le ministère de l'Énergie dans le plan énergétique à long terme, qui sera publié sous peu, les prix devraient augmenter d'environ 3,5 % par année au cours des 20 prochaines années.

Prévisions de la facture mensuelle des consommateurs résidentiels de 2010 à 2030 — Graphique 3

Facture mensuelle totale en dollars, après les taxes, pour une consommation typique de 800 kWh/mois

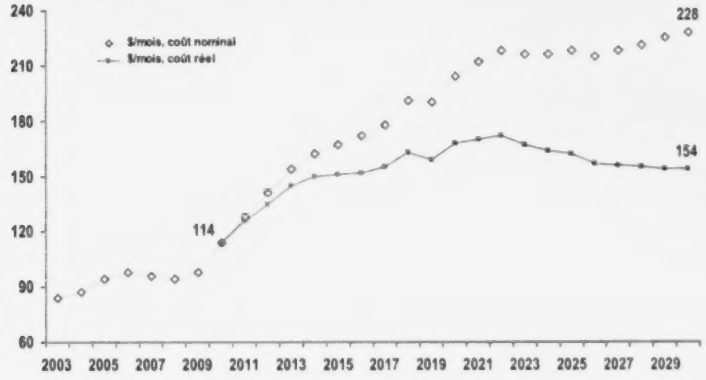

Nota : Coût nominal prévu, y compris l'inflation. En dollars réels de 2010.
Source : ministère de l'Énergie de l'Ontario, plan énergétique à long terme de 2010.

Toutefois, on prévoit que, au cours des cinq prochaines années, les prix de l'électricité que paieront les consommateurs résidentiels augmenteront de 46 %, soit un taux de croissance d'environ 7,9 % en moyenne par année. Cette augmentation sera attribuable à deux facteurs : la mise à niveau et la modernisation des centrales nucléaires et au gaz naturel ainsi que des réseaux de transport et de distribution de l'Ontario (44 %); et les investissements dans de nouvelles sources d'énergie renouvelable et propre (56 %).

Il faut poursuivre les investissements dans les installations de transport, les mesures de conservation et les installations de production afin que le réseau assure un approvisionnement en électricité fiable et plus efficient pour les consommateurs lorsqu'ils en ont besoin, qu'il ne pollue pas l'air dans la province et ne nuise pas à la santé des citoyens et des générations futures.

Après cinq ans, l'Ontario aura essentiellement terminé la transition à un réseau plus propre et plus fiable en fermant les centrales au charbon et en construisant des centrales alimentées à partir de sources renouvelables. Ces mesures ont été rendues possibles par la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*. Les investissements effectués grâce à cette loi créeront plus de 50 000 emplois. On prévoit que, lorsque ces investissements seront terminés, l'augmentation des prix sera modérée.

Le 1er octobre 2009, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a mis en oeuvre le premier Programme de tarifs de rachat garantis d'envergure en Amérique du Nord, qui permet de verser des paiements aux producteurs d'énergie renouvelable propre pour l'électricité qu'ils génèrent. Il a pour but d'encourager la réalisation de projets d'énergie renouvelable par un large éventail de petits et de gros producteurs. Grâce à ce nouveau programme, l'OEO a passé des contrats pour la production de 2 500 MW d'énergie renouvelable. Ces projets créeront 20 000 emplois directs et indirects.

Les familles et les entreprises ontariennes paient désormais le coût réel de l'électricité. Or, la hausse des prix de l'électricité a une incidence considérable sur les consommateurs, qui demandent de l'aide pour payer les coûts d'un réseau d'électricité propre et moderne.

Quand les temps sont difficiles, toute aide est la bienvenue. C'est pourquoi plusieurs mesures ont été prises ou sont proposées pour aider les familles à faire face à la hausse des prix de l'électricité.

Aider les familles ontariennes à payer les coûts d'énergie

- ☑ Le volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé redonnerait jusqu'à 200 $ par année aux familles et aux personnes âgées à revenu faible ou moyen pour contrebalancer en partie la TVH perçue sur les coûts d'énergie, pour un total de 1,2 milliard de dollars sur trois ans.
- ☑ Grâce au crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario, les personnes seules recevront jusqu'à 130 $ par année. Quant à elles, les familles et les personnes seules à revenu faible ou moyen qui sont des résidents du Nord et qui louent ou possèdent leur habitation recevront jusqu'à 200 $ par année. Ce crédit permettra aux Ontariennes et aux Ontariens d'économiser 110 millions de dollars au total sur trois ans.

Prestation ontarienne pour l'énergie propre

Tel qu'annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*, le gouvernement provincial intervient dès maintenant pour venir en aide aux Ontariennes et aux Ontariens qui se sentent financièrement serrés en raison de la hausse des coûts et des prix de l'électricité. Il propose un allégement direct par l'entremise de la nouvelle prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP)

Les consommateurs admissibles recevraient la POEP proposée, qui équivaudrait à 10 % du coût total de l'électricité facturé, taxes comprises. Cette prestation entrerait en vigueur le 1er janvier 2011. En raison du temps nécessaire pour modifier les factures d'électricité, le prix redressé apparaîtrait sur les factures au plus tard en mai 2011 et serait rétroactif au 1er janvier 2011.

Seraient admissibles à cette prestation les consommateurs résidentiels, les fermes, les petites entreprises et les autres petits usagers. La POEP proposée aiderait plus de 4 millions de consommateurs résidentiels et plus de 400 000 petites entreprises, fermes et autres consommateurs à faire la transition à un réseau d'électricité fiable et plus propre à mesure qu'on haussera les investissements dans les installations de transport et de production et que celles-ci entreront en service afin de répondre aux besoins de la province.

Le tableau suivant donne des exemples de l'incidence de la POEP proposée sur les factures d'électricité mensuelles.

Prestations pour consommateurs admissibles Tableau 1

Consommateur (Consommation mensuelle)	Estimation de la facture mensuelle actuelle	Estimation de la facture après l'entrée en vigueur de la POEP	Prestation mensuelle* (10 %)	Prestation annuelle* (10 %)
Consommateur résidentiel typique, 800 kWh	128 $	115,20 $	12,80 $	153,60 $
Petite entreprise, 10 000 kWh	1 430 $	1 287 $	143 $	1 716 $
Ferme, 12 000 kWh	1 710 $	1 539 $	171 $	2 052 $

* Prestation mensuelle typique en 2011. Le montant de la prestation dépendra du prix réel, de la consommation et du lieu géographique.

Source : ministère de l'Énergie de l'Ontario.

Le coût estimé de la POEP proposée pour 2010-2011 est de 300 millions de dollars. Le coût estimé sur 12 mois pour l'an prochain est d'environ 1,1 milliard de dollars. Grâce à l'approche prudente utilisée par le gouvernement pour gérer les finances, ces coûts peuvent être payés à partir des fonds prévus dans le plan financier.

On prévoit que les revenus que touche la province en tant que propriétaire de l'Ontario Power Generation et de Hydro One équivaudront plus ou moins au coût de la POEP.

L'octroi de la POEP de 10 % est une façon responsable d'aider les familles ontariennes à faire la transition à un réseau d'électricité plus propre. La POEP viendrait en aide aux consommateurs résidentiels et aux petites entreprises au cours des cinq prochaines années à mesure que le réseau sera modernisé et que les centrales au charbon seront fermées. Le gouvernement déposera un projet de loi afin de mettre en oeuvre la POEP proposée.

Facture mensuelle

Numéro de compte
000 000 000 000 0000 0

Date du relevé 30 juin 2011

Numéro de compteur
0000000

Électricité consommée pendant la période de facturation

Consommation mesurée en kilowattheures = 800 kWh

Vos frais d'électricité		
Électricité		
	Période de pointe : 153,60 kWh @ 9,900 ¢	15,21 $
	Période moyenne : 218,40 kWh @ 8,100 ¢	17,69 $
	Période creuse : 428,00 kWh @ 5,100 ¢	21,83 $
Livraison		46,90 $
Frais réglementaires		6,04 $
Redevance de liquidation de la dette		5,60 $
Total de vos frais d'électricité		113,27 $
TVH	Composante fédérale 5,67 $	14,73 $
	Composante provinciale 9,06 $	
	Total partiel	128,00 $
Ajustements		
Prestation ontarienne pour l'énergie propre (-10 %)		-12,80 $ CR
Montant total		**115,20 $**

Exemple de facture à des fins d'illustration seulement. D'autres ajustements peuvent s'appliquer.

En plus de mettre en oeuvre la POEP, le gouvernement intégrera à son plan énergétique à long terme une stratégie qui tiendra compte de la production d'électricité plus propre, de la création d'emplois, de la fiabilité et des coûts.

Au lieu d'un réseau d'électricité polluant, peu fiable et en déclin dont les tarifs étaient instables, la population de l'Ontario disposera d'un réseau propre qui sera un exemple à suivre en Amérique du Nord, qui répondra aux besoins des consommateurs pendant des générations, qui créera des emplois pour les familles ontariennes et qui assainira l'air.

ALLÉGEMENT FISCAL POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Soutenir les Ontariennes et Ontariens à faible revenu

Le plan :

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance et des mesures fiscales additionnelles annoncées depuis le budget de 2009 procureraient à la population un allégement fiscal de 12 milliards de dollars sur une période de trois ans.

Les résultats :

Les réductions permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers signifient que 93 % des contribuables ontariens paieront 200 $ de moins, en moyenne, pour l'année d'imposition 2010. De plus, l'Ontario offre plusieurs crédits d'impôt qui permettent de redonner de l'argent aux personnes qui en ont le plus besoin. L'allégement fiscal au moyen de crédits d'impôt a été considérablement bonifié afin que plus de gens profitent d'un allégement plus important.

- ☑ Le crédit de taxe de vente de l'Ontario prévoit jusqu'à 260 $ par personne en allégement fiscal annuel ou jusqu'à 1 040 $ pour une famille admissible de quatre personnes.
- ☑ Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé procurerait aux personnes qui ne sont pas des personnes âgées un allégement pouvant atteindre 900 $ par année pour la taxe de vente sur l'énergie et pour les impôts fonciers; ce crédit pourrait atteindre 1 025 $ dans le cas des personnes âgées.
- ☑ Le nouveau crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario prévoit jusqu'à 130 $ par année pour les personnes seules et jusqu'à 200 $ par année pour les familles (incluant les familles monoparentales).

Avec ces crédits d'impôt, le gouvernement commence à verser des prestations à un moment plus opportun et avec régularité. Dans le passé, les gens recevaient les crédits combinés d'impôts fonciers et de taxe de vente après avoir produit leur déclaration de revenus, c'est-à-dire qu'ils recevaient un paiement forfaitaire une fois par année. Les versements trimestriels du nouveau crédit de taxe de vente de l'Ontario ont commencé à être envoyés aux Ontariennes et aux Ontariens en août 2010. Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé commenceraient également à être payés quatre fois par année, à compter de juillet 2011. Le gouvernement continuera de déployer des efforts pour mieux coordonner le versement des crédits d'impôt de l'Ontario et autres prestations avec les dépenses quotidiennes des contribuables.

Ces nouveaux crédits d'impôt, qui aideraient les personnes à revenu faible ou moyen, s'ajoutent à d'autres initiatives mises en oeuvre par le gouvernement, notamment la Prestation ontarienne pour enfants offerte pour la première fois en 2007, la Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier annoncée en 2009 et le crédit d'impôt pour les activités des enfants proposé.

Grâce à un nouveau portail Web, il sera bientôt plus facile pour les gens de savoir à quels crédits d'impôt ils sont admissibles.

Crédit d'impôt pour les activités des enfants

Un nouveau crédit d'impôt pour les activités des enfants a été proposé afin d'aider les parents à faire face aux coûts d'inscription de leurs enfants à des activités qui favorisent la santé et l'activité physique. Il s'agirait du seul crédit d'impôt au Canada à couvrir une vaste gamme d'activités pratiquées par les enfants. Les parents pourraient déclarer jusqu'à 500 $ en dépenses admissibles et recevoir jusqu'à 50 $ par enfant par année (jusqu'à 100 $ dans le cas d'enfants handicapés) en remboursement du coût de ces activités. Les parents pourraient se prévaloir de ce crédit en plus du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants accordé par le gouvernement fédéral.

Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants offert par le gouvernement fédéral est un crédit d'impôt non remboursable. Il réduit donc le montant d'impôt sur le revenu que paie un contribuable. Les personnes qui ne gagnent pas suffisamment pour payer de l'impôt sur le revenu ne bénéficient pas des crédits d'impôt non remboursables. Le crédit d'impôt de l'Ontario proposé serait remboursable, de sorte que les gens le recevraient, même s'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu. Ainsi, plus de familles à faible revenu pourraient en profiter.

Principaux avantages fiscaux de l'Ontario pour les particuliers

Graphique 4

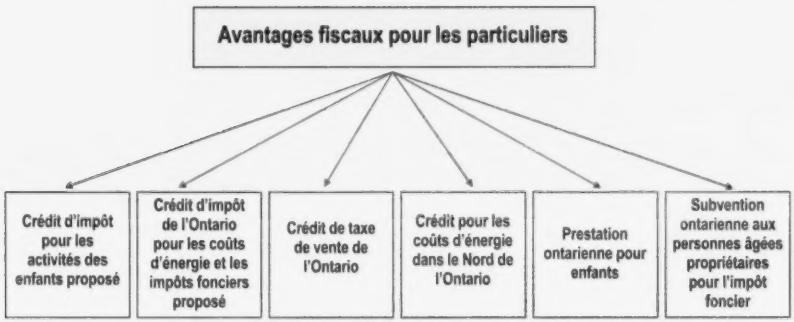

Un Ontario ouvert aux emplois et à la croissance

Le plan :

En plus d'aider les familles au moyen d'allégements fiscaux et de la prestation ontarienne pour l'énergie propre, le gouvernement fait de l'Ontario un endroit plus favorable aux investissements des entreprises et à la création d'emplois. Sur trois ans, le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance se traduira par des allégements fiscaux de plus de 4,8 milliards de dollars pour les entreprises.

Les résultats :

Le Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance annoncé dans le budget de 2009 prévoyait le remplacement de la taxe de vente au détail (TVD) par la taxe de vente harmonisée (TVH) le 1er juillet 2010 et des allégements fiscaux permanents et temporaires pour les particuliers et les entreprises. Consultez le chapitre 5, *Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite*, pour de plus amples renseignements sur les mesures d'allégement fiscal à l'intention des particuliers et des entreprises.

Le remplacement de la TVD par la TVH a réduit les coûts d'exploitation des entreprises en Ontario. La TVD était applicable à divers achats effectués par les entreprises et, par conséquent, pouvait entrer plusieurs fois dans le calcul du prix d'un même produit. Grâce à la TVH, la taxe de vente sur les intrants des entreprises est éliminée, ce qui représente des économies pour les sociétés. La TVH facilite aussi l'observation fiscale pour les entreprises en simplifiant l'administration des taxes perçues et en éliminant plus de 5 000 pages de règles, de règlements et de procédures opérationnelles désuets. L'administration centralisée des taxes au moyen d'une seule série de formulaires, d'un processus à paiement unique et d'un seul guichet pour les vérifications, les appels et les services aux entreprises permettra aux sociétés d'économiser plus de 500 millions de dollars par année.

Ces économies permettent aux entreprises de baisser les prix facturés aux consommateurs ontariens et de mieux rivaliser sur les marchés extérieurs. Jumelés à d'autres allégements fiscaux à l'intention des entreprises, ces changements favorisent les nouveaux investissements et la création d'emplois.

Au sein de l'économie mondiale actuelle, de nombreuses entreprises peuvent mener leurs activités pratiquement n'importe où au monde. Pour attirer en Ontario des investissements et des emplois, la province doit avoir un régime fiscal qui encourage les entreprises à s'y installer. Jumelée à d'autres modifications fiscales, l'adoption de la TVH réduira le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario pour les nouveaux investissements des entreprises de moitié d'ici 2018, ce qui fera de l'Ontario un des territoires les plus compétitifs du monde industrialisé sur le plan de l'imposition des investissements et fera croître les emplois.

Selon une étude menée dans les provinces de l'Atlantique qui ont adopté la TVH en 1997, l'investissement dans les machines et le matériel était plus élevé de 12,1 % dans ces provinces comparativement aux autres provinces[1]. En Ontario, la TVH contribuera également à la forte croissance des investissements dans les machines et le matériel que l'on s'attend à observer de la part des entreprises entre 2010 et 2013.

[1] Michael Smart, « Lessons in Harmony: What Experience in the Atlantic Provinces Shows about the Benefits of a Harmonized Sales Tax », *C.D. Howe Institute Commentary*, Institut C.D. Howe, numéro 253, juillet 2007.

La TVH encourage l'investissement dans les machines et le matériel

Graphique 5

En milliards de dollars de 2002

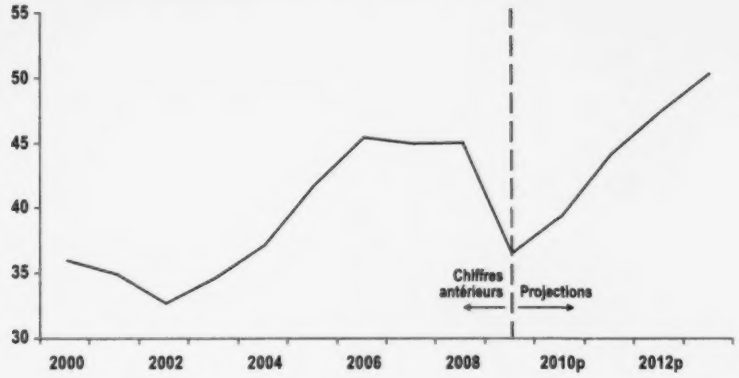

p = projections de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

D'autres études menées partout dans le monde confirment que lorsque les taux d'imposition des sociétés sont moins élevés, les investissements sont plus importants, ce qui fait croître la demande en main-d'oeuvre et le revenu des travailleurs[2].

Le Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance aura des avantages semblables pour les Ontariennes et Ontariens. D'ici 2020, on prévoit que la réduction de l'imposition des nouveaux investissements des entreprises grâce au plan fiscal et à d'autres modifications au régime fiscal fera augmenter les investissements de 47 milliards de dollars dans la province, ce qui entraînera la création de près de 600 000 nouveaux emplois nets et une hausse des revenus annuels pouvant atteindre 8,8 %[3].

Comment la TVH et les réductions d'impôt pour les entreprises créent-elles des emplois?

Graphique 6

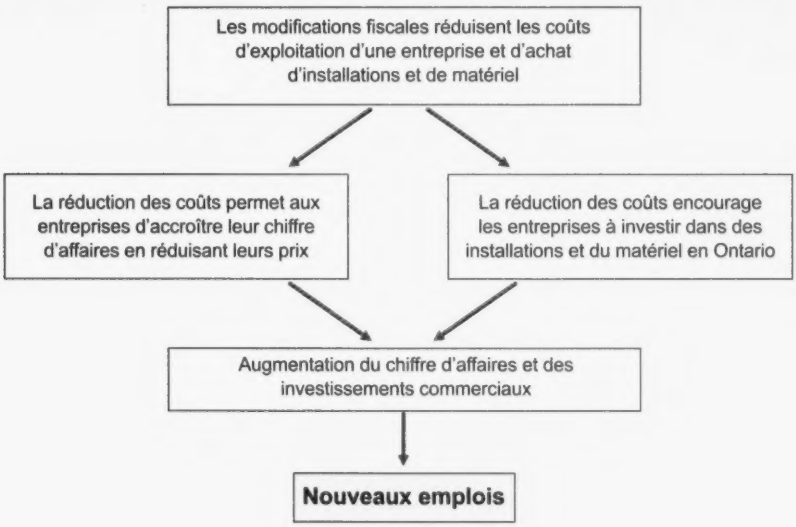

[2] Par exemple : Wiji Arulampalam, Michael P. Devereux et Giorgia Maffini, 2009, *The Direct Incidence of Corporate Income Tax on Wages*, document de travail 09/17, Oxford University Centre for Business Taxation; Ruud A. de Mooij et Sjef Ederveen, « Taxation and Foreign Direct Investment: A Synthesis of Empirical Research », *International Tax and Public Finance*, vol. 10, n° 6, p. 673-693, novembre 2003.

[3] Jack Mintz, *Les mesures audacieuses de l'Ontario pour créer des emplois et stimuler la croissance*, School of Public Policy, University of Calgary, novembre 2009.

INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE

Les investissements dans l'infrastructure publique font partie intégrante du plan Ontario ouvert sur le monde et constituent une composante essentielle de notre économie. Ils procurent à l'Ontario des écoles, des hôpitaux, des routes et des ponts de meilleure qualité. Ces investissements rehaussent la qualité de vie des citoyens, améliorent les services publics, réduisent les coûts des entreprises et stimulent l'économie en préservant et en créant des emplois.

Les répercussions économiques de l'infrastructure publique en Ontario

Le Conference Board du Canada, mars 2010

Le Conference Board du Canada a produit un rapport qui évalue les répercussions économiques des investissements dans l'infrastructure publique en Ontario*.

- ☑ Les investissements dans l'infrastructure publique ont permis de créer plus de 180 000 emplois directs, indirects et induits pour toute l'année 2009, un nombre qui augmentera pour atteindre près de 225 000 en 2010. (Les emplois induits sont générés par les dépenses des personnes directement et indirectement employées.)
- ☑ Le récent coup de fouet supplémentaire aux dépenses d'infrastructure, donné par des initiatives à court terme visant à contrer la récession mondiale, a aidé à faire grimper la croissance du PIB réel de 0,9 point de pourcentage en 2009, et devrait lui faire gagner encore 0,4 point en 2010.
- ☑ Les retombées supplémentaires des investissements dans l'infrastructure envisagées par le Conference Board comprennent l'amélioration de la santé et du niveau d'instruction ainsi qu'une réduction de la durée des déplacements.
- ☑ Les investissements dans l'infrastructure publique en Ontario soutiennent la croissance de la productivité du secteur des entreprises. Depuis 2000, grâce à des programmes comme Transports-Action Ontario et ReNouveau Ontario, la part de la croissance de la productivité attribuable aux investissements publics dans les immobilisations est passée à 0,23 point de pourcentage par année, comparativement à 0,16 point de pourcentage au cours des deux décennies précédentes.

* Pedro Antunes, Kip Beckman et Jacqueline Johnson, « Les répercussions économiques de l'infrastructure publique en Ontario », Le Conference Board du Canada, mars 2010.

Le plan :

Le gouvernement investit environ 28 milliards de dollars en 2009-2010 et 2010-2011 pour stimuler la croissance économique. Ces investissements comprennent des projets de stimulation à court terme ainsi que de nouveaux investissements importants afin de rehausser l'infrastructure économique et communautaire de la province.

Les collectivités ontariennes bénéficient d'investissements d'infrastructure dans l'eau saine, la santé, l'éducation, le transport, la culture, le tourisme, les sports et loisirs ainsi que le logement social et abordable.

Les résultats :

Les investissements de stimulation du gouvernement ont fait l'objet de progrès considérables pendant la saison de construction cet été. Par exemple, le pourcentage moyen d'achèvement des projets au titre du Fonds de stimulation de l'infrastructure est passé de 42 % en juin 2010 à 66 % en octobre 2010. Plus de 3 300 projets de stimulation à court terme sont maintenant achevés.

Les investissements dans l'infrastructure font une différence en Ontario :

- ☑ **Amélioration de l'infrastructure communautaire :** En 2009-2010, les gouvernements fédéral et provincial ont engagé conjointement plus de 110 millions de dollars dans 55 projets d'infrastructure visant les centres et les services communautaires, dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure. Les projets comprennent la restauration du Chaplin Family YMCA à Cambridge, laquelle améliorera l'efficacité énergétique et prolongera la durée d'un édifice qui répond aux besoins récréatifs des familles de cette collectivité.
- ☑ **Amélioration des soins de santé :** Plus de 100 projets hospitaliers importants sont en voie de construction ou ont été achevés. Par exemple, le nouvel Hôpital régional de Sudbury, l'un des 18 nouveaux hôpitaux construits ou en construction depuis 2003, regroupe sous un même toit tous les soins actifs et les services de réadaptation qui étaient dispensés auparavant à trois emplacements différents.

- ☑ **Amélioration des écoles de l'Ontario :** Grâce aux investissements dans l'infrastructure, les écoles deviennent de meilleurs lieux d'apprentissage. Depuis 2003, 400 nouvelles écoles ont été construites et 100 autres sont en voie de l'être. En outre, plus de 17 000 projets de réfection dans des écoles, tels que le remplacement de toits, de fenêtres et de chaudières, ont été achevés ou sont en cours.
- ☑ **Amélioration des établissements d'enseignement postsecondaire :** En 2009-2010, les gouvernements fédéral et provincial ont engagé environ 1,5 milliard de dollars en financement conjoint de stimulation pour 49 projets d'infrastructure dans les collèges et les universités de l'Ontario. Ces projets comprennent la construction d'une bibliothèque et de locaux d'enseignement au campus Progress du Collège Centennial ainsi que d'un laboratoire d'enseignement au campus de Mississauga de l'Université de Toronto. Les investissements de stimulation comme ceux-ci modernisent les campus et aident à créer plus de 36 000 places dans les établissements d'enseignement postsecondaire à l'échelle de l'Ontario.
- ☑ **Amélioration des routes de l'Ontario :** Depuis 2004, les investissements routiers en Ontario ont permis la création ou la remise en état de plus de 3 500 kilomètres de routes, ce qui représente à peu près la même distance que le trajet entre Ottawa et Calgary. Parmi les projets complétés se trouvent l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de la route 11 d'une longueur de neuf kilomètres entre Katrine et Burk's Falls – un investissement de 126 millions de dollars dans un corridor ouvrant la porte du Nord – et l'ouverture de 16 kilomètres de voies réservées aux véhicules multioccupants sur l'autoroute Queen Elizabeth Way entre Trafalgar Road à Oakville et Guelph Line à Burlington.

Pour de plus amples renseignements sur les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure, veuillez consulter : www.ontario.ca/infrastructure

INVESTIR DANS LE SAVOIR ET LA COMPÉTENCE

Le plan :

Une main-d'oeuvre instruite est le moteur de la croissance économique et de la compétitivité de la province. C'est pourquoi l'éducation – de l'apprentissage des jeunes enfants à l'enseignement élémentaire, secondaire et postsecondaire – est une grande priorité pour le gouvernement McGuinty. Les collèges, universités et établissements de formation ontariens jouent un rôle essentiel en préparant les gens à occuper les emplois qui assureront la prospérité future de la province. Ils ouvrent aussi l'Ontario sur le monde et attirent des étudiants de tous les coins de la planète, ce qui entraîne des répercussions économiques considérables dans le contexte d'une économie du savoir.

Soutien à l'emploi et à la formation

Les résultats :

- ☑ Ces deux dernières années, la récession mondiale a entraîné une hausse marquée des besoins de services d'emploi et de formation. Pour y répondre, le gouvernement a engagé environ 1,6 milliard de dollars par année en 2009-2010 et 2010-2011 dans le secteur des services d'emploi et de formation professionnelle par l'entremise d'Emploi Ontario, en visant tout particulièrement les travailleurs touchés par la récession.
- ☑ Emploi Ontario sert plus d'un million de personnes par année, notamment des travailleurs licenciés, des apprentis, des nouveaux arrivants et des jeunes, ainsi que des employeurs qui utilisent le réseau pour trouver des travailleurs répondant à leurs besoins.
- ☑ Depuis 2008, le programme Deuxième carrière a aidé plus de 36 000 travailleurs licenciés à obtenir une formation.
- ☑ 93 % des participants au programme Deuxième carrière répondant à un sondage ont obtenu leur diplôme et plus de 60 % ont trouvé un emploi en moyenne trois mois après avoir terminé leurs études.
- ☑ Quelque 120 000 apprentis apprennent actuellement un métier, soit presque deux fois plus qu'en 2002-2003.
- ☑ Grâce à plus de 200 programmes de formation relais offerts dans plus de 100 professions et métiers, plus de 40 000 nouveaux arrivants détiennent des emplois compatibles avec leur éducation et leur expérience.
- ☑ Cette année, plus de 120 000 immigrants ont eu recours à des programmes de formation linguistique gratuits afin d'améliorer leur capacité à parler et écrire en anglais ou en français.

Appuyer une économie du savoir

Les résultats :

- ☑ 200 000 étudiants de niveau postsecondaire et apprentis additionnels fréquentent un établissement d'enseignement cette année, par rapport à 2002-2003.
- ☑ 63 % des adultes ontariens possèdent un diplôme d'études postsecondaires. Il s'agit de l'un des meilleurs taux d'accession au monde; il dépasse de plus de 20 % celui des États-Unis et est presque deux fois plus élevé qu'au Royaume-Uni. L'Ontario veut atteindre un nouveau sommet en visant un objectif de 70 %.
- ☑ L'Ontario possède l'un des plus généreux régimes d'aide financière aux étudiants au Canada. En 2009-2010, environ 187 000 étudiants bénéficiant du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) ont profité d'améliorations apportées dans le cadre du plan Vers des résultats supérieurs. En 2010-2011, dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement provincial accorde une aide financière additionnelle de 81 millions de dollars aux étudiants des collèges et universités pour élargir et moderniser le RAFEO.

Adultes qui ont terminé des études postsecondaires — Graphique 7

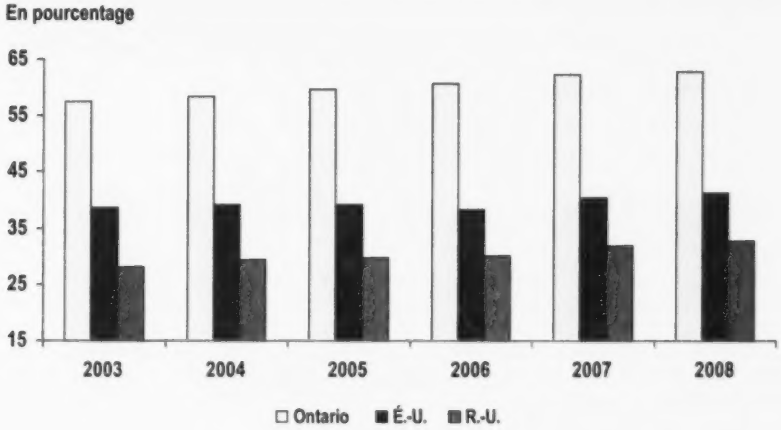

Nota : Inclut les adultes de 25 à 64 ans qui ont terminé des études postsecondaires.
Sources : OCDE, Regards sur l'éducation; Statistique Canada, Enquête sur la population active (totalisation spéciale pour l'Ontario).

Maternelle à temps plein

Plus du quart des enfants qui entrent en première année ont un retard considérable par rapport à leurs semblables. Beaucoup d'entre eux ne comblent jamais l'écart et se voient dans l'incapacité de participer pleinement et de contribuer à la société. Pour éviter que le quart des enfants ontariens ne soient laissés pour compte, nous devons commencer plus tôt à soutenir leur apprentissage et les aider davantage. Voilà pourquoi l'Ontario a mis sur pied des programmes de maternelle à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans.

La maternelle à temps plein est un élément important du plan Ontario ouvert sur le monde. En aidant les enfants à partir du bon pied, nous assurons notre prospérité économique future. De plus, la maternelle à temps plein et les programmes intégrés avant et après l'école aideront les parents occupés à économiser temps et argent.

Les résultats :

- ☑ Au cours de l'année scolaire actuelle, l'Ontario offre la maternelle à temps plein dans près de 600 écoles. Jusqu'à 35 000 enfants peuvent s'en prévaloir. Les parents peuvent aussi inscrire leurs enfants à la maternelle à heures prolongées à un prix raisonnable, avant et après l'école.
- ☑ En septembre 2011, des programmes de maternelle à temps plein seront offerts dans 200 écoles additionnelles. Cela signifie que, d'ici 2011, jusqu'à 50 000 enfants profiteront du programme.
- ☑ Lorsque le programme aura été pleinement mis en oeuvre, 3 800 enseignantes et enseignants et 20 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance additionnels auront été embauchés et environ 247 000 élèves en profiteront.

Réussite des élèves

Les résultats :

- ☑ Depuis 2002-2003, le gouvernement prend des mesures importantes pour aider les élèves à améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Au cours des dernières années, ces programmes ont aidé plus d'élèves à atteindre la norme provinciale aux tests provinciaux — en 2009-2010, 68 % des élèves de 3e et de 6e année ont atteint ou dépassé la norme provinciale en lecture, écriture et mathématiques. Ceci est une hausse de 14 points de pourcentage depuis 2002-2003.
- ☑ Depuis 2005, la Stratégie visant la réussite des élèves, établie par le gouvernement, aide les élèves de la 7e à la 12e année à adapter leurs études à leurs points forts, à leurs buts et à leurs intérêts. Le taux d'obtention du diplôme a augmenté pour passer de 68 % en 2003-2004 à 79 % en 2008-2009. Cela signifie que plus de 52 500 élèves additionnels ont obtenu leur diplôme depuis 2003-2004.

ASSURER L'AVENIR DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE

Le gouvernement est déterminé à renforcer le système de revenu de retraite et à aider les Ontariennes et Ontariens à se garantir une retraite stable. Après avoir vu comment la récession mondiale a nui à leurs placements, un plus grand nombre de gens s'inquiètent quant à leurs épargnes pour la retraite. Par ailleurs, moins de travailleurs ontariens ont un régime de retraite. Beaucoup de gens n'économisent pas suffisamment pour maintenir leur mode de vie à la retraite et se préoccupent de leur avenir financier.

Le document de discussion « Assurer l'avenir de notre retraite : Consultation des Ontariens et Ontariennes sur le système de revenu de retraite du Canada » peut être lu à : www.ontario.ca/pension

Le plan :

L'Ontario a mis en oeuvre un vaste plan pour améliorer la sécurité du revenu des Ontariennes et des Ontariens quand ils prendront leur retraite. Ce plan comprend trois éléments clés :

- ☑ Soutenir une augmentation modeste, pleinement capitalisée et graduelle du Régime de pensions du Canada (RPC) afin d'assurer aux travailleurs canadiens des prestations de retraite bonifiées. Le gouvernement provincial souhaite obtenir, d'ici le 29 novembre 2010, des observations sur des moyens possibles d'élargir modestement le RPC. Les commentaires reçus influeront sur la position de l'Ontario lors de la rencontre des ministres des finances fédéral, provinciaux et territoriaux le 20 décembre 2010.

- ☑ Travailler avec d'autres gouvernements et partenaires du secteur des régimes de retraite afin de trouver des moyens nouveaux et novateurs d'élargir la gamme d'institutions autorisées à établir des régimes de retraite et la gamme de personnes pouvant y avoir accès, notamment les travailleurs autonomes.

- ☑ Moderniser la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario afin de rendre les régimes de retraite à prestations déterminées fondés sur l'emploi plus fiables, plus sûrs et plus abordables.

Les résultats :

La *Loi de 2010 sur la pérennité des prestations de retraite* propose des changements visant à renforcer les règles concernant le financement des régimes de retraite, clarifier les règles relatives à l'excédent des régimes de retraite et assurer que le Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario soit plus durable. Elle fait fond sur la première étape des réformes qui ont été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée législative en mai 2010 (*Loi de 2010 modifiant la Loi sur les régimes de retraite*). Ces changements constituent la première réforme majeure des régimes de retraite en plus de 20 ans.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS PAR LE RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DU SECTEUR FINANCIER

L'Ontario va de l'avant avec ses plans pour protéger les consommateurs et les investisseurs et pour veiller à ce que les marchés des capitaux demeurent vigoureux et concurrentiels. Selon les derniers rapports du Fonds monétaire international et du Forum économique mondial, le système financier canadien, qui est largement basé en Ontario, s'est révélé être un chef de file mondial. Une réglementation efficace aux niveaux fédéral et provincial et une gestion prudente des risques ont grandement contribué à la sûreté et la stabilité du marché.

Le plan :

Le gouvernement modernise la réglementation financière en Ontario en protégeant les consommateurs et les investisseurs, en renforçant les exigences réglementaires afin de soutenir la solidité et la stabilité des marchés des capitaux et en adoptant des pratiques réglementaires mondiales souples et efficaces.

- ☑ Le gouvernement fédéral et les provinces et territoires intéressés collaborent en vue de l'établissement d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières. Afin de répondre aux besoins des marchés financiers canadiens, cet organisme devrait avoir son siège à Toronto, la capitale des marchés des capitaux du Canada.

- ☑ Le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario afin de permettre à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) de mettre au point et d'établir un cadre de réglementation robuste pour les instruments dérivés hors bourse. Ces modifications permettraient d'adopter de nouveaux règlements visant spécifiquement ces instruments et feraient en sorte qu'ils tombent sous les lois s'appliquant aux délits d'initié.

- ☑ Avec les modifications législatives proposées, l'Ontario fait preuve de leadership en matière de réglementation, promeut l'équité et l'efficacité des marchés financiers, rehausse la protection des investisseurs et fait cadrer ses lois avec les engagements internationaux du Canada. De plus, le cadre proposé est conforme à l'avant-projet d'une loi sur les valeurs mobilières canadiennes proposée par le gouvernement fédéral et faciliterait une transition harmonieuse vers la réglementation de ce marché crucial au niveau national.

- ☑ Cette mesure législative aidera à promouvoir la réputation grandissante de l'Ontario en tant qu'un marché des capitaux d'envergure mondiale bien réglementé.

- ☑ D'autres modifications proposées à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario permettraient une surveillance réglementaire des agences de notation et renforceraient la surveillance des systèmes de négociation parallèle, qui sont des marchés des valeurs mobilières remplissant certaines des fonctions d'une bourse.

« L'évolution des marchés financiers confirme également que, maintenant plus que jamais, nous devons réformer notre système de réglementation en appuyant la mise en oeuvre d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Je suis déterminé à soutenir le gouvernement de l'Ontario, le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières et les organismes provinciaux de réglementation participants en vue d'atteindre cet objectif important. »

- Howard Wetston, président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario nommé récemment, lors d'une allocution prononcée devant le Comité permanent des organismes gouvernementaux
Le 2 novembre 2010

☑ Le 1er septembre 2010, le gouvernement a annoncé des réformes importantes du système d'assurance-automobile de l'Ontario. Ces réformes visent principalement à favoriser une plus grande stabilité des taux, à faire en sorte qu'une plus grande partie de l'argent versé en primes serve à traiter les blessures et à simplifier le système de l'assurance-automobile. Cet automne, le gouvernement améliorera la protection des consommateurs en renforçant la capacité de la Commission des services financiers de l'Ontario à assurer l'équité des règles utilisées par les compagnies d'assurance pour choisir qui elles veulent assurer.

Les résultats :

☑ Depuis sa création, le Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO a commencé à présenter des observations sur les initiatives de la CVMO pour aider à faire en sorte que le travail de la commission tienne compte des perspectives d'une vaste gamme d'investisseurs.

La section du site Web de la CVMO portant sur le Groupe consultatif des investisseurs comprend de l'information sur le groupe, son mandat et ses membres, l'ordre du jour et le procès-verbal des réunions, les initiatives envisagées et les mémoires présentés à la commission : www.osc.gov.on.ca/fr/Investors_advisory-panel_index.htm

☑ La CVMO et le Fonds pour l'éducation des investisseurs appuient activement les plans du ministère de l'Éducation d'ajouter la littératie financière au curriculum de l'Ontario en septembre 2011. Ce nouvel enseignement aidera les jeunes Ontariennes et Ontariens à acquérir d'importantes compétences en gestion des finances personnelles, pour faire en sorte que la population et la main-d'oeuvre soient bien renseignées au point de vue financier.

☑ Le secteur des services financiers de l'Ontario a été résilient durant la récession, enregistrant une augmentation de l'emploi de 3,3 % en 2009. Par comparaison, les emplois dans le secteur financier aux États-Unis ont affiché une baisse de plus de 4 %.

- Depuis 2003, le gouvernement freine la croissance des primes d'assurance-automobile. Au cours des sept dernières années, l'augmentation moyenne des primes a été inférieure au taux d'inflation pour la même période. Grâce aux réformes entrées en vigueur cet automne, les conducteurs ontariens sont plus en mesure de personnaliser leur couverture d'assurance-automobile selon leurs besoins particuliers. Les indemnités pour frais médicaux et la réadaptation au titre de l'assurance-automobile standard de l'Ontario demeurent les plus généreuses au Canada, par rapport à celles des autres provinces ayant un marché de l'assurance-automobile comparable.
- Bien que le gouvernement prévoie que la stabilisation des taux prenne un certain temps, des informations récentes indiquent que cela est en voie de s'accomplir. Les approbations de taux d'assurance-automobile moyennes ont diminué pendant deux trimestres consécutifs, baissant de plus de 1 % au cours du deuxième trimestre de 2010 et de près de 0,1 % lors du troisième trimestre de 2010.

Les coûts de l'assurance-automobile sont inférieurs à l'inflation depuis 2003

Graphique 8

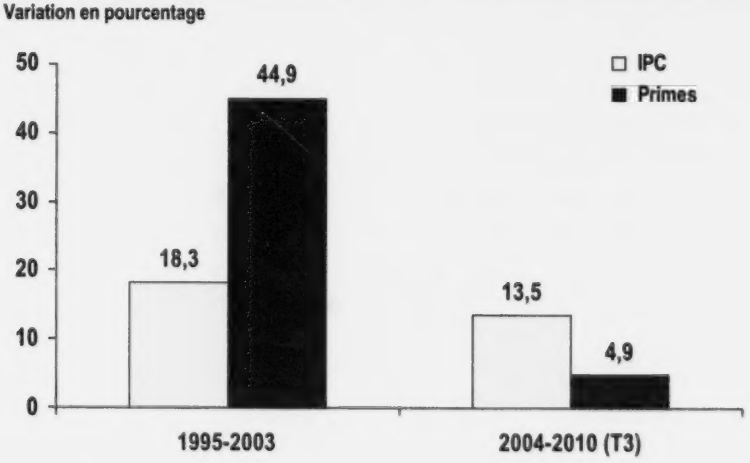

Sources : Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et ministère des Finances de l'Ontario.

SOUTENIR LA PROSPÉRITÉ ET LES EMPLOIS EN ONTARIO

Le plan Ontario ouvert sur le monde a permis au gouvernement d'appuyer des secteurs névralgiques de l'économie dans le but de favoriser la création d'emplois et la croissance. Les mesures adoptées ont accru la compétitivité et contribueront à la prospérité à long terme de la province.

Transport en commun

Le plan :

Le gouvernement provincial investit des montants importants dans le transport en commun. D'ici la fin de 2010-2011, il y aura fourni 10,8 milliards de dollars en soutien, dont 4,7 milliards de dollars à GO Transit depuis 2003. Le gouvernement provincial s'est engagé à investir des sommes additionnelles considérables dans le plan régional de transport en commun de Metrolinx et d'autres priorités en matière de transport en commun municipal. Ces initiatives décongestionneront les routes et les autoroutes, ce qui améliorera la circulation des biens et des personnes en Ontario.

Les résultats :

- ☑ Les utilisateurs de GO Transit profitent de services élargis. En 2007, le service ferroviaire vers Barrie, qui avait été annulé en 1993, a repris. De plus, les services de transport par autobus de GO Transit vers Peterborough, Niagara et Kitchener-Waterloo ont été élargis.
- ☑ En septembre 2010, des autobus ont commencé à circuler dans le corridor de la rue Queen à Brampton dans le cadre de la première phase du service de transport en commun rapide par autobus Züm.

- ☑ De nombreux importants projets de transport en commun ont débuté dans la région du grand Toronto, y compris le prolongement de la ligne de métro Toronto-York Spadina, le service de transport en commun rapide par autobus vivaNext de York et le projet de transport en commun rapide par autobus de Mississauga. À Toronto, des projets qui appuient le plan régional de transport en commun de Metrolinx ont été entrepris, dont la construction de la ligne de transport léger sur rail Sheppard et l'achat de tunneliers en vue du projet de transport en commun rapide d'Eglinton Crosstown.
- ☑ La carte tarifaire à puce PRESTO a commencé à être utilisée. En octobre 2010, plus de 14 500 cartes PRESTO étaient déjà en circulation dans la région du grand Toronto et de Hamilton, et avaient été utilisées pour effectuer plus de 900 000 déplacements.
- ☑ La ville de Toronto est l'une des seules agglomérations urbaines à ne pas encore avoir de voie ferrée la reliant à son aéroport. Les travaux de construction ont débuté dans le corridor de Georgetown South de GO Transit afin d'accueillir la nouvelle liaison aérienne-ferroviaire qui reliera la gare Union et l'aéroport Pearson à temps pour les Jeux pan et parapanaméricains de 2015.
- ☑ On s'est engagé à octroyer des fonds pour de grands projets de transport en commun rapide à Ottawa et dans la région de Kitchener-Waterloo.

Emplois et croissance économique dans le Nord de l'Ontario

Le plan :

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à accroître la prospérité dans le Nord. Pour favoriser la croissance économique dans la région, il effectue de nouveaux investissements qui visent à aider toutes les Ontariennes et tous les Ontariens du Nord à participer au développement économique de la région et à tirer avantage des nouvelles occasions qui en découlent.

Les résultats :

Le gouvernement prend des mesures en vue de contribuer à la création de débouchés dans le Cercle de feu, une zone du Grand Nord qui pourrait comprendre de grands gisements de minéraux comme la chromite, le nickel, le cuivre et le platine. Le 30 septembre 2010, le gouvernement a nommé une coordonnatrice du développement du Cercle de feu. La coordonnatrice collaborera avec les résidents du Nord, les communautés autochtones et l'industrie minière pour favoriser les nouveaux projets d'exploitation minière.

Une fois promulguée, la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* favorisera la croissance dans la région en veillant à ce que l'aménagement du territoire favorise le développement économique tout en assurant la protection d'environ 225 000 kilomètres carrés de terres publiques. Les Premières nations collaboreront avec le gouvernement de l'Ontario pour délimiter les zones à protéger et, aux termes de la loi, devront approuver les plans communautaires d'aménagement du territoire élaborés.

Région du Cercle de feu

Graphique 9

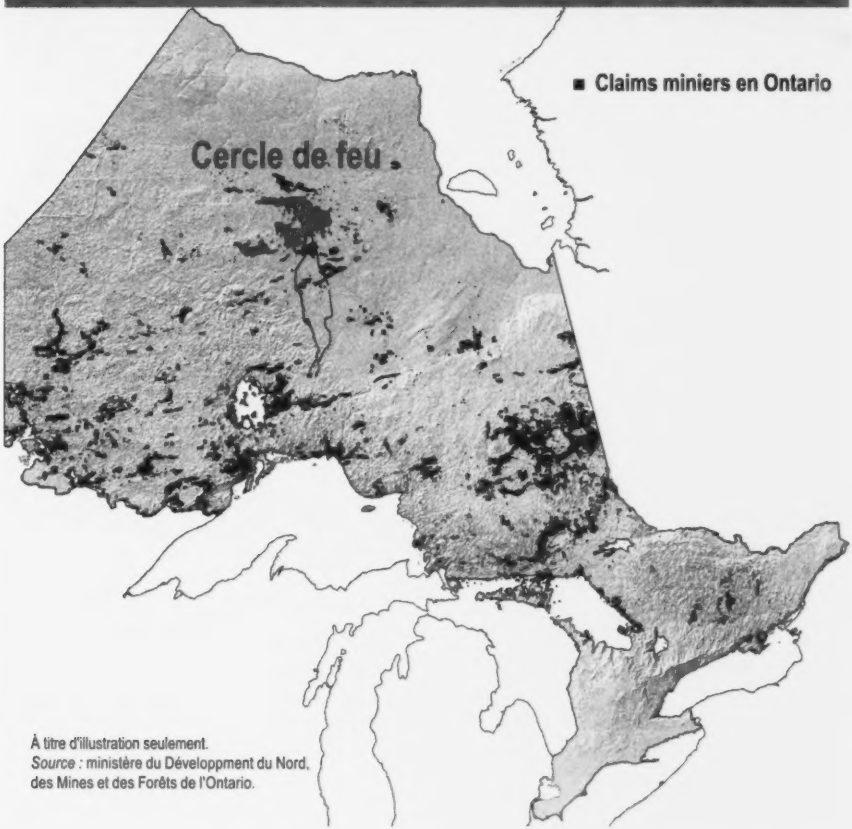

À titre d'illustration seulement.
Source : ministère du Développment du Nord, des Mines et des Forêts de l'Ontario.

Secteur de l'automobile

L'industrie automobile est un moteur clé de l'économie de l'Ontario. Elle inclut de grandes sociétés de montage de véhicules et plus de 400 usines de fabrication de pièces, qui représentent plus de 90 % de l'ensemble de l'industrie automobile canadienne. À ceux-ci s'ajoutent cinq constructeurs automobiles comptant 12 usines de montage et un constructeur de camions lourds. L'Ontario fabrique plus de véhicules que toute autre province ou tout autre État en Amérique du Nord.

La récession mondiale a frappé de plein fouet l'industrie automobile. Aujourd'hui, la production augmente et l'industrie retrouve peu à peu sa rentabilité. Durant les dix premiers mois de 2010, la province a connu une hausse de 46 % de sa production totale de véhicules, comparativement à la même période de l'année précédente. En 2010, on s'attend à ce que 1,9 million de véhicules soient fabriqués dans la province.

Le plan :

L'Ontario est un acteur clé de l'industrie automobile de l'Amérique du Nord et prend des mesures pour le demeurer. La province a investi 4,6 milliards de dollars dans les sociétés General Motors (GM) et Chrysler pour protéger au moins 85 000 emplois et assurer la compétitivité future sur la scène internationale d'un secteur qui soutenait directement ou indirectement environ 400 000 emplois en Ontario en 2008.

Le gouvernement ontarien est la seule administration infranationale de l'Amérique du Nord à avoir effectué ces investissements. Il devait procéder ainsi pour sauvegarder des milliers d'emplois et éviter des torts considérables et irréparables à l'économie et aux collectivités de l'Ontario.

Les résultats :

- ☑ GM occupe une part importante de l'espace de fabrication de l'Ontario et continue d'investir dans la province. Le 19 octobre 2010, la société a rappelé environ 600 travailleurs et créé un troisième quart de travail dans son usine de montage d'Oshawa. Dans les usines GM, la production était en hausse de plus de 60 % en date du mois d'octobre 2010, comparativement à la même période en 2009. De plus, l'entreprise a récemment accru la capacité de son usine d'Ingersoll. Même si l'Ontario et le Canada vendent leurs parts dans la compagnie, GM maintiendra son engagement envers la production de véhicules, les dépenses en immobilisations et la recherche et développement au Canada.
- ☑ La production de véhicules Chrysler est en hausse de 76 % en Ontario par rapport à la même période de l'année dernière.
- ☑ Le 12 août 2010, la société Chrysler a annoncé qu'elle investirait 27,2 millions de dollars dans son usine de coulage d'Etobicoke, ce qui permettra de conserver 280 emplois.
- ☑ Le 20 avril 2010, GM a remboursé la portion de prêt en cours consentie à l'entreprise par les gouvernements américain, canadien et ontarien.
- ☑ Toyota, Honda et Ford, qui emploient environ 19 000 personnes dans les collectivités de l'Ontario, ont accru leur production par rapport à l'année précédente, ce qui permettra à davantage de personnes de travailler.

Services financiers

Le secteur des services financiers est un moteur essentiel de l'économie de l'Ontario et un important employeur de la province. Un grand nombre de banques, de compagnies d'assurance, de fonds d'investissement et de caisses de retraite qui exercent des activités florissantes à l'échelle mondiale ont leur siège social à Toronto. D'ailleurs, Toronto est le troisième centre financier en importance de l'Amérique du Nord, pour ce qui est de l'emploi. Entre 2003 et 2009, le nombre d'emplois dans le secteur des services financiers a atteint 365 000, soit une augmentation de 60 000 emplois. Le secteur soutient également quelque 280 000 emplois connexes, dont des emplois bien rémunérés dans les services aux entreprises (p. ex. la conception de logiciels).

Le plan :

Le gouvernement de l'Ontario s'est associé à des chefs de file de l'industrie des services financiers par l'entremise du Conseil des chefs de file des services financiers pour mettre en oeuvre un plan visant à améliorer la compétitivité du secteur et à créer des milliers d'emplois bien rémunérés. Ses efforts en ce sens s'inscrivent dans le plan Ontario ouvert sur le monde, dont un des objectifs est d'aider Toronto à devenir l'un des dix centres financiers les plus importants au monde. La ville est actuellement classée 12e, selon l'indice Global Financial Centres.

Les résultats :

- ☑ Dans le budget de 2010, le gouvernement a accordé du soutien à la Toronto Financial Services Alliance pour l'aider à mettre en oeuvre un plan public-privé en vue de développer le secteur financier de l'Ontario et de créer des emplois.

- ☑ L'Ontario octroie 10 millions de dollars à l'institut mondial de gestion des risques du secteur financier, qui sera un organisme sans but lucratif composé de chefs de file de l'industrie, d'organes de réglementation et de membres du milieu universitaire. L'institut, dont la création a été annoncée en septembre 2010, renforcera la réputation de Toronto en tant que grand centre des services financiers.

- ☑ Le gouvernement de l'Ontario a créé le Centre d'excellence pour l'éducation dans le domaine des services financiers pour tirer avantage de l'important bassin de connaissances et de compétences de la province. Il s'emploie à recruter des étudiants étrangers et à créer un secteur des services financiers fort, formé de la main-d'oeuvre hautement compétente et diversifiée de l'Ontario.

Section B : Gestion responsable

POINTS SAILLANTS

- ☑ Le déficit prévu pour 2010-2011 est de 18,7 milliards de dollars, une baisse par rapport au déficit de 19,7 milliards de dollars prévu dans le budget de l'Ontario de 2010, ce qui représente une amélioration de près de 25 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars que l'on prévoyait il y a un an pour 2009-2010.
- ☑ Le gouvernement a établi un plan réaliste et responsable pour réduire le déficit de moitié en cinq ans par rapport au sommet atteint et pour l'éliminer en huit ans.
- ☑ Les produits découlant de l'accord que le gouvernement propose de conclure avec Teranet serviraient à réduire la dette de l'Ontario.
- ☑ Le gouvernement a instauré un certain nombre de mesures pour améliorer la responsabilité et la transparence au sein de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et dans tout le secteur parapublic.
- ☑ Pour atteindre ses objectifs financiers tout en protégeant les services publics, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures :
  - Il a réduit les dépenses en services de consultation externe de 50 % depuis 2002-2003.
  - Il est en bonne voie de réduire la taille de la FPO de 5 % d'ici le 31 mars 2012, grâce à l'attrition et à d'autres mesures.
  - Il a réduit les charges relatives aux déplacements de 26 % de 2008 à 2009.
  - Il a pris des mesures pour restreindre la rémunération dans la FPO et le secteur parapublic, ce qui permettra de réorienter environ 2 milliards de dollars en deux ans pour assurer le maintien des services publics.
  - Il a prolongé la durée du gel du traitement des députés provinciaux qui passera de un à trois ans.
  - Il a révisé l'ampleur et le calendrier de certains investissements en immobilisations.

- Il a mis en place de nouvelles mesures de responsabilisation pour veiller à ce que les dollars des contribuables soient utilisés à bon escient.
- Il a réduit de 50 % les prix de la plupart des médicaments génériques couverts par les Programmes publics de médicaments de l'Ontario pour les porter à 25 % des prix des produits de marque comparables.

UN PLAN RÉALISTE ET RESPONSABLE

Le gouvernement a déjà fait ses preuves pour ce qui est d'atteindre ses objectifs financiers, en devançant même les échéances prévues. En effet, il a éliminé le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il a hérité et il présenté trois budgets équilibrés de suite.

Résultats obtenus par le gouvernement pour réduire le déficit — Graphique 10

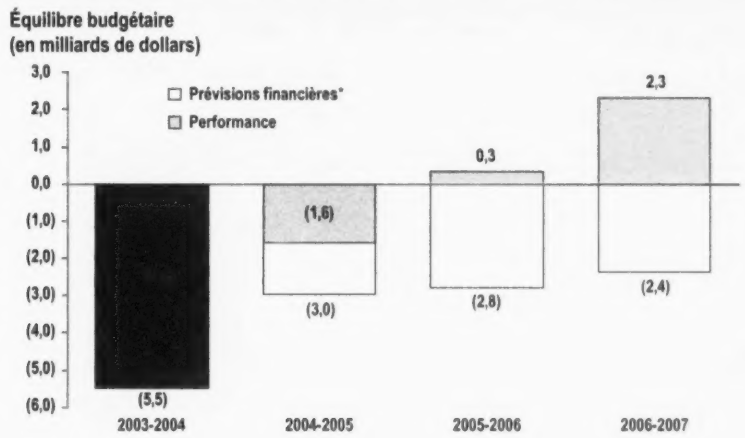

* Basées sur le plan financier décrit dans le budget de l'Ontario de 2005.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Selon les projections actuelles, le déficit de 18,7 milliards de dollars prévu pour 2010-2011 est inférieur au déficit de 19,7 milliards de dollars qui était prévu dans le budget de 2010. Les projections actuelles représentent une amélioration de près de 25 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars que l'on prévoyait il y a un an pour 2009-2010.

Le gouvernement provincial est toujours en bonne voie d'atteindre ses objectifs financiers à moyen terme et de réaliser son plan visant à réduire le déficit de moitié en cinq ans par rapport au sommet atteint et à l'éliminer en huit ans.

Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario — Graphique 11

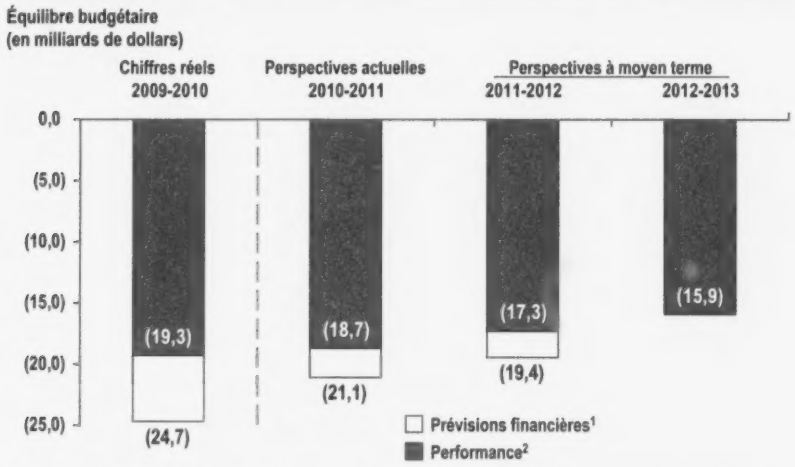

1 Basées sur les prévisions financières du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* de l'automne 2009.

2 Représente les prévisions actuelles de 2010-2011 à 2012-2013. Pour 2009-2010, les résultats réels sont présentés.

L'amélioration des prévisions financières pour 2010-2011 est surtout attribuable à une augmentation des revenus découlant d'une croissance plus vigoureuse de l'économie et à la prudence avec laquelle le gouvernement gère les finances et maîtrise les dépenses. Depuis les sept dernières années, l'attitude responsable du gouvernement a permis aux Ontariennes et aux Ontariens de bénéficier des investissements continus dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et de l'infrastructure, même lorsque la dure récession de 2008 sévissait à l'échelle mondiale.

Depuis 2003, le gouvernement s'efforce constamment de moderniser la prestation des services publics, d'accroître l'efficience administrative et d'améliorer la responsabilité et la transparence afin de maximiser la valeur de chaque dollar dépensé.

En 2007, le gouvernement a annoncé que, en quatre ans, il avait trouvé des moyens d'économiser 806 millions de dollars en centralisant l'administration, en rationalisant les processus, en faisant un meilleur usage de la technologie et en établissant des initiatives permanentes d'évitement et de réduction des coûts. Les dépenses de l'Ontario par habitant pour les services généraux du gouvernement étaient de 134 $ par personne en 2008-2009. L'Ontario se classe ainsi au deuxième rang parmi les provinces ayant les dépenses les plus faibles et ses dépenses sont inférieures de 28 % aux dépenses moyennes de 186 $ par personne qu'affiche l'ensemble des gouvernements provinciaux.

Dépenses gouvernementales* par habitant, 2008-2009 — Graphique 12

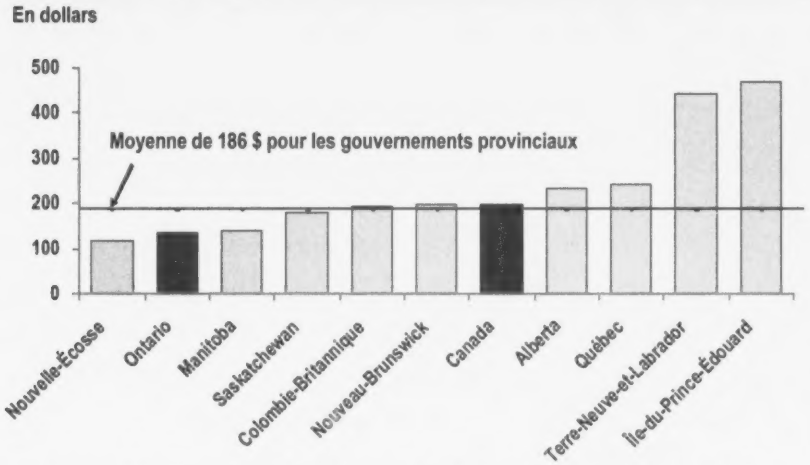

* Dépenses consolidées des gouvernements provinciaux et territoriaux affectées aux services gouvernementaux généraux.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Fort de ces résultats, le gouvernement a défini, dans le cadre de son examen exhaustif permanent des programmes effectué en 2010, des économies additionnelles de 260 millions de dollars découlant de gains d'efficience.

Le gouvernement est toujours déterminé à maîtriser la croissance des dépenses. Ces mesures lui permettent d'appuyer les investissements du plan Ontario ouvert sur le monde dans le savoir et la compétence, les soins de santé, l'économie verte et la Stratégie de réduction de la pauvreté.

MODERNISATION DU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT IMMOBILIER ÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario est le premier territoire au monde à offrir des services d'enregistrement électronique des documents liés à l'immobilier. L'enregistrement immobilier électronique renforce la sécurité, améliore l'exactitude et l'intégrité de la base de données et permet d'obtenir une piste de vérification électronique.

Le gouvernement provincial a négocié les principales modalités d'un accord proposé afin de poursuivre son partenariat de longue date avec Teranet Inc. en renouvelant les permis exclusifs de Teranet qui l'autorisent à dispenser des services d'enregistrement immobilier électronique et relatifs aux brefs en Ontario.

Vue d'ensemble et antécédents de Teranet

Teranet a été formé en 1991 à la suite d'un partenariat établi entre la province de l'Ontario et le secteur privé en vue de mettre sur pied un système d'enregistrement immobilier électronique. Il a alors fallu abandonner un système axé sur des documents papier en place depuis 200 ans pour créer une base de données à partir de dossiers pour plus de cinq millions de parcelles de terrain.

La première opération électronique s'est produite en 1999. Depuis, le système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario a pris de l'expansion. Il renferme des renseignements sur plus de quatre millions de biens-fonds et permet d'effectuer plus de deux millions d'enregistrements par année.

En vertu des accords conclus avec le gouvernement provincial, Teranet a le droit exclusif d'exploiter jusqu'en 2017 le système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario, qui permet d'enregistrer par voie électronique les documents portant sur les biens immobiliers et les recherches de titres et de brefs liés à des biens immobiliers.

Depuis la mise sur pied de Teranet, le gouvernement provincial a participé à un certain nombre d'opérations mettant en cause cette entité :

- ☑ En août 2003, le gouvernement précédent a vendu la part de 50 % qu'il possédait dans Teranet et son droit de recevoir des redevances jusqu'en 2017, à Teramira, l'autre propriétaire de Teranet, pour 370 millions de dollars. Les modalités de cette vente englobaient les droits provinciaux d'approuver toute vente future de Teranet et de recevoir une part du produit de cette vente.
- ☑ En juin 2006, le droit de recevoir une part du produit de toute vente future de Teranet a permis à la province de toucher 573 millions de dollars découlant du premier appel public à l'épargne du fonds de revenu de Teranet. Le gouvernement de l'Ontario s'est servi d'une partie de ce montant pour contribuer 54 millions de dollars à un investissement global de 116 millions de dollars fait par Teranet en vue d'améliorer les services et le système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario.
- ☑ En novembre 2008, Borealis, propriétaire actuel de Teranet, a annoncé que son offre d'achat visant à la mainmise du fonds de revenu de Teranet avait été couronnée de succès. Cette offre était assujettie à l'approbation du gouvernement de la province.

Le gouvernement provincial continue d'assurer la surveillance du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario.

Teranet Inc., qui appartient à Borealis Infrastructure, a été formé pour fournir des services d'enregistrement immobilier électronique pour la province en 1991. Le gouvernement provincial a négocié les principales modalités d'un accord proposé avec Borealis pour que ce partenariat de longue date se poursuive. Les permis exclusifs de Teranet ont ainsi été renouvelés pour une période de 50 ans afin qu'il continue de dispenser des services d'enregistrement immobilier électronique et relatifs aux brefs en Ontario.

En vertu de l'accord proposé, Borealis verserait à la province un paiement forfaitaire unique de 1 milliard de dollars, qui servirait à réduire la dette de la province. La réduction des besoins d'emprunt permettrait de diminuer les frais d'intérêt et, par ricochet, de libérer des fonds. En utilisant le paiement de Borealis pour diminuer la dette, on protégerait aussi le plan financier contre toute hausse future des taux d'intérêt. De plus, à compter de 2017, la province recevrait des redevances annuelles de Teranet, qui devraient s'élever à environ 50 millions de dollars en 2017-2018 et augmenter les années suivantes.

L'accord proposé prévoit aussi le contrôle par le gouvernement provincial des droits exigés par Teranet pour des services d'enregistrement immobilier et relatifs aux brefs prévus par la loi. L'accord proposé ne prévoit pas de hausses de droits pour une période de cinq ans. En 2015, certains droits augmenteraient afin que les droits exigés pour les recherches effectuées dans les bureaux d'enregistrement immobilier soient les mêmes que ceux exigés pour les recherches effectuées à distance, et certains droits seraient rajustés en fonction de 50 % du taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation. Le premier rajustement serait cumulatif et correspondrait à 50 % du taux d'inflation des cinq années précédentes; les autres rajustements seraient effectués chaque année. Puisque ces rajustements ne correspondraient qu'à la moitié du taux d'inflation, les droits n'augmenteraient pas aussi rapidement que l'inflation et, en termes réels, diminueraient avec le temps.

Le gouvernement de l'Ontario continuerait en outre à surveiller l'intégrité des données du système d'enregistrement immobilier électronique. L'accord proposé comporte également un cadre de rendement et des engagements de la part de Teranet de faire en sorte que le système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario reste moderne, convivial, fiable et sûr.

Importantes mesures de protection des consommateurs

Contrairement à l'accord conclu par le gouvernement précédent pour l'autoroute 407 Express Toll Route, l'accord proposé renferme d'importantes mesures de protection des consommateurs, telles que le contrôle par la province de toute hausse des droits imposés par Teranet pour les services prévus par la loi. Il comporte aussi des dispositions permettant à la province de tirer profit de façon permanente de la situation financière de Teranet grâce à des redevances et des résultats extraordinaires pouvant être affichés par Teranet à la suite de la vente de l'entreprise ou du rendement exceptionnel de celle-ci.

L'accord proposé ferait en sorte que des services de qualité continuent d'être dispensés au public et que les services électroniques offerts soient constamment rehaussés et modernisés.

Certaines conditions doivent être remplies avant que l'accord proposé ne soit conclu de façon définitive, ce qui devrait se produire à la fin de 2010.

RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA TRANSPARENCE

Le plan :

Depuis 2003, le gouvernement a mis en place certaines mesures pour améliorer la responsabilité et la transparence au sein de la FPO et dans tout le secteur parapublic. Dernièrement, le premier ministre McGuinty s'est engagé à mettre en oeuvre d'autres mesures de responsabilisation afin d'assurer un usage judicieux des deniers publics.

Les résultats :

☑ À compter du 1er avril 2010, la version révisée de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil établit des règles plus strictes et faciles à suivre en matière de dépenses pour le personnel des ministères et de 22 des plus gros organismes gouvernementaux. La directive resserre la norme de surveillance en exigeant que les entités gouvernementales adhèrent à des règles uniformes et divulguent en ligne leurs dépenses sur un site accessible au public.

- Le public a désormais accès sur le site Web Ontario.ca à une liste de tous les frais de déplacement du premier ministre, des ministres, des adjoints parlementaires, du personnel politique et des cadres supérieurs de la FPO et des grands organismes.

☑ Le gouvernement a présenté des nouvelles mesures législatives qui, si elles sont adoptées, instaureront des normes plus élevées de responsabilisation pour les hôpitaux, les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) et le secteur parapublic, en ce qui concerne le recours à des lobbyistes, l'approvisionnement et les dépenses. En vertu de ces mesures :

- des règles seraient mises en place pour assurer des pratiques justes, ouvertes et transparentes concernant les dépenses et l'approvisionnement dans les organismes du secteur parapublic;
- les mesures législatives portant sur l'accès à l'information seraient élargies pour s'appliquer aux hôpitaux;

- les hôpitaux et les RLISS seraient tenus d'afficher en ligne les dépenses de leurs cadres supérieurs et de faire état chaque année de leur recours à des consultants;
- la rémunération des cadres dirigeants des hôpitaux et des RLISS pourrait être réduite s'ils ne se conforment pas aux exigences de la loi proposée.

GESTION DES COÛTS DES SOINS DE SANTÉ ET PROTECTION DES SERVICES DIRECTS

Stratégie ontarienne relative aux médicaments

Le plan :

Depuis 2006, le gouvernement a mis en oeuvre des réformes dans le cadre de la Stratégie ontarienne relative aux médicaments dans le but d'améliorer la valeur de chaque dollar que les Ontariennes et Ontariens paient pour des médicaments sur ordonnance.

Les résultats :

- ☑ Réduction de 50 % des prix de la plupart des médicaments génériques couverts par les Programmes publics des médicaments de l'Ontario pour les porter à 25 % des prix des produits de marque comparables, comme le gouvernement l'a annoncé en juin 2010.
- ☑ Élimination des soi-disant indemnités professionnelles et remises payées par les fabricants de médicaments génériques aux pharmacies, lesquelles faisaient monter les prix des médicaments sur ordonnance.
- ☑ Accélération des processus d'approbation afin d'ajouter les nouveaux médicaments génériques et les médicaments de marque plus efficaces à la liste des produits couverts dans le cadre des Programmes publics de médicaments de l'Ontario.

Alliance pancanadienne d'approvisionnement

Le gouvernement collabore actuellement avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour établir une alliance pancanadienne d'approvisionnement pour le secteur public afin de regrouper l'achat de certains médicaments et de fournitures et matériel médicaux courants. En misant sur la concentration de leur pouvoir d'achat, les provinces et territoires pourraient réaliser des économies d'échelle, lesquelles pourraient être réaffectées aux soins aux patients.

Stratégie d'excellence des soins pour tous

Le plan :

Dans le cadre du plan Ontario ouvert sur le monde, le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité et la responsabilisation dans le système de santé et à mettre l'accent sur les soins aux patients en préconisant des services de santé efficaces fondés sur des preuves scientifiques.

Les résultats :

☑ En se fondant sur les recommandations des experts, le gouvernement réduit les dépenses de l'Assurance-santé de l'Ontario dans les secteurs où les preuves scientifiques démontrent que certains services sont cliniquement inefficaces ou inappropriés. Par exemple, le gouvernement propose de limiter les bilans inutiles de vitamine D pour les personnes par ailleurs en bonne santé.

☑ En juin 2010, la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous* a reçu la sanction royale. En vertu de cette loi :

- les hôpitaux sont désormais tenus d'élaborer des plans annuels d'amélioration. La rémunération des cadres sera liée à la réalisation des objectifs d'amélioration du rendement énoncés dans ces plans, afin qu'ils soient davantage tenus responsables d'améliorer la qualité des soins aux patients;
- le mandat du Conseil ontarien de la qualité des services de santé a été élargi pour lui permettre de promouvoir davantage les soins fondés sur des preuves scientifiques dans le système de soins de santé. Le conseil élaborera à cette fin des lignes directrices sur la pratique clinique et formulera des recommandations sur le financement approprié des services de santé.

RÉDUCTION DE LA TAILLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO

Le plan :

Le gouvernement est déterminé à accroître l'efficience de la FPO, tout en reconnaissant l'importance des services qu'elle dispense à la population ontarienne. Dans le budget de 2009, le gouvernement avait annoncé qu'il réduirait la taille de la FPO de 5 % en trois ans, grâce à l'attrition et à d'autres mesures.

Les résultats :

- ☑ La taille de la FPO a été gelée à 68 645 employés en équivalent temps plein.
- ☑ Le gouvernement est en bonne voie de réduire la taille de la FPO de 5 % d'ici le 31 mars 2012.
  - Le gouvernement fédéral a accepté d'offrir des emplois comparables à tous les fonctionnaires de l'Ontario touchés par le passage à la taxe de vente harmonisée (TVH), ce qui réduira de 1 253 le nombre de postes au sein de la FPO.
  - L'administration de la TVH par la fonction publique fédérale permettra au gouvernement provincial d'économiser une somme qui aura atteint en 2014-2015 environ 100 millions de dollars par année en rémunération et en frais généraux.

MESURES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Le plan :

Dans le budget de 2010, le gouvernement annonçait des mesures pour gérer les coûts au titre de la rémunération, à elle seule la charge la plus importante du gouvernement. À l'heure actuelle, 55 % de toutes les charges des programmes gouvernementaux – soit plus de 50 milliards de dollars – sont consacrés à la rémunération, soit directement, soit par des paiements de transfert.

Grâce à l'approche du gouvernement, les règlements survenus dans le secteur public provincial depuis la publication du budget de 2010 sont à la baisse et ils sont maintenant inférieurs aux moyennes constatées dans le secteur privé ainsi que dans les secteurs publics municipal et fédéral.

Les Ontariennes et Ontariens connaissent et apprécient la valeur de la contribution de ceux et celles qui dispensent les services publics. Dans le cadre des mesures de restriction de la rémunération que le gouvernement a prises, les employeurs et les groupes d'employés du secteur public sont invités à travailler ensemble et à faire leur part pour maintenir les services publics.

Les résultats :

- ☑ Le gel des salaires des députés provinciaux a été prolongé pour durer trois ans en tout.
- ☑ La structure salariale du personnel politique et des employés de l'Assemblée législative exclus des négociations a été gelée pendant deux ans.
- ☑ Des mesures législatives ont été adoptées pour geler pendant deux ans la rémunération des employés du secteur public exclus des négociations.
- ☑ Les mesures prises par le gouvernement pour restreindre la rémunération dans la FPO et le secteur parapublic contribueraient à réorienter environ 2 milliards de dollars en deux ans pour assurer le maintien des services publics.

- ☑ Pour ce qui est des parties aux négociations, les conventions collectives actuelles ont été et continueront d'être respectées. Le gouvernement a réuni les syndicats et les employeurs à la même table pour chercher des moyens de conclure des conventions collectives prévoyant un taux nul d'augmentation nette de la rémunération pendant deux ans. À la suite de ces consultations, les employeurs et les syndicats comprennent beaucoup mieux les difficultés financières auxquelles le gouvernement provincial fait face, et le gouvernement comprend mieux les positions des employeurs et des syndicats.
- ☑ Le plan financier ne prévoit pas de fonds pour des hausses salariales progressives pour les deux premières années de toute future convention collective.

Il appartient maintenant aux employeurs et aux agents de négociation de veiller à ce que soient maintenus les progrès qu'ils ont accomplis ensemble pour restaurer les services dans les hôpitaux, les écoles et d'autres organismes de services publics.

ÉQUILIBRE DES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURE

Le plan :

Le gouvernement reconnaît l'importance de continuer à établir un équilibre entre la nécessité d'investir dans l'infrastructure afin de favoriser le renforcement de l'économie et la nécessité d'être responsable sur le plan financier. Pour établir un juste équilibre entre les priorités en matière d'infrastructure et la réduction du déficit, le gouvernement s'est engagé à entreprendre un examen exhaustif de ses dépenses en immobilisations.

Les résultats :

☑ Pour entamer ce processus annoncé dans le budget de 2010, le gouvernement a révisé l'ampleur et le calendrier de certains investissements en immobilisations, en prenant les mesures suivantes :

- travailler avec Metrolinx pour échelonner sur dix ans au lieu de huit la mise en oeuvre des grands projets de construction liés aux transports en commun dans le cadre de son Plan régional de transport, en vue d'économiser 4 milliards de dollars au chapitre des crédits;
- retarder de cinq ans certains investissements dans les locaux du gouvernement, ce qui entraînera des économies de plus de 1,4 milliard de dollars au chapitre des crédits;
- supprimer le Programme ontarien de remplacement des autobus et assouplir les critères du Programme de financement des transports en commun par la taxe sur l'essence pour y inclure les achats d'autobus de remplacement;
- retarder de un an la construction du palais de justice de Toronto-Ouest, ce qui représente une économie de 130 millions de dollars en quatre ans au chapitre des crédits.

☑ Le ministère de l'Infrastructure a terminé les consultations avec les partenaires du gouvernement sur l'établissement des priorités en matière d'investissement et il évalue actuellement les possibilités de retarder, de réduire ou d'annuler les initiatives de moindre priorité. Cet examen exhaustif sera achevé avant la fin de 2010.

EXAMEN EXHAUSTIF PERMANENT

Comme il l'annonçait dans le budget de 2010, le gouvernement a poursuivi son examen exhaustif de tous ses programmes et services. Cet examen est effectué dans le but de veiller à ce que les ressources du gouvernement servent à fournir des programmes et services qui appuient :

- ☑ la création d'emplois et la croissance économique;
- ☑ l'accès à des services de santé et d'éducation de grande qualité;
- ☑ l'établissement de collectivités propres et vigoureuses offrant des soutiens efficaces aux personnes les plus vulnérables.

L'objet de l'examen consiste à réorienter les ressources des domaines de faible priorité vers les domaines hautement prioritaires et à promouvoir la réalisation du plan Ontario ouvert sur le monde.

Jusqu'à présent, l'examen a permis de trouver des possibilités d'économiser plus de 260 millions de dollars en réduisant certaines dépenses au chapitre des programmes et de l'administration. Voici quelques exemples récents d'économies réalisées :

- ☑ rationalisation des investissements d'AchatsOntario pour les orienter vers des projets de transformation qui accroissent l'efficience de la chaîne d'approvisionnement et mettre l'accent sur les politiques, le soutien et les outils dont ont besoin les hôpitaux, les conseils scolaires et d'autres établissements publics pour accroître la responsabilité en matière d'approvisionnement;
- ☑ rationalisation du Fonds pour le développement de la production d'éthanol, tout en assurant la réalisation des objectifs déjà établis. Ce fonds appuie la production ontarienne d'éthanol destiné à être mélangé à l'essence, afin de favoriser la viabilité environnementale.

Chapitre 2

Perspectives économiques de l'Ontario

POINTS SAILLANTS

- ☑ Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en 2010, selon les prévisions du gouvernement — 3,2 %.
- ☑ Croissance du PIB réel en 2011, selon la moyenne des prévisions du secteur privé — 2,4 %.
- ☑ Croissance du PIB réel en 2011, selon les prévisions prudentes du gouvernement — 2,2 %.
- ☑ Pourcentage du PIB réel de l'Ontario recouvré depuis la récession, au deuxième trimestre de 2010 — 71 %.
- ☑ Pourcentage des emplois perdus en Ontario durant la récession qui avait été recouvré en octobre 2010 — 75 %.

APERÇU

Même si l'économie se relève de la récession mondiale, les familles et les entreprises ontariennes subissent toujours les contrecoups de la crise financière et économique. Les principaux indicateurs économiques se sont améliorés après les creux constatés durant la récession, mais la plupart demeurent en deçà des niveaux antérieurs à la récession. Au deuxième trimestre de 2010, l'Ontario avait recouvré 71 % des pertes constatées dans le PIB réel. L'emploi a connu une solide croissance depuis la fin de la récession. En effet, l'économie ontarienne a recouvré 75 % des emplois perdus durant le déclin. Par ailleurs, les indicateurs clés dans les secteurs du commerce et de la fabrication demeurent bien en deçà des niveaux affichés avant la récession, ce qui est attribuable à la faiblesse persistante de la demande aux États-Unis, le principal marché de l'Ontario.

Progrès de la reprise économique de l'Ontario — Graphique 1

Pourcentage de reprise par rapport à la baisse enregistrée durant la récession

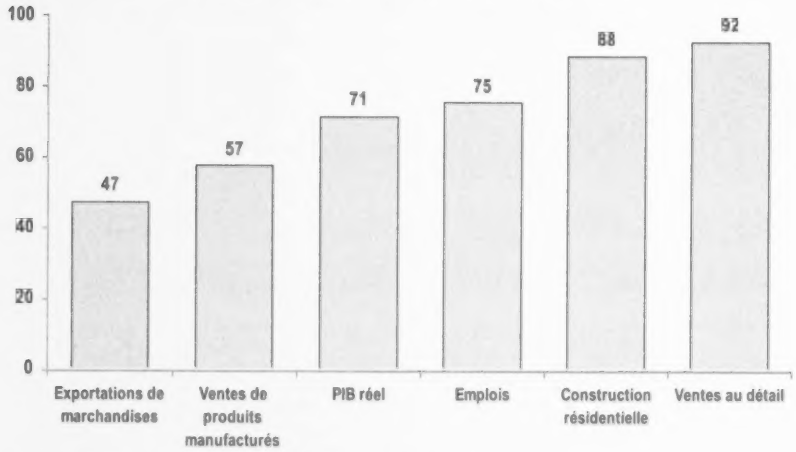

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le ministère des Finances, par mesure de prudence, prévoit une croissance du PIB réel de 3,2 % en 2010, de 2,2 % en 2011, de 2,5 % en 2012 et de 2,7 % en 2013, ce qui est inférieur de 0,2 point de pourcentage à la moyenne des prévisions du secteur privé pour chacune de ces années[1].

Perspectives économiques de l'Ontario Tableau 1
(en pourcentage)

	2007	2008	2009	2010p	2011p	2012p	2013p
Croissance du PIB réel	2,0	(0,9)	(3,6)	3,2	2,2	2,5	2,7
Croissance du PIB nominal	4,2	0,1	(1,1)	5,6	4,1	4,5	4,6
Croissance de l'emploi	1,6	1,4	(2,4)	1,7	1,7	1,8	1,9
Inflation de l'IPC	1,8	2,3	0,4	2,3	2,1	2,0	2,0

p = projection de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

[1] Ces prévisions sont fondées sur les données disponibles au 10 novembre 2010.

Les prévisions économiques pour 2010 se sont améliorées par rapport à celles qui figuraient dans le budget de l'Ontario de 2010, mais elles ont décliné pour les années suivantes, en raison surtout du fléchissement prévu de la croissance aux États-Unis. En outre, des risques importants planent sur les perspectives, en particulier les difficultés persistantes auxquelles fait face l'économie mondiale. Les principaux risques comprennent des inquiétudes relatives à la dette souveraine, les déséquilibres commerciaux et l'incertitude qui règne au sujet de la reprise économique américaine.

Évolution des prévisions du secteur privé quant à la croissance

Graphique 2

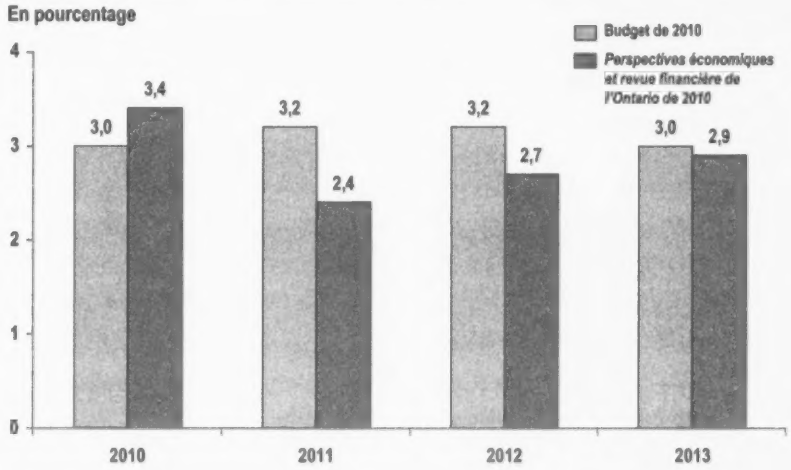

Source : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

ÉTAT DE LA REPRISE ÉCONOMIQUE EN ONTARIO

Des signes manifestes indiquent que la reprise s'est amorcée en Ontario. Les principaux indicateurs se sont améliorés par rapport aux creux enregistrés durant la récession. Après avoir diminué pendant quatre trimestres consécutifs, ayant chuté de 4,9 % entre le deuxième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009, le PIB réel de l'Ontario a augmenté pendant quatre trimestres consécutifs, s'élevant de 3,7 %, ou de 18,6 milliards de dollars. Malgré cette amélioration, le niveau du PIB réel au deuxième trimestre de 2010 était inférieur de 1,4 % au niveau où il se situait avant la récession.

Le rythme de la croissance a ralenti pour se situer à 0,6 % au deuxième trimestre, une diminution par rapport au niveau de 1,4 % affiché au premier trimestre et de 1,5 % au quatrième trimestre de 2009. Les données récentes pour le troisième trimestre révèlent d'autres signes du fléchissement de la croissance de l'économie. La croissance de l'emploi a ralenti pour passer à un taux de 0,4 % (soit 27 700 emplois), après un taux de 1,2 % (soit 81 600 emplois) au deuxième trimestre. En juillet et août, les ventes au détail avaient baissé de 0,1 % par rapport au deuxième trimestre. La balance commerciale de l'Ontario s'est également détériorée; en effet, les importations de marchandises ont augmenté de 3,0 % par rapport au deuxième trimestre, alors que les exportations ont diminué de 0,8 %.

Ralentissement de la croissance du PIB réel de l'Ontario — Graphique 3

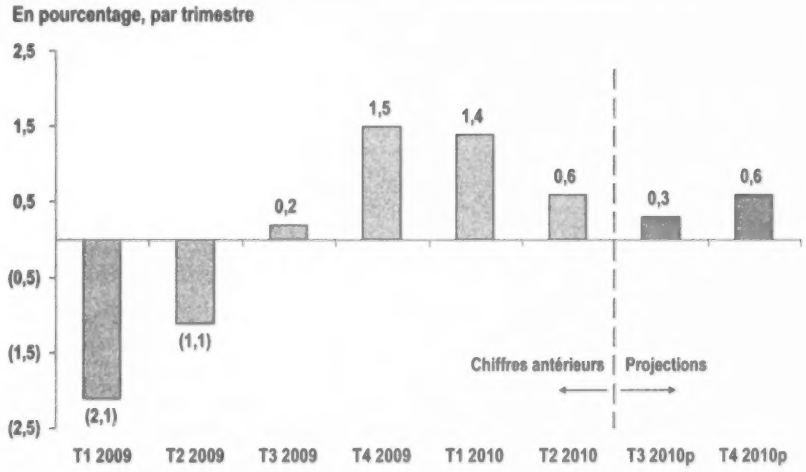

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances.

On prévoit que la croissance du PIB réel de l'Ontario sera plus rapide en 2010 que celle des autres provinces, sauf la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador, et qu'elle sera plus forte que celle du Canada et de l'ensemble des États-Unis.

Prévisions comparatives de la croissance du PIB réel : 2010

Graphique 4

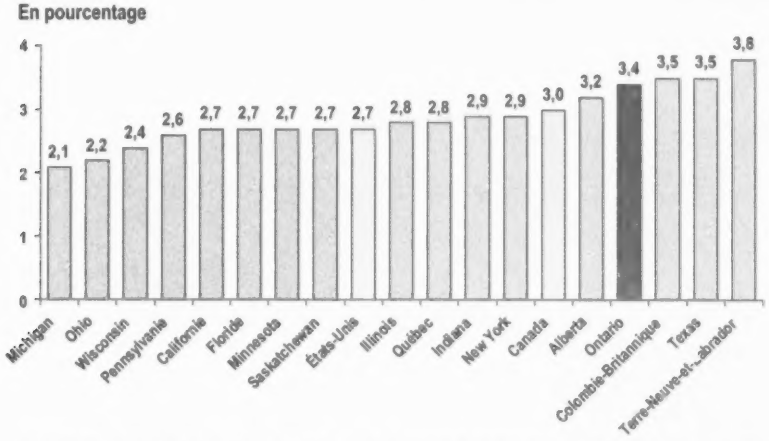

Sources : IHS Global Insight (octobre 2010), *Blue Chip Economic Indicators* (novembre 2010) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

De septembre 2008 à mai 2009, 249 700 emplois sont disparus en Ontario. Depuis mai 2009, à mesure que l'économie de la province se renforçait, le taux d'emploi a augmenté de 2,9 %, soit 186 100 emplois nets. Malgré les dures répercussions de la récession sur l'emploi, l'Ontario a recouvré 75 % des emplois perdus. Depuis mai 2009, la croissance de l'emploi a été plus forte en Ontario que dans la plupart des autres provinces et considérablement supérieure à celle des États-Unis, dans leur ensemble, et à celle de la plupart des États américains.

Remontée de l'emploi en Ontario — Graphique 5

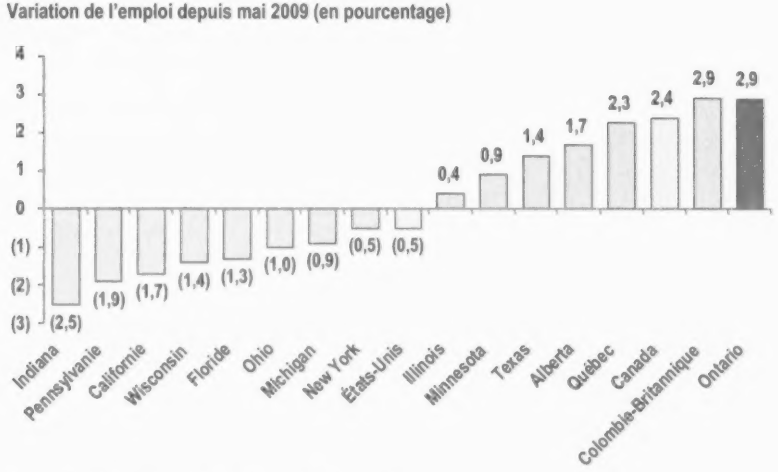

Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

À l'instar de toutes les autres provinces canadiennes, l'Ontario a subi une baisse considérable d'activité dans le secteur des exportations durant la récession mondiale. Depuis, l'Ontario a repris presque la moitié du terrain perdu sur le plan des exportations de marchandises vers l'étranger, lesquelles demeurent toutefois inférieures de 18,1 % au niveau antérieur à la récession. La production automobile en Ontario s'est également améliorée pour atteindre 493 993 véhicules produits au cours du troisième trimestre de 2010, bien au-delà du creux de 280 035 véhicules enregistré durant la récession et près de 20 % de plus qu'un an auparavant.

Remontée graduelle et constante des exportations* — Graphique 6

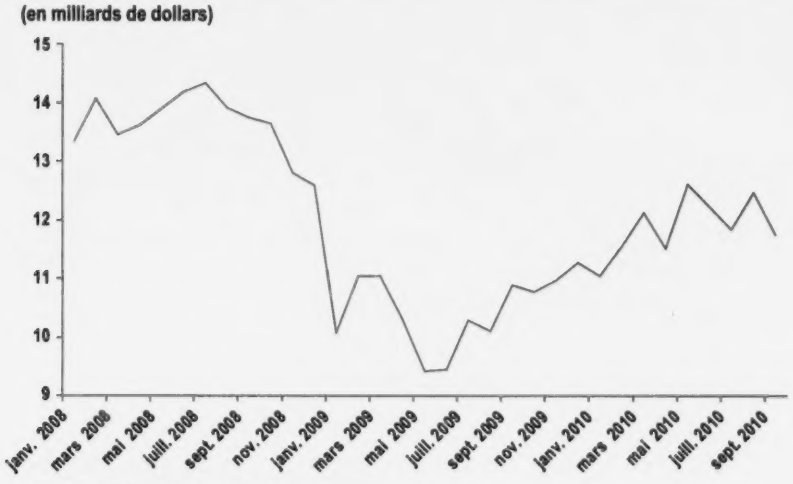

* Exportations de marchandises vers l'étranger.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

EFFETS DES DÉFIS MONDIAUX SUR L'ONTARIO

Les perspectives économiques de l'Ontario sont grandement influencées par les conditions économiques et financières mondiales, en particulier la demande américaine, les prix du pétrole, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt. Le tableau qui suit résume les prévisions du secteur privé relativement à ces facteurs.

Variables externes Tableau 2

Prévisions moyennes du secteur privé

	2010	2011	2012	2013
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	2,7	2,5	3,2	3,0
Pétrole brut (en $US le baril)	77,9	82,6	86,6	92,6
Dollar canadien (en cents américains)	96,2	97,7	98,5	98,3
Taux des bons du Trésor de trois mois* (en pourcentage)	0,6	1,6	3,0	3,9
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement* (en pourcentage)	3,2	3,2	4,1	4,8

* Taux d'intérêt du gouvernement du Canada.

Sources : Blue Chip Economic Indicators (novembre 2010) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

CROISSANCE INCERTAINE DE L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

Les États-Unis constituent le plus important marché d'exportation pour l'Ontario; en effet, les exportations vers les États-Unis représentaient en 2009 environ 80 % des exportations de la province vers l'étranger. L'Ontario a bénéficié d'une relance de l'activité économique américaine, comme l'indique une augmentation de 16,8 % des exportations au cours de l'année, laquelle découle dans une large mesure de la reprise des ventes d'automobiles aux États-Unis. Cependant, de récents indicateurs dénotent généralement un ralentissement de la croissance de l'économie américaine, et on prévoit un rythme d'expansion modeste pour l'avenir.

Le PIB réel des États-Unis a remonté de 0,4 % durant le deuxième trimestre de 2010 et de 0,5 % durant le troisième, une croissance beaucoup plus lente qu'au cours des deux trimestres précédents. Le ralentissement de la croissance de l'économie américaine découle en grande partie de l'augmentation modérée des exportations. En outre, l'activité immobilière dans le domaine résidentiel a accusé une chute marquée après la fin du programme américain de crédit d'impôt pour l'achat d'une maison survenue au printemps.

Croissance du PIB réel des États-Unis

Graphique 7

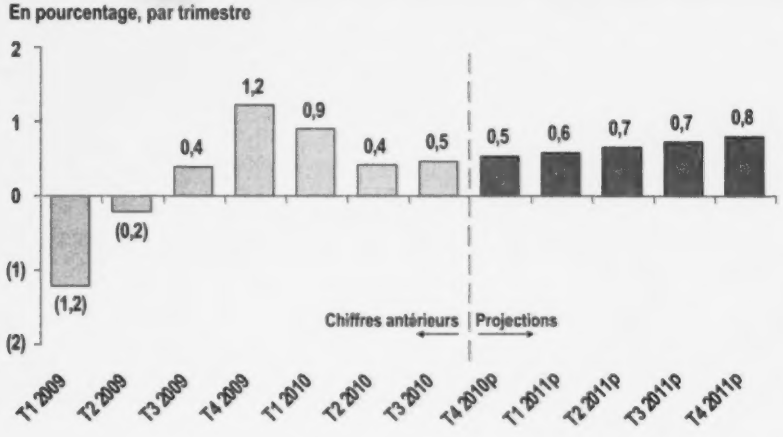

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (novembre 2010).

L'économie des États-Unis devrait croître de 2,7 % en 2010 et de 2,5 % en 2011. À mesure que la reprise se raffermira, le PIB réel des É.-U. devrait augmenter de 3,2 % en 2012 et de 3,0 % en 2013.

Les perspectives concernant la croissance de l'économie américaine se sont affaiblies depuis la publication du budget de 2010, puisque la croissance du PIB réel est inférieure de 0,4 point de pourcentage en 2010 et de 0,5 point de pourcentage en 2011 aux perspectives alors publiées. La création d'emplois aux États-Unis a été lente, ce qui a entraîné une faible croissance du revenu. Cette situation, conjuguée au resserrement des normes concernant le crédit et au ralentissement de la croissance du crédit des ménages, contribue à la baisse des dépenses de consommation et au fléchissement de la relance du marché du logement.

L'industrie de l'automobile est un volet important de l'économie ontarienne et son rendement repose fortement sur la demande aux États-Unis. Les ventes de voitures ont diminué aux États-Unis, allant d'un sommet récent de 16,5 millions d'unités en 2006 à un creux de 10,4 millions d'unités en 2009. Le nombre d'automobiles vendues devrait augmenter pour atteindre 11,5 millions en 2010, 12,6 millions en 2011, 14,0 millions en 2012 et 14,7 millions en 2013. Cependant, la faible croissance du crédit et du revenu des ménages, l'appréciation du dollar canadien et la fin des initiatives du gouvernement américain visant à stimuler l'économie continueront à nuire à la demande de produits ontariens aux États-Unis. En outre, les problèmes qui sévissent dans le marché américain du logement ne semblent pas près d'être réglés.

Ventes de véhicules aux États-Unis — Graphique 8

Ventes de voitures et de véhicules utilitaires légers, en millions d'unités

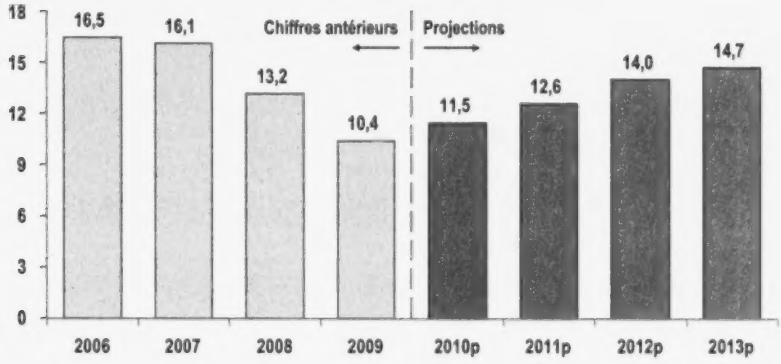

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (novembre 2010).

HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE

L'importation de pétrole a entraîné des coûts d'environ 15 milliards de dollars en 2009 pour l'économie de l'Ontario. Les opinions divergent au sujet de l'évolution des prix du pétrole. Les prévisionnistes du secteur privé estiment, en moyenne, que les prix du pétrole seront en moyenne de 78 $US le baril en 2010 et qu'ils augmenteront régulièrement pour atteindre 93 $US le baril en 2013 à la faveur du renforcement de l'économie mondiale. À des fins de planification, les prévisions du ministère des Finances se fondent sur les contrats à terme à l'égard des prix du pétrole, lesquels indiquent une augmentation progressive des prix du pétrole brut à mesure que la reprise économique se poursuivra[2].

Prix du pétrole brut — **Graphique 9**

En dollars américains par baril de West Texas Intermediate

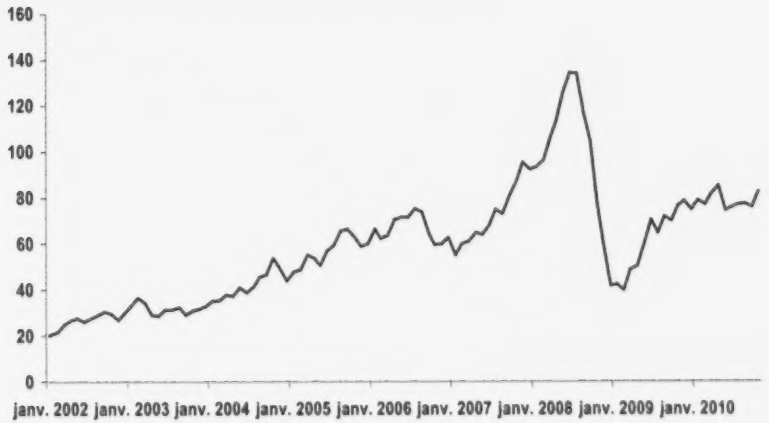

Source : New York Mercantile Exchange.

[2] Selon la moyenne des contrats à terme pour la semaine prenant fin le 5 novembre 2010.

VIGUEUR DU DOLLAR CANADIEN

Le dollar canadien a monté en flèche depuis le creux de 77 cents US affiché en mars 2009, en raison d'une remontée des prix des marchandises, d'une dépréciation générale du dollar américain par rapport à la plupart des devises et de la situation économique et financière favorable du Canada parmi les nations développées. Selon les prévisionnistes du secteur privé, le taux de change devrait augmenter quelque peu, le taux annuel moyen arrivant presque à parité avec le dollar américain. Lorsque le taux de change augmente, il devient plus difficile pour les exportateurs ontariens de faire face à la concurrence à l'échelle mondiale et pour les entreprises canadiennes de rivaliser avec les producteurs étrangers. Toutefois, la hausse du dollar bénéficie aux entreprises en réduisant le coût de l'importation de machines et de matériel qui augmentent la productivité.

Dollar canadien — Graphique 10

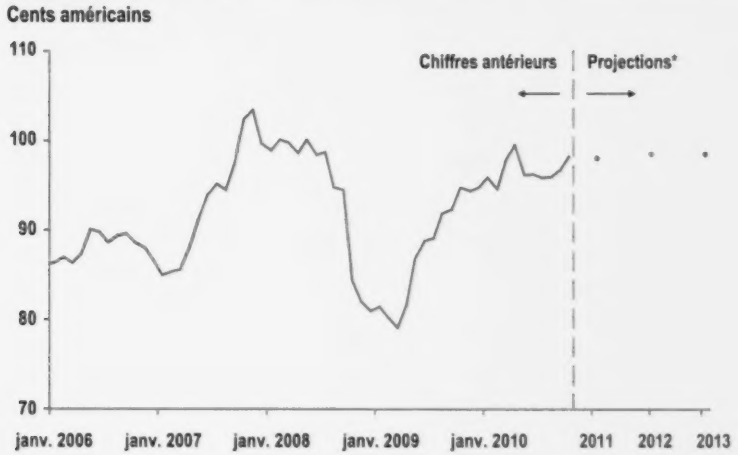

* Moyenne annuelle.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêt des prêts aux entreprises et aux consommateurs demeurent remarquablement bas. La Banque du Canada a augmenté son taux directeur de financement à un jour pour le porter à un pour cent, alors qu'il était de presque zéro plus tôt cette année, mais on s'attend à ce qu'elle le maintienne à ce niveau jusqu'en 2011 avant d'augmenter à nouveau les taux d'intérêt. On prévoit que la Banque du Canada continuera, à moyen terme, d'augmenter les taux d'intérêt pour les porter à des niveaux plus normaux. Les taux d'intérêt influent sur les dépenses de consommation et les investissements des entreprises ainsi que sur les charges prévues au titre de l'intérêt sur la dette de la province. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre 4, *Emprunts et gestion de la dette*.

Taux d'intérêt — Graphique 11

p = projections de planification du ministère des Finances.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

RISQUES FINANCIERS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les conditions financières demeurent instables à l'échelle mondiale. Plus tôt cette année, les investisseurs des marchés des capitaux ont ressenti des inquiétudes croissantes au sujet de la viabilité de la dette souveraine dans un certain nombre de pays européens. Ces pays ont fait face à une hausse des coûts d'emprunt, ce qui a entraîné la volatilité des marchés des capitaux mondiaux. Bien que la volatilité se soit amoindrie ces derniers mois lorsque ces pays ont annoncé des mesures pour réduire les déficits budgétaires et qu'ils ont reçu un soutien financier de l'Union européenne, une grande incertitude continue de régner au sujet de leur capacité d'assumer le financement de leur dette.

Au Canada, la crise financière mondiale a eu un effet considérablement moindre que dans d'autres pays, ce qui a favorisé des coûts d'emprunt relativement peu élevés et une solide croissance du crédit. En même temps, la remontée des prix des marchandises à l'échelle mondiale, conjuguée aux solides assises économiques du Canada, a accru l'attrait des actifs financiers canadiens pour les investisseurs étrangers, ce qui a maintenu les taux des obligations à un bas niveau et favorisé la hausse du dollar canadien. La prime de risque que les banques exigent pour se prêter les unes aux autres, plutôt que de détenir des bons du Trésor sans risque du gouvernement du Canada, est revenue près des niveaux historiquement normaux.

Diminution du risque de crédit au Canada

Graphique 12

Source : Bloomberg.

Le numéro d'octobre 2010 de l'Enquête auprès des responsables du crédit publié par la Banque du Canada fait état d'une amélioration continue des conditions du crédit aux entreprises, et ce pour le quatrième trimestre de suite. La croissance du crédit des ménages a ralenti mais demeure positive, grâce à des coûts d'emprunt peu élevés. Cependant, en raison de la hausse de l'endettement des ménages par rapport à leurs revenus, certains ménages pourraient avoir de plus grandes difficultés à s'acquitter de leurs dettes à l'avenir à mesure que les taux d'intérêt augmenteront. En outre, comme les ménages dépenseront plus en intérêts, ils disposeront de moins d'argent à consacrer à des produits et services.

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS TOUCHANT LES FACTEURS MONDIAUX

Le tableau 3 présente les répercussions des changements pouvant survenir dans les principaux facteurs externes sur la croissance de l'économie ontarienne. L'étendue de la fourchette illustre les incertitudes et les risques touchant les perspectives économiques ontariennes.

Répercussions des changements soutenus aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

Tableau 3

(diminution en points de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Appréciation du dollar canadien de 0,05 $US	0,1 à 0,8	0,5 à 1,2
Augmentation du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril	0,1 à 0,3	0,1 à 0,3
Diminution de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	0,3 à 0,7	0,4 à 0,8
Augmentation des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	0,1 à 0,5	0,2 à 0,6

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PERSPECTIVES DE REPRISE ÉCONOMIQUE EN ONTARIO

Une croissance modérée mais soutenue est prévue pour l'économie ontarienne. Cette perspective est fondée sur la croissance continue des marchés d'exportation de l'Ontario et sur la demande accrue touchant les produits et services de consommation ainsi que les logements. La compétitivité fiscale croissante de l'Ontario découlant du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance favorisera l'investissement des entreprises et la création d'emplois.

Les exportations de l'Ontario sont en hausse par suite de la reprise économique aux États-Unis et ailleurs dans le monde. La demande accrue de marchandises, de produits industriels et de machines et matériel, notamment de la part des pays émergents en Asie, favorisera les échanges commerciaux de l'Ontario avec le reste du monde. De plus, la croissance de l'économie des autres provinces stimulera les exportations interprovinciales. Les exportations réelles devraient augmenter de 10,6 % en 2010 et de 4,6 % par année, en moyenne, de 2011 à 2013, à la faveur de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale.

Croissance des exportations de biens et services

Graphique 13

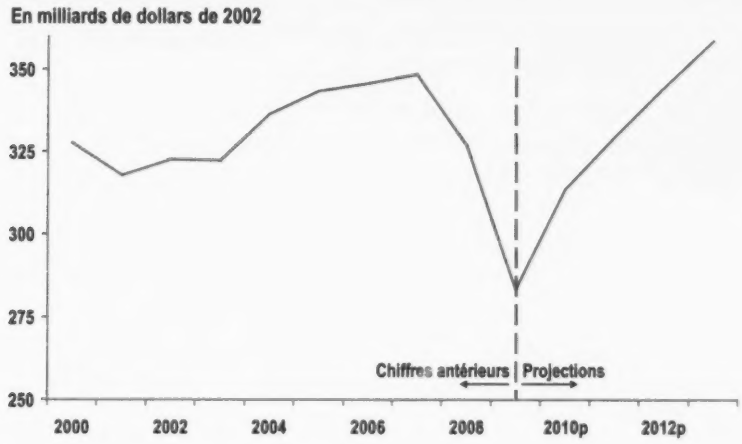

p = projections de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La situation des entreprises, qui s'est beaucoup aggravée l'année dernière, devrait s'améliorer et favoriser une augmentation vigoureuse des bénéfices des sociétés, lesquels devraient s'accroître de 8,7 % par année, en moyenne, de 2010 à 2013. Cette hausse des bénéfices, conjuguée à une demande accrue à l'échelle mondiale et à une plus grande compétitivité fiscale, favorisera le renforcement de l'investissement des entreprises au cours des prochaines années. On s'attend à ce que les investissements dans les machines et le matériel augmentent en moyenne de 8,4 % par année de 2010 à 2013, tandis que les investissements dans la construction non résidentielle devraient croître en moyenne de 4,7 % par année.

La TVH favorise les investissements dans les machines et le matériel

Graphique 14

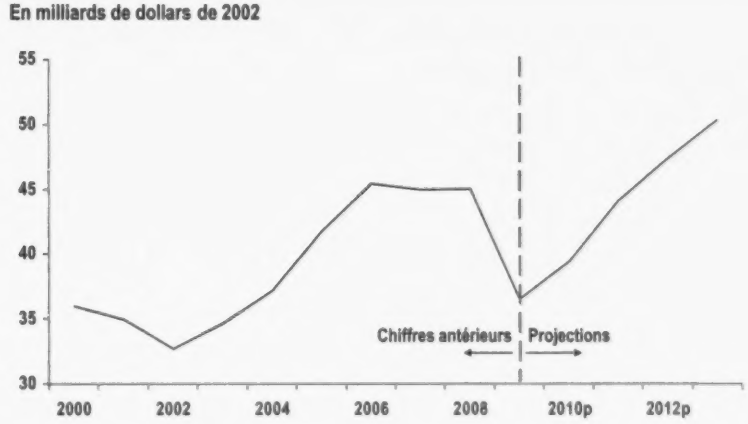

p = projections de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les investissements importants du secteur public dans les immobilisations continuent de soutenir la relance économique en Ontario. Après un accroissement marqué en 2009 (14,0 %), les dépenses en immobilisations de tous les ordres de gouvernement en Ontario devraient progresser encore de 16,4 % en 2010. Ce niveau de dépenses est le deuxième en importance à l'échelle de toutes les provinces et il est de beaucoup supérieur à la moyenne nationale (9,9 %). Pour de plus amples renseignements sur les investissements du gouvernement de l'Ontario dans l'infrastructure, veuillez consulter le chapitre 1, *Ontario ouvert sur le monde*.

Les investissements importants effectués par les gouvernements en 2010 favorisent la reprise économique

Graphique 15

Variation en pourcentage des dépenses en immobilisations prévues

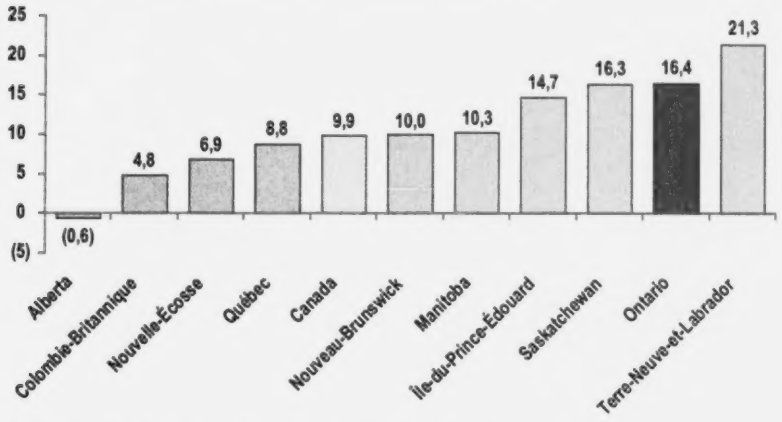

Source : Statistique Canada, *Investissements privés et publics au Canada : perspectives.*

Les prix des logements en Ontario ont remonté après le déclin de l'économie, dépassant même les sommets antérieurs. Les faibles taux d'intérêt et une forte demande de base ont favorisé un tel essor. Comme l'Ontario n'a pas connu l'explosion du marché du logement que l'on a constatée dans d'autres territoires avant la crise financière mondiale, les prix ne sont pas tombés d'aussi haut durant la récession. Depuis le creux affiché durant la récession, les prix des logements existants ont augmenté de 22 % en Ontario et sont actuellement d'environ 10 % supérieurs au niveau antérieur à la récession. Les prix des logements aux É.-U. ont augmenté de 8 % depuis le creux, mais ils sont encore de 28 % inférieurs au sommet enregistré, tandis que les prix au Royaume-Uni ont augmenté de 11 % et sont encore de 12 % inférieurs au sommet.

Hausse modeste des prix des logements en Ontario — Graphique 16

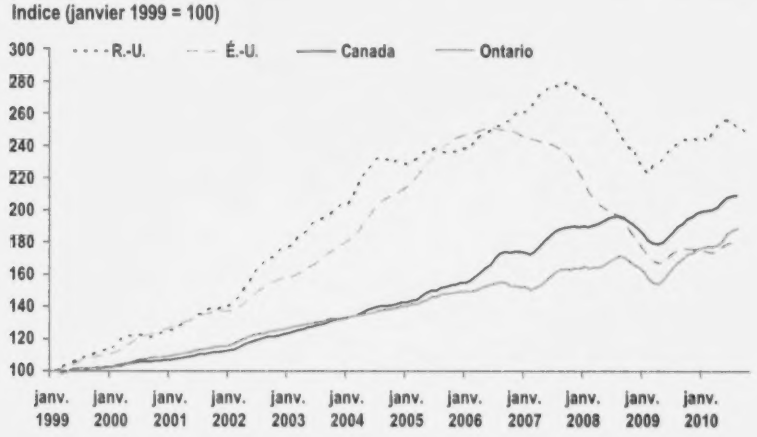

Nota : Nationwide House Price Index pour le Royaume-Uni, S&P/Case Shiller 10-City Composite Home Price Index pour les États-Unis, Indice composite national de prix de maison Teranet – Banque Nationale pour le Canada, et calculs du ministère des Finances de l'Ontario pour l'Ontario.
Sources : Nationwide Building Society, Standard & Poor's (S&P), Teranet, Banque Nationale et ministère des Finances de l'Ontario.

Une forte demande de base et un marché du logement fondamentalement stable appuieront une saine croissance des ventes et des prix des logements à moyen terme. On s'attend à ce que les ventes augmentent d'une moyenne de 1 % par année entre 2010 et 2013 tandis que les prix devraient s'élever de près de 2 % par année, en concordance avec l'indice global d'inflation. L'augmentation du nombre de ménages entraînera une hausse de la demande de logements neufs, ce qui favorisera la reprise graduelle des mises en chantier, qui devraient passer de 60 000 unités en 2010 à 68 000 unités d'ici 2013.

Près d'un demi-million d'emplois prévus

Graphique 17

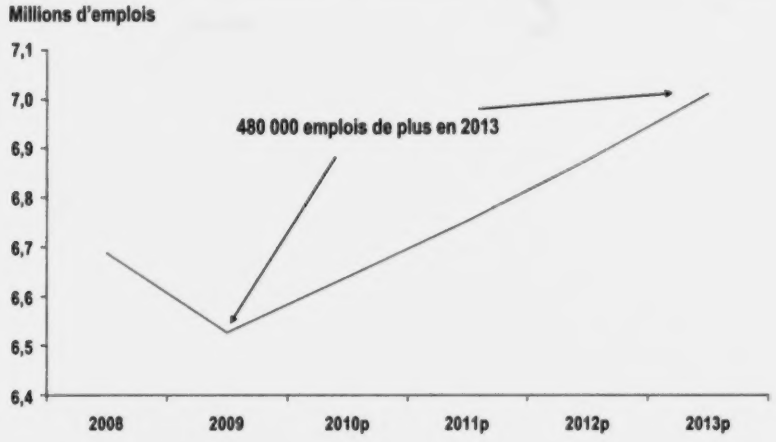

p = projections de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le niveau de l'emploi devrait augmenter de 1,7 % en 2010, une augmentation par rapport au pourcentage de 1,1 % prévu dans le budget de 2010. Le taux de chômage devrait se situer en moyenne à 8,8 % en 2010, une baisse par rapport au taux de 9,0 % enregistré en 2009, car le nombre d'emplois créés devrait dépasser le nombre de personnes cherchant du travail. L'augmentation du nombre d'emplois devrait atteindre une moyenne annuelle de 1,8 % entre 2011 et 2013, ce qui représente 480 000 emplois de plus en 2013 qu'en 2009. Les prévisions du gouvernement provincial à l'égard de la situation de l'emploi en Ontario correspondent à celles du secteur privé.

Une solide augmentation des emplois au cours de l'exercice a contribué à une plus grande croissance des dépenses que prévu. On estime actuellement que les ventes au détail auront augmenté de 4,5 % en 2010, une hausse par rapport au pourcentage de 3,9 % prévu dans le budget de l'Ontario de 2010. De la même façon, les dépenses réelles de consommation devraient avoir augmenté de 2,8 % en 2010, une hausse par rapport au pourcentage de 2,2 % prévu dans le budget de l'Ontario de 2010. On prévoit que les ventes au détail augmenteront en moyenne de 4,1 % par année de 2011 à 2013 et que, globalement, les dépenses de consommation réelles augmenteront en moyenne de 2,4 % par année.

On prévoit que le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario s'établira à 2,3 % en moyenne en 2010, après une augmentation de 0,4 % en 2009. Selon les économistes du secteur privé, le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario devrait se situer à 2,1 % en 2011. En 2012 et 2013, il devrait se situer en moyenne à 2,0 % annuellement, ce qui est le point médian de la fourchette cible de la Banque du Canada, qui va de 1 à 3 %.

DÉTAILS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Le tableau qui suit montre les détails des perspectives économiques du ministère des Finances pour les exercices de 2010 à 2013.

Économie de l'Ontario, de 2008 à 2013 Tableau 4
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections			
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produit intérieur brut réel	(0,9)	(3,6)	3,2	2,2	2,5	2,7
Consommation personnelle	2,7	0,1	2,8	2,4	2,5	2,4
Construction résidentielle	(3,1)	(8,1)	10,5	(2,5)	4,3	4,0
Construction non résidentielle	(2,5)	(18,4)	2,6	5,1	5,8	5,3
Machines et matériel	0,3	(19,0)	8,0	11,8	7,4	6,4
Exportations	(6,2)	(13,2)	10,6	5,0	4,5	4,2
Importations	(2,1)	(10,8)	13,2	5,2	4,0	3,9
Produit intérieur brut nominal	0,1	(1,1)	5,6	4,1	4,5	4,6
Indicateurs du marché du travail						
Emploi	1,4	(2,4)	1,7	1,7	1,8	1,9
Création d'emplois (en milliers)	94	(161)	114	113	124	130
Taux de chômage (en pourcentage)	6,5	9,0	8,8	8,4	7,8	7,2
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	3,9	(2,5)	4,5	4,1	4,2	4,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	75,1	50,4	60,0	57,0	62,0	68,0
Revenu des particuliers	2,7	(0,2)	3,4	4,1	4,5	4,7
Revenu du travail	2,9	(1,0)	4,0	4,2	4,7	4,8
Bénéfices des sociétés	(10,9)	(13,6)	17,0	4,9	7,5	6,0
Indice des prix à la consommation	2,3	0,4	2,3	2,1	2,0	2,0
Facteurs externes importants						
Pétrole brut (en $US le baril)	99,6	61,8	79,2	87,9	89,8	90,2
Produit intérieur brut réel américain	0,0	(2,6)	2,7	2,5	3,2	3,0
Dollar canadien (en cents américains)	93,7	87,6	96,9	98,0	98,5	98,5
Taux des bons du Trésor de trois mois*	2,3	0,3	0,6	1,6	3,0	3,9
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement*	3,6	3,3	3,2	3,2	4,1	4,8

* Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* et ministère des Finances de l'Ontario.

PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ

Le ministère des Finances interroge des prévisionnistes du secteur privé pour déterminer les hypothèses qu'il convient d'utiliser pour la planification. En moyenne, ces prévisionnistes estiment que le PIB réel de l'Ontario augmentera de 3,4 % en 2010, de 2,4 % en 2011, de 2,7 % en 2012 et de 2,9 % en 2013. L'écart des prévisions est assez important pour 2011. Le RBC Groupe financier est le plus optimiste, prévoyant une croissance de 3,2 %, et le Groupe marchés mondiaux de la CIBC, le plus pessimiste, prévoyant une croissance de 1,7 % seulement.

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario Tableau 5

(en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013
BMO Marchés des capitaux (novembre)	3,4	2,3	–	–
Centre for Spatial Economics (juillet)	3,7	2,9	2,5	2,4
Marchés mondiaux CIBC (septembre)	3,4	1,7	2,6	–
Conference Board du Canada (octobre)	3,5	2,6	3,0	3,5
Groupe Desjardins (octobre et septembre)	3,4	2,5	2,0	2,5
IHS Global Insight (juillet)	3,5	3,0	3,1	2,8
RBC Groupe financier (novembre)	3,5	3,2	–	–
Groupe Banque Scotia (novembre)	3,5	2,0	–	–
Groupe financier Banque TD (septembre)	3,2	1,9	2,6	–
Université de Toronto (octobre)	3,2	1,8	3,1	3,2
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**3,4**	**2,4**	**2,7**	**2,9**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**3,2**	**2,2**	**2,5**	**2,7**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (8 novembre 2010).

Pour établir des projections économiques de manière raisonnable et responsable, le ministère des Finances consulte beaucoup les prévisionnistes du secteur privé. Le Conseil ontarien des prévisions économiques a été créé dans le cadre de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Il a pour mission de fournir des conseils sur les hypothèses et projections macroéconomiques. Le ministre des Finances a rencontré les membres du Conseil et d'autres prévisionnistes du secteur privé dans le cadre du processus d'élaboration du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2010*.

COMPARAISON AVEC LES PRÉVISIONS DU BUDGET DE L'ONTARIO DE 2010

Changements aux principales hypothèses économiques

Tableau 6

Comparaison entre les données de l'exposé économique d'automne (EEA) de 2010 et celles du budget de 2010 (variation en pourcentage)

	2010		2011		2012	
	Budget 2010	**EEA 2010**	**Budget 2010**	**EEA 2010**	**Budget 2010**	**EEA 2010**
Produit intérieur brut réel	2,7	3,2	3,2	2,2	3,2	2,5
Produit intérieur brut nominal	4,4	5,6	5,0	4,1	5,3	4,5
Ventes au détail	3,9	4,5	4,6	4,1	4,7	4,2
Mises en chantier de logements (en milliers)	58,0	60,0	60,0	57,0	70,0	62,0
Revenu des particuliers	3,3	3,4	4,3	4,1	4,8	4,5
Revenu du travail	2,7	4,0	4,6	4,2	5,2	4,7
Bénéfices des sociétés	31,0	17,0	10,5	4,9	9,0	7,5
Emploi	1,1	1,7	2,1	1,7	2,3	1,8
Création d'emplois (en milliers)	73	114	139	113	155	124
Facteurs externes importants						
Pétrole brut (en $US le baril)	82,1	79,2	85,7	87,9	86,9	89,8
Produit intérieur brut réel américain	3,1	2,7	3,0	2,5	3,4	3,2
Dollar canadien (en cents américains)	96,0	96,9	97,5	98,0	98,0	98,5
Taux des bons du Trésor de trois mois*	0,6	0,6	2,2	1,6	3,5	3,0
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement*	3,7	3,2	4,2	3,2	4,8	4,1

* Taux d'intérêt du gouvernement du Canada (en pourcentage).

Sources : Blue Chip Economic Indicators et ministère des Finances de l'Ontario.

CHAPITRE 3

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

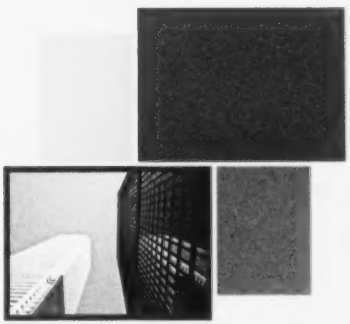

POINTS SAILLANTS

- Le gouvernement prévoit un déficit de 18,7 milliards de dollars en 2010-2011, comparativement à un déficit de 19,7 milliards de dollars prévu dans le budget de 2010.
- Le déficit prévu pour 2010-2011 représente une baisse de près de 25 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars prévu il y a un an pour 2009-2010.
- La province est en voie d'atteindre les objectifs de réduction du déficit pour 2011-2012 et 2012-2013.
- Le gouvernement a présenté un plan réaliste et responsable pour réduire le déficit de moitié en cinq ans par rapport au sommet atteint et l'éliminer en huit ans.
- L'Ontario a besoin d'un partenaire fédéral solide qui fournira un soutien prévisible à long terme.

Section A : Aperçu

Le présent chapitre décrit les perspectives financières de l'Ontario pour 2010-2011 et les prévisions à moyen terme pour 2011-2012 et 2012-2013. De plus, il passe en revue le soutien accordé par le gouvernement fédéral pour la prestation des services qui sont importants pour la population de l'Ontario.

Bien que la croissance économique reprenne graduellement, les familles et les entreprises ontariennes ressentent toujours les effets de la crise économique et financière mondiale. Les principaux indicateurs se sont améliorés par rapport aux creux affichés pendant la récession, mais la plupart d'entre eux demeurent inférieurs aux niveaux où ils étaient avant la récession. Les risques pour les perspectives comprennent l'incertitude qui entoure la reprise économique aux États-Unis et les défis auxquels l'économie mondiale continue de faire face, notamment en ce qui concerne la dette souveraine et les déséquilibres commerciaux (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre 2, *Perspectives économiques de l'Ontario*).

Le gouvernement a déjà annoncé qu'il avait dépassé son objectif financier pour 2009-2010 et affiché un déficit de 19,3 milliards de dollars, ce qui est inférieur au déficit de 24,7 milliards de dollars prévu dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2009*, paru l'automne dernier.

Le gouvernement provincial prévoit maintenant un déficit de 18,7 milliards de dollars en 2010-2011, une baisse de 1,0 milliard de dollars par rapport au déficit prévu dans le budget de 2010 et de près de 25 % par rapport au déficit de 24,7 milliards de dollars prévu il y a un an pour 2009-2010.

Le gouvernement est en voie d'atteindre les objectifs financiers à moyen terme décrits dans le budget de 2010. Ainsi, le déficit devrait être à la baisse pour se chiffrer à 17,3 milliards de dollars en 2011-2012 et à 15,9 milliards de dollars en 2012-2013. Ces chiffres tiennent compte des initiatives annoncées dans le présent document, notamment la prestation ontarienne pour l'énergie propre proposée. Le gouvernement a présenté un plan réaliste et responsable pour réduire le déficit de moitié en cinq ans par rapport au sommet atteint et l'éliminer en huit ans.

Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario — Graphique 1

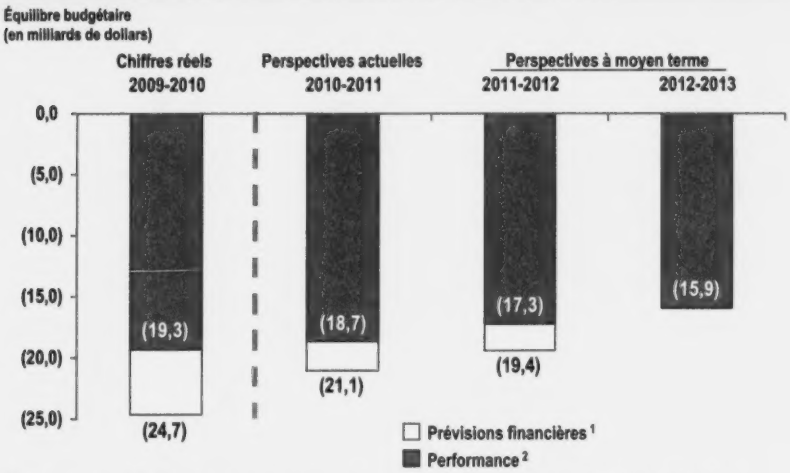

1 Basées sur les prévisions financières du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* de l'automne 2009.

2 Représente les prévisions actuelles de 2010-2011 à 2012-2013. Pour 2009-2010, les résultats réels sont présentés.

Section B : Rendement financier de 2010-2011

Le budget de 2010 et le document *Finances de l'Ontario du premier trimestre* prévoyaient un déficit de 19,7 milliards de dollars pour 2010-2011. Le gouvernement prévoit maintenant un déficit de 18,7 milliards de dollars pour 2010-2011, une diminution de 1,0 milliard de dollars.

L'amélioration des prévisions financières pour 2010-2011 découle surtout d'une hausse des revenus attribuable à la croissance économique plus forte et à la gestion financière prudente du gouvernement. Le total des charges de programmes est le même que celui qui était prévu dans le budget de 2010.

Le total des revenus a augmenté de 0,7 % alors que le total des charges a diminué de 0,2 %. La diminution du total des charges est attribuable au fait que les charges liées à l'intérêt sur la dette de la province devraient être de 0,2 milliard de dollars inférieures au montant prévu dans le budget de 2010.

Le plan financier prévoit toujours une réserve de 0,7 milliard de dollars, car l'incertitude concernant l'économie mondiale demeure.

Résultats financiers en cours d'exercice 2010-2011 Tableau 1
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	**106 867**	**107 656**	**789**
Charges			
Programmes	115 896	115 896	–
Intérêt sur la dette	9 961	9 715	(246)
Total des charges	**125 857**	**125 611**	**(246)**
Réserve	700	700	–
Excédent/(Déficit)	**(19 690)**	**(18 656)**	**1 035**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

VARIATIONS DES REVENUS EN 2010-2011 DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2010

On prévoit des revenus de 107,7 milliards de dollars en 2010-2011, soit 0,8 milliard de dollars de plus que le montant prévu dans le budget de 2010. Cette hausse s'explique surtout par le fait que la croissance de l'économie a été plus forte en 2010.

Sommaire des variations des revenus depuis la publication du budget — Tableau 2

(en millions de dollars)

	2010-2011
Revenus fiscaux	
Impôt sur le revenu des particuliers	(1 130)
Taxe de vente	326
Impôt des sociétés	696
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	382
Taxe sur le tabac	166
Contribution-santé de l'Ontario	151
Droits de cession immobilière	126
Autres impôts et taxes	165
Total – Revenus fiscaux	**882**
Gouvernement du Canada	76
Autres revenus non fiscaux	(169)
Total des variations des revenus depuis la publication du budget	**789**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Détails des variations des revenus en cours d'exercice 2010-2011

Les principales variations des revenus par rapport aux prévisions du budget de 2010 comprennent les suivantes :

- ☑ On prévoit que les revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) diminueront de 1 130 millions de dollars, soit de 4,4 %, en raison de la baisse des revenus en 2009 découlant du traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget de 2010. La croissance plus forte de l'emploi et des salaires en 2010 contrebalance en partie seulement les montants plus faibles affichés en 2009.
- ☑ On prévoit que les revenus tirés de la **taxe de vente** augmenteront de 326 millions de dollars, soit de 1,7 %, en raison surtout de la croissance plus forte que prévu des dépenses de consommation en 2010. Cette croissance est contrebalancée en partie par une modification, neutre sur le plan financier, de la présentation du volet énergie du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) proposé. En 2010-2011, ce crédit serait déduit des revenus tirés de la taxe de vente et non de ceux tirés des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires (IFPFS), comme il avait été prévu dans le budget de 2010. Cette modification entraînerait une hausse des revenus tirés de l'IFPFS. (Pour de plus amples renseignements sur ce crédit d'impôt, veuillez consulter le chapitre 5, *Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite*.)
- ☑ Les revenus provenant de **l'impôt des sociétés** (IS) devraient être de 696 millions de dollars, soit de 9,4 %, plus élevés que prévu en raison surtout de la hausse des revenus de 2009 découlant du traitement des déclarations de revenus depuis la publication du budget. La croissance plus faible des bénéfices en 2010 contrebalance en partie seulement les montants plus élevés affichés en 2009.
- ☑ Les revenus générés par les **impôts fonciers prélevés aux fins scolaires** (IFPFS) ont augmenté de 382 millions de dollars en raison surtout de la modification de la présentation du crédit d'impôt mentionnée précédemment. Cette augmentation est contrebalancée en partie par la nouvelle estimation du reste du crédit d'impôts fonciers qui sera déduit des IFPFS.

- ☑ On prévoit que les revenus générés par la **taxe sur le tabac** augmenteront de 166 millions de dollars en raison d'une meilleure application des lois.
- ☑ Les revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** devraient augmenter de 151 millions de dollars, soit de 5,3 %, en raison surtout de la hausse des revenus de 2009 et de la croissance plus rapide de l'emploi et des salaires en 2010.
- ☑ Les revenus tirés des **droits de cession immobilière** devraient augmenter de 126 millions de dollars, soit de 12,3 %, en raison de la vigueur du marché du logement de l'Ontario plus tôt cette année.
- ☑ On prévoit que, au total, les revenus générés par les **autres impôts et taxes** augmenteront de 165 millions de dollars en raison surtout de la croissance plus forte de l'économie en 2010. Ce montant comprend une hausse des revenus que devraient générer la taxe sur les carburants (81 millions de dollars) et l'impôt-santé des employeurs (46 millions de dollars).
- ☑ L'augmentation de 76 millions de dollars des transferts du **gouvernement du Canada** s'explique par les demandes de règlement liées au tabac qui avaient été annoncées dans le document *Finances de l'Ontario du premier trimestre*.
- ☑ Les **autres revenus non fiscaux** ont diminué de 169 millions de dollars en raison de la mise à jour des données issues des prévisions actuelles.

VARIATIONS DES CHARGES EN 2010-2011 DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2010

Grâce à la démarche suivie par le gouvernement afin de maîtriser la croissance des dépenses tout en protégeant les services publics de base, le total des charges de programmes n'a pas changé depuis la publication du budget de 2010. On prévoit actuellement que le total des charges en 2010-2011 sera de 125 611 millions de dollars, une diminution de 0,2 % par rapport au montant prévu dans le budget de 2010. Cette diminution est attribuable au fait que les charges liées à l'intérêt sur la dette de la province devraient être inférieures aux prévisions du budget de 2010, car les taux d'intérêt ont été inférieurs à ces prévisions.

Sommaire des variations des charges depuis la publication du budget — Tableau 3

(en millions de dollars)

	2010-2011
Principales variations des charges de programmes	
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	300,0
Programme d'économies d'énergie domiciliaire	85,1
Mesures supplémentaires de lutte contre les incendies de forêts	57,1
Autres charges de programmes	8,3
Fonds de prévoyance	(450,5)
Total des variations des charges de programmes	–
Modification des prévisions concernant les charges liées à l'intérêt sur la dette	(246,2)
Total des variations des charges depuis la publication du budget	**(246,2)**

Détails des variations des charges au cours de l'exercice 2010-2011

Les principales variations des charges en 2010-2011 par rapport aux prévisions du budget de 2010 comprennent les suivantes :

- ☑ Une hausse de 300,0 millions de dollars pour accorder, à compter du 1er janvier 2011, un allégement direct aux consommateurs admissibles par l'entremise de la **prestation ontarienne pour l'énergie propre** proposée, qui équivaudrait à 10 % des coûts d'électricité facturés, après les taxes. Y seraient admissibles les consommateurs résidentiels, les fermes, les petites entreprises et les autres usagers qui consomment moins de 250 000 kilowattheures par année.
- ☑ Une augmentation de 85,1 millions de dollars en raison de la hausse de la demande à l'égard du **Programme d'économies d'énergie domiciliaire** et de l'Incitatif ontarien pour les systèmes de chauffage solaire thermique.
- ☑ Une hausse de 57,1 millions de dollars pour les mesures supplémentaires de **lutte contre les incendies de forêts** afin de fournir des ressources supplémentaires lors de la saison des incendies de 2010, qui a commencé plus tôt que d'habitude cette année.
- ☑ Une augmentation de 8,3 millions de dollars au titre des **autres charges de programmes**, qui comprennent l'aide accordée aux victimes d'une tornade dans le comté d'Essex et aux victimes des inondations de la mousson au Pakistan.

Les charges liées à **l'intérêt sur la dette**, qui s'élèvent à 9 715 millions de dollars, sont de 246,2 millions de dollars inférieures aux prévisions du budget de 2010. Cette réduction s'explique surtout par le fait que les taux d'intérêt ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget.

Section C : Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario

PERSPECTIVES DE REVENUS À MOYEN TERME

Les prévisions de revenus à moyen terme sont basées sur les perspectives économiques du ministère des Finances et l'incidence prévue des politiques du gouvernement.

Sommaire des perspectives de revenus à moyen terme Tableau 4
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Perspectives		
Revenus	**2009-2010**	**2010-2011**	**2011-2012**	**2012-2013**
Revenus fiscaux	64,9	72,5	75,2	79,2
Gouvernement du Canada	18,6	23,8	21,1	21,1
Revenus tirés des entreprises publiques	4,2	4,2	4,4	4,6
Autres revenus non fiscaux	8,0	7,2	6,9	6,9
Total des revenus	**95,8**	**107,7**	**107,6**	**111,8**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les perspectives de **revenus fiscaux** à moyen terme reposent sur les données sur les revenus et les projections actuelles relatives à l'économie de l'Ontario.

Les perspectives concernant les transferts du **gouvernement du Canada** tiennent compte des modalités de financement fédérales-provinciales actuelles.

Les perspectives de **revenus tirés des entreprises publiques** n'ont pas changé depuis la publication du budget de 2010.

Les prévisions des **autres revenus non fiscaux** reposent sur les données fournies par les ministères du gouvernement et les organismes provinciaux.

Variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2010

Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget Tableau 5

(en milliards de dollars)

Source des variations	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Perspectives de croissance économique	1,5	1,0	0,6
Réduction de l'assiette fiscale de 2009-2010	(0,7)	(0,7)	(0,7)
Gouvernement du Canada	0,1	(0,4)	–
Autres revenus non fiscaux	(0,2)	(0,1)	(0,1)
Total des variations des revenus	**0,8**	**(0,2)**	**(0,1)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les revenus prévus pour 2010-2011 sont à la hausse en raison de la croissance économique plus forte en 2010. Les perspectives pour 2011-2012 et 2012-2013 sont semblables à celles présentées dans le budget de 2010.

L'amélioration des **perspectives de croissance économique** de 2010 se traduit par une hausse des revenus fiscaux en 2010-2011. Cette hausse diminue en 2011-2012 et 2012-2013, car on prévoit que la croissance économique s'affaiblira pendant ces exercices.

La **réduction de l'assiette fiscale de 2009-2010**, attribuable surtout à la baisse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers indiquée dans les *Comptes publics de l'Ontario* de 2009-2010, rétrécit l'assiette des revenus à laquelle s'appliquent les prévisions de croissance, ce qui se solde par une baisse des revenus au cours de la période de prévision.

Les modifications apportées aux transferts du **gouvernement du Canada** en 2011-2012 découlent de la mise à jour des estimations à la lumière des ententes en vigueur et des modalités de financement établies avec le gouvernement fédéral.

Les variations des **autres revenus non fiscaux** s'expliquent surtout par la mise à jour des données découlant des prévisions actuelles.

PERSPECTIVES DE CHARGES À MOYEN TERME

Un des éléments clés du plan énoncé dans le budget de 2010 visant à éliminer le déficit est un engagement de gérer les charges à la baisse tout en mettant en oeuvre des politiques qui stimulent la création d'emplois et la croissance afin de créer des occasions de réussir et d'assurer la prospérité future. Le gouvernement s'est engagé à continuer de gérer la croissance des charges de façon prudente et responsable tout en préservant les services publics.

Les perspectives de charges à moyen terme sont conformes au plan budgétaire de 2010 et tiennent compte de l'incidence des redressements suivants :

- ☑ l'allégement direct accordé aux consommateurs admissibles par l'entremise de la prestation ontarienne pour l'énergie propre proposée;
- ☑ la révision à la baisse des charges liées à l'intérêt sur la dette prévues attribuable au fait que les taux d'intérêt sont inférieurs à ceux prévus dans le budget;
- ☑ les mesures que prend le gouvernement pour gérer les dépenses et réduire les coûts.

Le gouvernement demeure déterminé à continuer de gérer les dépenses. Il a fait ses preuves quand vient le temps de réaliser des économies et d'accroître l'efficience (pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre 1, section B, *Gestion responsable*). Tel que décrit dans le budget de 2010, le gouvernement a poursuivi son examen détaillé de tous les programmes et services gouvernementaux. Jusqu'à maintenant, cet examen a permis de trouver des économies potentielles de plus de 260 millions de dollars découlant de la réduction des dépenses de programmes et d'administration. Le gouvernement continuera de trouver des moyens d'accroître l'efficience des programmes pour s'assurer que la croissance des charges demeure nettement inférieure à la croissance des revenus à moyen terme.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

La province est en voie d'atteindre les objectifs financiers établis dans le budget de 2010. Les perspectives financières de l'Ontario prévoient la réduction du déficit, qui devrait passer de 18,7 milliards de dollars en 2010-2011 à 17,3 milliards de dollars en 2011-2012 puis à 15,9 milliards de dollars en 2012-2013.

En raison des défis auxquels l'économie mondiale continue de faire face, notamment en ce qui concerne la dette souveraine et les déséquilibres commerciaux, ainsi que de l'incertitude qui entoure la reprise économique aux États-Unis, les perspectives financières à moyen terme comprennent toujours une réserve de 1,0 milliard de dollars par exercice en 2011-2012 et en 2012-2013.

Plan financier et perspectives à moyen terme Tableau 6
(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Perspectives		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Total des revenus	**95,8**	**107,7**	**107,6**	**111,8**
Charges				
Programmes	106,3	115,9	113,1	114,5
Intérêt sur la dette	8,7	9,7	10,8	12,2
Total des charges	**115,1**	**125,6**	**123,9**	**126,7**
Réserve	–	0,7	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	**(19,3)**	**(18,7)**	**(17,3)**	**(15,9)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Risques pour les perspectives financières

Bien que la reprise économique soit en cours en Ontario, des risques considérables demeurent et ces risques pourraient entraîner des écarts par rapport aux perspectives de revenus et de charges de la province.

Des renseignements détaillés sur les risques et sensibilités liés aux revenus et aux charges se trouvent au chapitre II du budget de 2010.

Section D : Partenaire fédéral

Pendant la récession mondiale survenue récemment, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont collaboré étroitement afin de soutenir l'économie. Les deux paliers de gouvernement ont coordonné les investissements dans l'infrastructure, accordé une aide financière à l'industrie automobile et uni leurs efforts aux fins de l'harmonisation de la taxe de vente. De plus, le gouvernement fédéral a accordé un soutien supplémentaire pour les programmes de formation professionnelle.

Le plan Ontario ouvert sur le monde mis sur pied par le gouvernement provincial aidera les Ontariennes et Ontariens à accroître la productivité et favorisera la croissance économique. Ce plan prévoit de nouveaux investissements dans l'éducation et la poursuite des investissements dans la formation de la main-d'oeuvre et les services de santé. Comme la situation économique demeure incertaine, la province demande au gouvernement fédéral d'accorder un soutien permanent afin de renforcer l'Ontario et le Canada.

L'Ontario demande d'être traité de façon équitable en ce qui concerne tous les paiements de transfert qu'il reçoit, y compris ceux liés aux programmes et soutiens pour l'immigration et la formation de la main-d'oeuvre.

SOUTIEN REQUIS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le gouvernement provincial demande au gouvernement fédéral d'accorder une aide adéquate en matière d'établissement et de formation aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens en Ontario. Jusqu'à maintenant, plus de 200 millions de dollars n'ont pas été utilisés par le gouvernement fédéral aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration. Le gouvernement fédéral doit respecter ses engagements et remettre ces fonds immédiatement aux organismes de services aux immigrants. Il est particulièrement important pour ce gouvernement d'agir ainsi, car les immigrants représenteront une part importante et croissante de l'augmentation de la population active à l'avenir. L'Ontario s'est engagé à favoriser la réussite des immigrants. Pour aider les personnes qui immigrent en Ontario à obtenir de meilleurs résultats, le gouvernement fédéral doit immédiatement entreprendre des négociations en vue de conclure un nouvel accord avec l'Ontario qui donnerait à la province davantage de contrôle sur les programmes d'établissement et de formation des immigrants et assurerait un financement complet de ces programmes.

Dans le budget de 2009, le gouvernement fédéral a haussé le financement des programmes du marché du travail en bonifiant, pendant un certain temps, l'aide indispensable accordée aux travailleurs touchés par la récession. Ces bonifications, qui prendront fin le 31 mars 2011, représentaient un soutien supplémentaire d'environ 314 millions de dollars par année en 2009-2010 et 2010-2011. La fin de ce financement signifie que des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens perdront l'occasion d'acquérir des compétences professionnelles, qui sont essentielles dans le climat économique actuel. L'Ontario demande au gouvernement fédéral de maintenir les améliorations apportées aux programmes de formation de la main-d'oeuvre afin de fournir aux Ontariennes et aux Ontariens un plus grand nombre de possibilités d'adapter leurs compétences à la nouvelle économie.

NÉCESSITÉ D'UN FINANCEMENT FIABLE ET À LONG TERME

Le gouvernement fédéral a recours à des programmes de financement de durée limitée pour soutenir la prestation des services provinciaux. Lorsque l'aide fédérale accordée aux programmes provinciaux comme les services de santé diminue avec le temps ou prend fin, des pressions financières considérables s'exercent sur l'Ontario pour qu'il continue de dispenser ces services essentiels. Le financement de durée limitée témoigne d'un engagement insuffisant de la part du gouvernement fédéral à l'égard des besoins des familles ontariennes. Cette approche nuit aux possibilités de renforcement de l'Ontario et du Canada.

Les gouvernements provinciaux ont uni leurs efforts afin de gérer les coûts des services de santé, notamment en travaillant à la mise en place d'un mécanisme pancanadien d'approvisionnement en médicaments et en équipement médical, et en mettant en commun les meilleures pratiques cliniques. Pour continuer de dispenser des services de qualité sur lesquels les Ontariennes et Ontariens peuvent compter, l'Ontario a besoin que le gouvernement fédéral renouvèle son engagement de financer la réduction des temps d'attente dans le secteur de la santé.

Les provinces ont besoin d'un engagement solide et soutenu de la part du gouvernement fédéral qui se prolonge au-delà de 2013-2014 pour les aider à se préparer à la demande future à l'égard des services de santé, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux. La hausse des principaux paiements de transfert fédéraux qui soutiennent les services de santé, l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux est enchâssée dans des mesures législatives fédérales qui expireront à la fin de 2013-2014. Il est encourageant pour l'Ontario de constater que le plan financier fédéral prévoit une hausse des principaux paiements de transfert fédéraux selon les taux prévus dans les mesures législatives pour deux années de plus, soit jusqu'en 2015-2016. Pour assurer l'avenir du système de santé universel, il faut que le gouvernement fédéral fournisse un soutien financier adéquat aux provinces et aux territoires.

UN PARTENARIAT PERMANENT

Le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et les territoires intéressés pour créer un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières. Pour répondre aux besoins des marchés financiers canadiens, le bureau principal de cet organisme national de réglementation devrait être établi à Toronto, la capitale financière du Canada.

L'Ontario veut un partenaire fédéral qui appuie les initiatives que la province met en oeuvre en réponse aux nouvelles réalités économiques, démographiques et sociales pour transformer son économie à long terme. Il demande au gouvernement fédéral de maintenir son soutien, d'être un partenaire à part entière dans les secteurs de la santé et de l'enseignement postsecondaire et de collaborer avec l'Ontario afin de soutenir ses immigrants et son plan économique à l'avenir.

Section E : Détails des finances de l'Ontario

Les pages suivantes fournissent des renseignements sur les perspectives financières actuelles de la province, le rendement financier affiché dans le passé et des indicateurs financiers clés.

Plan financier et perspectives à moyen terme

Tableau 7

(en milliards de dollars)

	Chiffres réels	Perspectives		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Revenus	**95,8**	**107,7**	**107,6**	**111,8**
Charges				
Programmes	106,3	115,9	113,1	114,5
Intérêt sur la dette[1]	8,7	9,7	10,8	12,2
Total des charges	**115,1**	**125,6**	**123,9**	**126,7**
Réserve	–	0,7	1,0	1,0
Excédent/(Déficit)	**(19,3)**	**(18,7)**	**(17,3)**	**(15,9)**
Dette nette[2]	193,6	219,5	244,5	267,4
Déficit accumulé[2]	131,0	149,6	166,9	182,8

[1] Les charges liées à l'intérêt sur la dette ne comprennent pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 0,1 milliard de dollars en 2009-2010, à 0,2 milliard de dollars en 2010-2011, à 0,2 milliard de dollars en 2011-2012 et à 0,2 milliard de dollars en 2012-2013.

[2] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation des actifs non financiers et de la variation de la juste valeur des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit, auquel s'ajoute la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus
(en millions de dollars)

Tableau 8

	2007-2008	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010	Perspect. actuelles 2010-2011
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	25 472	25 738	23 393	24 812
Taxe de vente[1]	16 745	17 021	17 059	19 463
Impôt des sociétés	12 990	6 748	5 615	8 086
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 754	5 696	5 626	5 698
Impôt-santé des employeurs	4 605	4 617	4 545	4 747
Contribution-santé de l'Ontario	2 713	2 776	2 763	3 022
Taxe sur l'essence	2 360	2 323	2 336	2 378
Droits de cession immobilière	1 363	1 013	1 015	1 149
Taxe sur le tabac	1 127	1 044	1 083	1 132
Taxe sur les carburants	733	698	658	733
Taxe sur la bière et le vin (en remplacement des droits)[2]	–	–	–	414
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	546	830	516	481
Autres impôts et taxes	481	352	322	368
	74 889	**68 856**	**64 931**	**72 483**
Gouvernement du Canada				
Transfert canadien en matière de santé	8 487	8 942	9 791	10 217
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 778	4 079	4 204	4 327
Péréquation	–	–	347	972
Programmes d'infrastructure	207	151	990	2 146
Programmes du marché du travail	664	797	1 253	1 207
Logement social	525	520	498	487
Fonds de réduction des temps d'attente	468	235	97	97
Autres paiements fédéraux	2 468	1 867	1 440	4 306
	16 597	**16 591**	**18 620**	**23 759**
Entreprises publiques				
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 857	1 921	1 924	1 859
Régie des alcools de l'Ontario	1 374	1 410	1 440	1 465
Ontario Power Generation Inc./Hydro One Inc.	1 214	713	854	844
Autres entreprises publiques	(8)	(2)	(23)	(4)
	4 437	**4 042**	**4 195**	**4 164**
Autres revenus non fiscaux				
Remboursements	1 464	1 379	1 429	1 095
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 051	1 034	1 057	1 059
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	982	970	907	916
Recouvrements – Contrats d'approv. en électricité	929	953	1 409	1 385
Ventes et locations	553	733	647	673
Autres droits et permis	677	683	717	736
Droits sur la bière et le vin (remplacés par une taxe)[2]	466	459	451	115
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	398	373	348	339
Redevances	193	205	228	195
Autres – Revenus non fiscaux	943	655	854	737
	7 656	**7 444**	**8 047**	**7 250**
Total des revenus	**103 579**	**96 933**	**95 793**	**107 656**

[1] En 2010-2011, la taxe de vente comprend la taxe de vente au détail et la taxe de vente harmonisée. Le 1er juillet 2010, la taxe de vente au détail a été remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée et combinée avec la taxe sur les produits et services fédérale pour créer une taxe de vente harmonisée administrée par le gouvernement fédéral.

[2] La taxe sur la bière et le vin remplace les droits réduits sur la bière et le vin (-343 millions de dollars), et les taxes de vente réduites sur l'alcool (-71 millions de dollars). Il n'y a aucun nouveau revenu net pour la province.

Total des charges
(en millions de dollars)

Tableau 9

Charges des ministères	2007-2008	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010	Perspect. actuelles 2010-2011
Affaires autochtones[1]	33	55	67	71,0
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales[1]	731	877	1 265	1 288,1
Procureur général	1 650	1 669	1 584	1 709,8
Commission de régie interne	257	188	187	195,0
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 733	4 069	4 430	4 666,5
Affaires civiques et Immigration	90	89	101	112,4
Services sociaux et communautaires	7 549	8 001	8 629	9 263,2
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 982	2 121	2 201	2 690,6
Services aux consommateurs	54	58	57	60,0
Développement économique et Commerce[1]	328	245	223	349,8
Éducation[1]	18 733	19 626	20 337	21 364,6
Énergie et Infrastructure[1, 2]	389	251	292	723,6
Environnement[1]	347	363	360	383,0
Bureau du corps exécutif	36	35	34	34,9
Finances[1]	380	602	491	651,7
Office des affaires francophones	5	5	5	5,1
Services gouvernementaux[1]	916	939	1 106	1 102,4
Santé et Soins de longue durée	37 744	40 352	42 730	45 352,4
Promotion de la santé et Sport[1]	364	382	381	408,7
Travail	170	177	179	192,2
Affaires municipales et Logement[1]	744	756	694	686,4
Richesses naturelles	629	621	639	666,2
Développement du Nord, Mines et Forêts	506	645	653	857,3
Recherche et Innovation[1]	301	295	333	411,5
Revenu[1]	641	635	1 129	1 008,1
Tourisme et Culture[1]	584	566	668	720,0
Formation, Collèges et Universités[1]	5 787	6 081	6 479	7 154,9
Transports[1]	1 892	2 038	2 097	2 294,6
Intérêt sur la dette[3]	8 914	8 566	8 719	9 715,0
Autres charges[1]	7 490	3 035	8 985	12 646,5
Économies de fin d'exercice[4]	–	–	–	(1 174,5)
Total des charges	**102 979**	**103 342**	**115 055**	**125 611,1**

[1] Le détail des autres charges des ministères se trouve au tableau 10, Autres charges.

[2] Les mises à jour futures tiendront compte de l'incidence de la restructuration de ministères annoncée précédemment.

[3] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 148 millions de dollars en 2009-2010 et à 212 millions de dollars en 2010-2011.

[4] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Autres charges
(en millions de dollars)

Tableau 10

Charges des ministères	2007-2008	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010	Perspect. actuelles 2010-2011
Affaires autochtones				
Charge ponctuelle pour l'Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations	201	–	–	–
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales				
Aide ponctuelle extraordinaire	274	–	–	–
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	618	1 898,0
Aide provisoire	76	13	27	9,0
Développement économique et Commerce				
Investissements ponctuels	152	–	–	–
Éducation				
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[1]	342	50	255	525,0
Énergie et Infrastructure				
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	200,0
Investissements ponctuels dans l'infrastructure municipale	450	–	–	–
Prestation ontarienne pour l'énergie propre	–	–	–	300,0
Environnement				
Investissements ponctuels	–	68	37	–
Finances				
Aide ponctuelle au secteur de l'automobile[2]	–	75	3 022	–
Investissements au titre de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*	1 149	–	–	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	907	905	781	645,5
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	1 389,9
Fonds de garantie des prestations de retraite	–	–	500	–
Coûts des contrats d'approv. en électricité	929	953	1 409	1 385,0
Services gouvernementaux				
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	531	971	949	1 102,0
Promotion de la santé et Sport				
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	48	345,1
Affaires municipales et Logement				
Investissements de durée limitée dans le parc de logements sociaux et abordables des municipalités	100	–	585	659,3
Aide ponctuelle	–	–	–	1,0
Recherche et Innovation				
Investissements ponctuels	87	–	5	–
Revenu				
Soutien de transition au titre de la taxe de vente harmonisée	–	–	–	3 200,0
Tourisme et Culture				
Investissements ponctuels	57	–	–	29,0
Formation, Collèges et Universités				
Investissements de durée limitée	699	–	559	957,7
Transports				
Investissements ponctuels dans les transports en commun et l'infrastructure	1 536	–	190	–
Total des autres charges	**7 490**	**3 035**	**8 985**	**12 646,5**

[1] Les chiffres tiennent compte des recommandations du CCSP concernant la passation en charges des cotisations aux régimes de retraite. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au Régime sont passées de 808 millions de dollars en 2007-2008 à 1 245 millions de dollars en 2009-2010 et à 1 307 millions de dollars en 2010-2011.

[2] Tient compte de l'incidence financière de l'aide de 4,6 milliards de dollars accordée par l'Ontario au secteur automobile.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dépenses liées à l'infrastructure 2010-2011

Tableau 11

(en millions de dollars)

Secteur	Dépenses totales – Infrastructure Chiffres réels 2009-2010	Perspectives actuelles 2010-2011		
		Investissement – Immobilisations	Transferts et autres dépenses – Infrastructure[1]	Total des dépenses – Infrastructure
Transports				
Transports en commun	1 724	1 381	355	1 735
Agrandissement du réseau routier/Voies réservées aux véhicules multioccupants	1 020	1 018	–	1 018
Réfection de routes et de ponts	771	1 017	–	1 017
Autres – Transports[2]	720	1 022	117	1 139
Santé				
Hôpitaux	2 541	2 065	10	2 075
Autres – Santé	318	311	143	454
Éducation – Conseils scolaires	1 632	1 657	–	1 657
Enseignement postsecondaire				
Collèges	285	146	–	146
Universités	83	–	98	98
Eau/Environnement	500	41	306	348
Infrastructure municipale et locale	448	34	493	527
Justice	220	641	29	670
Autre	702	697	384	1 082
Investissements pour stimulation à court terme	1 616	697	3 679	4 376
Total partiel	**12 582**	**10 728**	**5 614**	**16 342**
Moins : Contributions d'autres partenaires[3]	620	464	–	464
Total sans les contributions des partenaires	**11 961**	**10 264**	**5 614**	**15 878**
Moins : Transferts[4]	1 133	487	2 179	2 666
Total des dépenses provinciales[5]	**10 829**	**9 776**	**3 435**	**13 212**

[1] Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisations. Ces montants sont inclus dans les charges totales de la province au tableau 9.

[2] Comprend les activités de planification, l'acquisition de biens, les centres de services sur les routes et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., routes municipales et locales, aménagement d'aéroports dans les régions éloignées).

[3] Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations des secteurs dont les résultats sont consolidés (écoles, collèges et hôpitaux).

[4] Surtout les transferts du gouvernement fédéral pour les investissements dans les immobilisations.

[5] Le total des dépenses provinciales liées à l'infrastructure comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles par la province et les secteurs dont les résultats sont consolidés (écoles, collèges et hôpitaux). La part du total des dépenses provinciales de 2009-2010 attribuable aux investissements dans les immobilisations s'élève à 8,3 milliards de dollars.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices[1]

(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003[2]	2003-2004
Opérations financières			
Revenus	**72 307**	**74 675**	**74 269**
Charges			
Programmes	61 595	64 864	70 148
Intérêt sur la dette[4]	10 337	9 694	9 604
Total des charges	**71 932**	**74 558**	**79 752**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**375**	**117**	**(5 483)**
Dette nette[5, 6]	132 121	132 647	138 816
Déficit accumulé[7]	132 121	118 705	124 188
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	453 701	477 763	493 081
Revenu des particuliers	361 187	369 420	381 127
Population – Juillet (en milliers)	11 897	12 091	12 242
Dette nette par habitant (en dollars)	11 106	10 971	11 339
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	30 360	30 553	31 132
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	14,3	13,0	12,9
Dette nette en pourcentage du PIB	29,1	27,8	28,2
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	29,1	24,8	25,2

[1] Les revenus et les charges ont été redressés pour tenir compte d'une modification comptable neutre sur le plan financier découlant de la présentation révisée des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, tel que décrit dans le budget de l'Ontario de 2010.

[2] Depuis 2002-2003, les investissements dans les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges pendant toute la durée de leur vie utile. Depuis 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

[3] Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

[4] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts capitalisés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 148 millions de dollars en 2009-2010 et à 212 millions de dollars en 2010-2011.

Tableau 12

2004-2005	2005-2006[3]	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Chiffres réels 2009-2010[2]	Perspect. actuelles 2010-2011
83 861	**90 305**	**96 640**	**103 579**	**96 933**	**95 793**	**107 656**
76 048	80 988	85 540	94 065	94 776	106 336	115 896
9 368	9 019	8 831	8 914	8 566	8 719	9 715
85 416	**90 007**	**94 371**	**102 979**	**103 342**	**115 055**	**125 611**
–	–	–	–	–	–	700
(1 555)	**298**	**2 269**	**600**	**(6 409)**	**(19 262)**	**(18 656)**
140 921	152 702	153 742	156 616	169 585	193 589	219 462
125 743	109 155	106 776	105 617	113 238	130 957	149 613
516 106	537 383	560 576	583 946	584 460	578 183	610 561
400 994	419 457	442 736	466 051	478 696	477 641	493 881
12 391	12 528	12 665	12 793	12 932	13 065	13 211
11 373	12 188	12 139	12 242	13 113	14 817	16 612
32 363	33 480	34 956	36 430	37 016	36 559	37 385
11,2	10,0	9,1	8,6	8,8	9,1	9,0
27,3	28,4	27,4	26,8	29,0	33,5	35,9
24,4	20,3	19,0	18,1	19,4	22,6	24,5

[5] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des actifs non financiers, et, depuis le 1er avril 2007, de la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA.

[6] Depuis 2009-2010, la dette nette comprend la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. À titre de comparaison, la dette nette a été redressée de 2005-2006 à 2008-2009 pour tenir compte de la présentation révisée de l'information financière. La dette nette a aussi été redressée en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transport d'électricité que Hydro One Inc. a transférés à la province.

[7] Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit et, depuis le 1er avril 2007, à la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA. Pour un complément d'information, consultez le site : http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts/2010.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Composition des revenus 2010-2011

Graphique 2

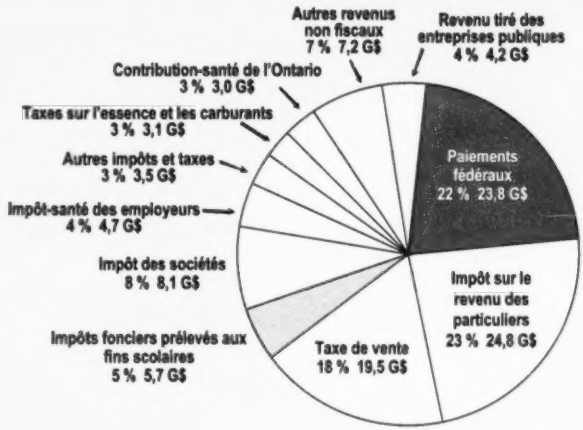

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales 2010-2011

Graphique 3

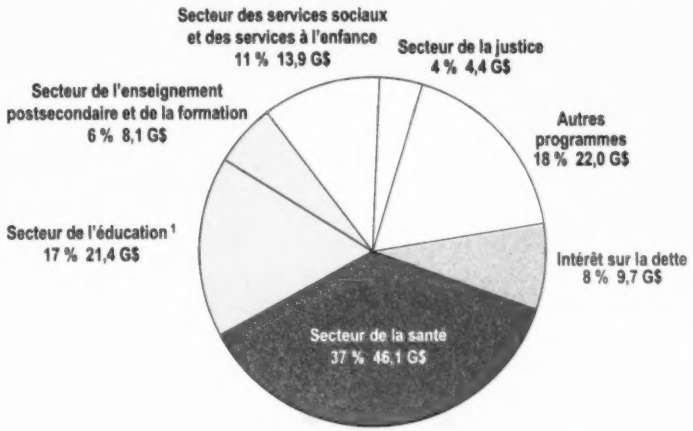

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes[1] 2010-2011

Graphique 4

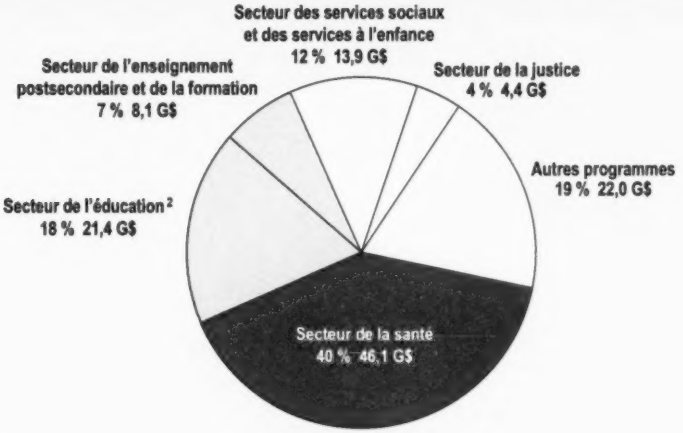

[1] Charges de programmes : charges totales moins intérêt sur la dette.

[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

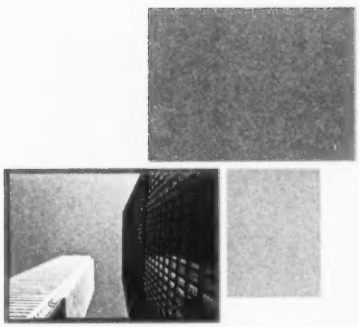

Chapitre 4

Emprunts et gestion de la dette

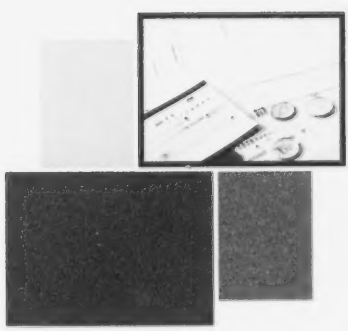

POINTS SAILLANTS

- ☑ Le total des besoins en matière de financement pour 2010-2011 a diminué de 2 milliards de dollars depuis la publication du budget de l'Ontario de 2010, en raison de la baisse de 1 milliard de dollars du déficit prévu et du paiement de 1 milliard de dollars à recevoir par la province dans le cadre de l'accord qu'elle propose de conclure avec Teranet.
- ☑ Les frais d'intérêt sur la dette, qui se chiffrent à 9 715 millions de dollars, sont inférieurs de 246 millions de dollars aux prévisions du budget de 2010. Cette diminution résulte surtout de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu.
- ☑ La dette totale devrait s'élever à 236,5 milliards de dollars au 31 mars 2011.
- ☑ La dette nette devrait se chiffrer à 219,5 milliards de dollars au 31 mars 2011.

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Les besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2010-2011 devraient se chiffrer à 38,7 milliards de dollars. Au 4 novembre 2010, la province avait mobilisé 27,4 milliards de dollars, soit 71 % de ses besoins d'emprunt à long terme. Ce montant englobe les ventes d'Obligations d'épargne de l'Ontario, qui se sont chiffrées à 1,1 milliard de dollars.

La province a continué à gérer son programme d'emprunts en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de saisir des occasions de limiter les coûts d'emprunt. On a annoncé dans le budget de l'Ontario de 2010 que la province prévoyait effectuer au moins 50 % des emprunts sur le marché canadien. Depuis, en raison de la forte demande au Canada, la province a augmenté la proportion des emprunts contractés au pays comparativement à ce qui s'est fait au cours des dernières années.

La province a prolongé l'échéance de sa dette en raison de la forte demande de titres de créances de l'Ontario à long terme en dollars canadiens de la part des investisseurs. Elle réduit ainsi les risques de refinancement. Cela permettra aussi d'atténuer l'incidence sur les frais d'intérêt sur la dette de la province lorsque les taux commenceront à retourner à leurs valeurs historiques.

Environ 60 % des emprunts, soit quelque 16,4 milliards de dollars, ont été contractés sur le marché canadien jusqu'à présent en 2010-2011, comparativement à 49 % pour tout l'exercice 2009-2010. Ces emprunts ont été faits à l'aide d'un certain nombre d'instruments, dont les suivants :

- ☑ des obligations consortiales
- ☑ des obligations à taux variable
- ☑ des Obligations d'épargne de l'Ontario.

Emprunts – Marché canadien

Graphique 1

Émissions : 16,4 milliards de dollars canadiens

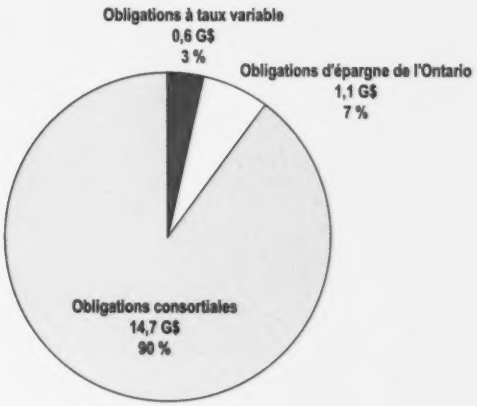

Source : Office ontarien de financement.

Environ 40 % des emprunts, soit quelque 11 milliards de dollars, ont été contractés sur les marchés internationaux jusqu'à présent en 2010-2011, comparativement à 51 % pour tout l'exercice 2009-2010. Les obligations émises en devises étrangères ont englobé les suivantes :

- ☑ quatre obligations planétaires en dollars américains
- ☑ des euro-billets à moyen terme en euros, en couronnes norvégiennes, en francs suisses, en yens japonais et en dollars de Hong Kong
- ☑ une obligation en dollars australiens.

Emprunts — Marchés internationaux

Graphique 2

Émissions : 11,0 milliards de dollars canadiens

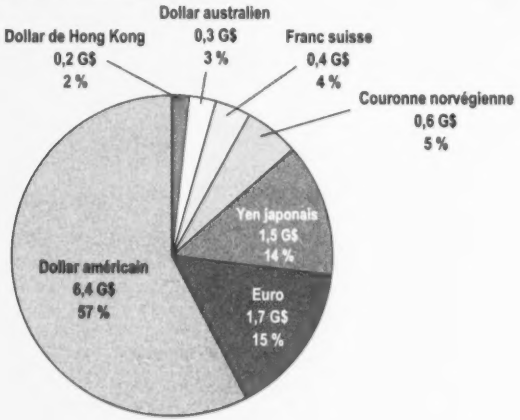

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Programme d'emprunt de 2010-2011 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

Tableau 1

(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire	Perspect. actuelles	Variation en cours d'exercice
Déficit	19,7	18,7	(1,0)
Investissement dans des immobilisations corporelles	9,8	9,8	–
Redressements sans effet sur la trésorerie	(1,7)	(2,7)	(1,0)
Prêts/Investissements nets	1,9	1,9	–
Dette arrivant à échéance	15,6	15,6	–
Rachats de titres de créances	0,4	0,4	–
Total des besoins en matière de financement	**45,6**	**43,6**	**(2,0)**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,8)	(0,8)	–
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(1,6)	(0,6)	1,0
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(3,5)	(3,5)	–
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	**39,7**	**38,7**	**(1,0)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des besoins en matière de financement pour 2010-2011 a diminué de 2 milliards de dollars depuis la publication du budget de l'Ontario de 2010, en raison de la baisse de 1 milliard de dollars du déficit prévu et du paiement de 1 milliard de dollars à recevoir par la province dans le cadre de l'accord qu'elle propose de conclure avec Teranet.

À ce moment-ci, la province a décidé de diminuer les emprunts tant à court terme qu'à long terme. Si la situation change plus tard dans l'année, la province a la souplesse nécessaire pour modifier la combinaison d'emprunts à court et à long terme en fonction de la demande des investisseurs.

Les frais d'intérêt sur la dette, qui se chiffrent à 9 715 millions de dollars, sont inférieurs de 246 millions de dollars aux prévisions du budget de 2010. Cette diminution résulte surtout de l'incidence des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et SFIEO Tableau 2

(en milliards de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Déficit	18,7	17,3	15,9
Investissement dans des immobilisations corporelles	9,8	10,6	10,4
Redressements sans effet sur la trésorerie	(2,7)	(3,0)	(2,8)
Prêts/Investissements nets	1,9	1,8	1,0
Dette arrivant à échéance	15,6	14,0	17,4
Rachats de titres de créances	0,4	0,4	0,5
Total des besoins en matière de financement	**43,6**	**41,1**	**42,3**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,8)	(1,1)	(0,8)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(0,6)	(1,2)	(1,2)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	(3,5)	–	(0,1)
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	**38,7**	**38,8**	**40,2**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Pour les exercices 2010-2011 à 2012-2013, le total des besoins en matière de financement de la province a diminué d'un montant cumulatif de 1,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2010.

DETTE

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, devrait s'élever à 236,5 milliards de dollars au 31 mars 2011, comparativement à 212,1 milliards de dollars au 31 mars 2010.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, devrait atteindre 219,5 milliards de dollars au 31 mars 2011, par rapport à 193,6 milliards de dollars au 31 mars 2010.

COMPOSITION DE LA DETTE TOTALE

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et d'une dette interne.

La dette contractée sur les marchés publics totalise 209 milliards de dollars au 30 septembre 2010 et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés publics canadiens et internationaux à long terme. L'Ontario a aussi une dette interne de 16,3 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. Celle-ci est constituée de titres de créances qui sont détenus par des régimes de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

Composition de la dette totale au 30 septembre 2010 — Graphique 3

Émissions : 225,3 milliards de dollars canadiens

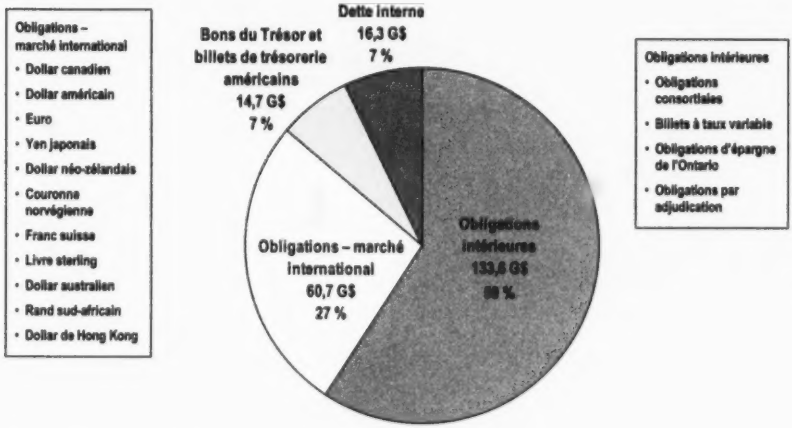

Source : Office ontarien de financement.

RAPPORTS DETTE-PIB

On s'attend à ce que les rapports dette-PIB de la province augmentent en raison des déficits projetés. Les rapports se stabilisent et commencent à diminuer au cours de la période couverte par le plan de redressement lorsque le déficit est éliminé.

Rapport dette nette-PIB — Graphique 4

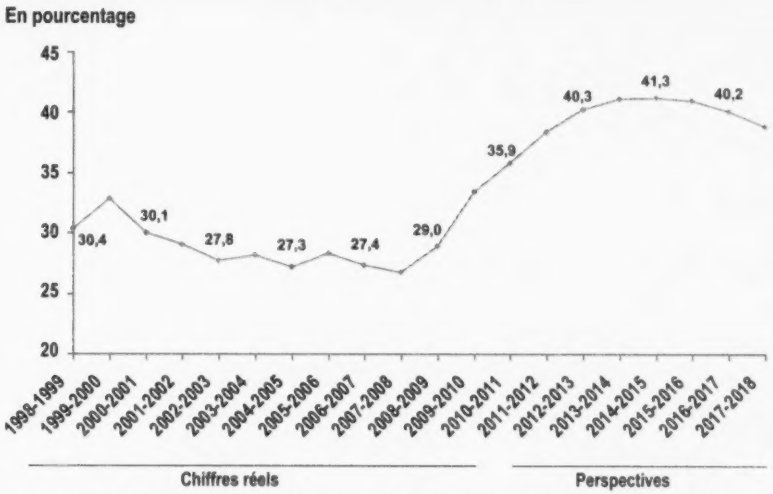

La dette nette a été redressée pour inclure la dette nette du secteur parapublic, à compter de 2005-2006.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Rapport déficit accumulé-PIB

Graphique 5

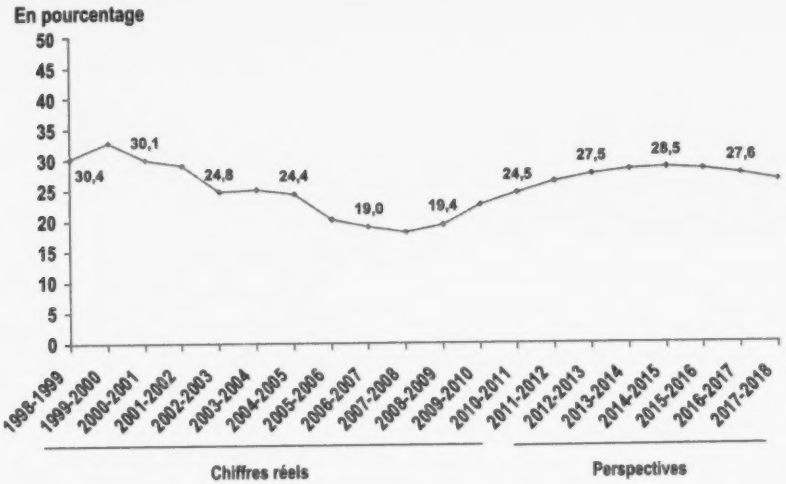

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

COÛT DE LA DETTE

Au 30 septembre 2010, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était de 4,63 % (4,58 % au 31 mars 2010).

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette totale — Graphique 6

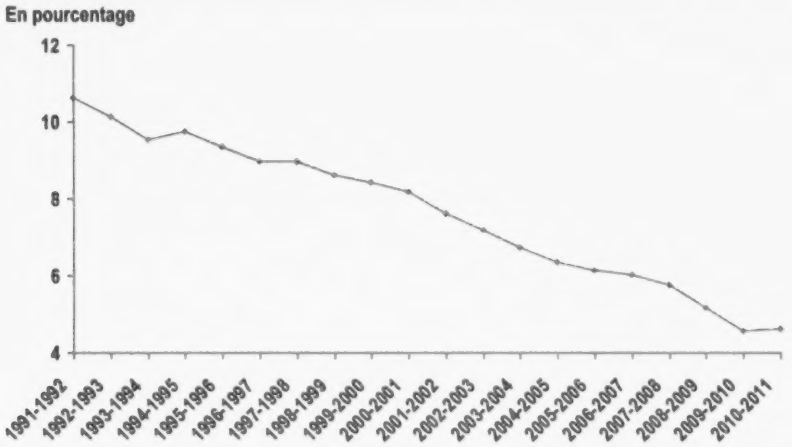

Sources : Comptes publics de l'Ontario (1991-2010) et Office ontarien de financement.

EXPOSITION AUX RISQUES

La province limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 % de cette dette. Au 30 septembre 2010, l'exposition de la province aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt était de 5,1 %. Son exposition aux risques de change était de 1,1 %.

En 2010-2011, toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique.

Exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt

Graphique 7

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province (exposition limitée à 35 %)

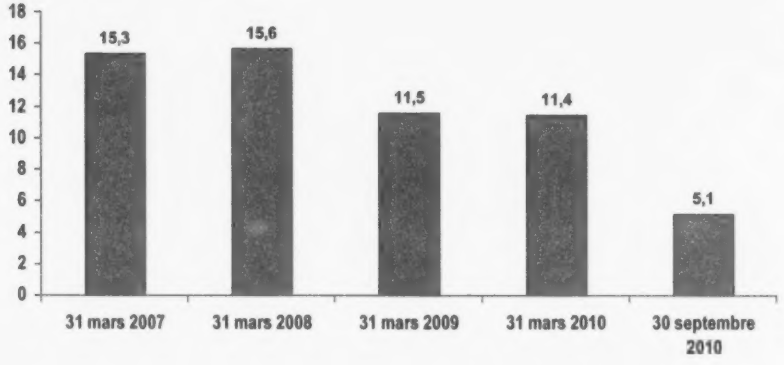

Exclut la dette de la SFIEO.
Source : Office ontarien de financement.

Exposition aux risques de change

Graphique 8

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province (exposition limitée à 5 %)

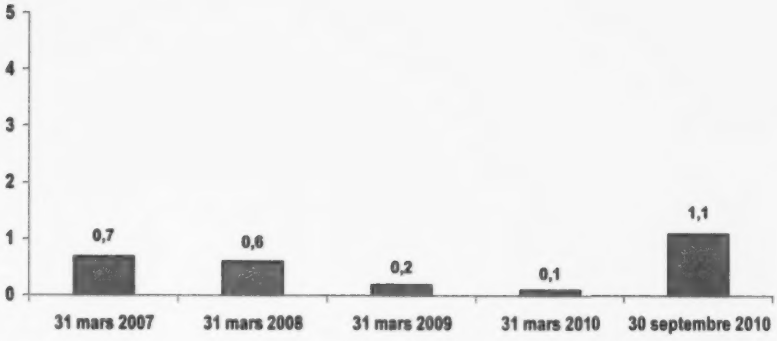

Exclut la dette de la SFIEO.
Source : Office ontarien de financement.

Chapitre 5

Modernisation du régime fiscal et des régimes de retraite

POINTS SAILLANTS

- ☑ Des allégements fiscaux de 12 milliards de dollars seront accordés aux Ontariennes et Ontariens sur trois ans. Il y a notamment un allégement au titre de la taxe de vente pouvant atteindre 260 $ par personne par année dont profiteront quelque 3,1 millions de personnes et de familles par l'entremise du crédit de taxe de vente de l'Ontario.
- ☑ Des allégements fiscaux de plus de 4,8 milliards de dollars seront accordés aux entreprises sur trois ans.
- ☑ Des exemptions de la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée (TVH) seront offertes aux points de vente pour les livres, les vêtements et les chaussures pour enfants, les sièges de sécurité et les sièges d'appoint pour enfants, les couches et les produits d'hygiène féminine. Les exemptions viseront aussi les journaux imprimés, les aliments et boissons préparés admissibles dont le prix total est de 4 $ ou moins et les produits admissibles achetés par des membres des Premières nations.

PLAN FISCAL DE L'ONTARIO POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CROISSANCE

Grâce au Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance, qui a été annoncé dans le budget de 2009, la province est bien placée pour attirer des investissements et créer des emplois. Composante du plan Ontario ouvert sur le monde du gouvernement, ce plan procure des allégements fiscaux permanents et temporaires, y compris des crédits d'impôt qui profiteront aux personnes qui en ont le plus besoin. Sur trois ans, ce plan et les autres mesures fiscales à l'intention des particuliers annoncées depuis le dépôt du budget de 2009 procureraient des allégements fiscaux de 12 milliards de dollars aux particuliers et plus de 4,8 milliards de dollars aux entreprises.

Le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance inclut les allégements fiscaux suivants à l'intention des particuliers et des entreprises :

- ☑ des réductions permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers qui diminueront en moyenne de 200 $ l'impôt que devront payer 93 % des contribuables ontariens pour l'année d'imposition 2010;
- ☑ l'élimination de la part ontarienne de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) pour environ 90 000 contribuables à revenu plus faible;
- ☑ un allégement au titre de la taxe de vente pour environ 3,1 millions de familles et de particuliers au moyen du crédit de taxe de vente de l'Ontario. Ce crédit, dont les versements trimestriels ont débuté en août 2010, procure un allégement fiscal maximal de 260 $ par année par personne (ou de 1 040 $ par famille de quatre personnes);
- ☑ des allégements au titre de la taxe de vente sur l'énergie et des impôts fonciers pour environ 2,8 millions de particuliers et familles à revenu faible ou moyen. Offerts par l'entremise du crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé, ces allégements peuvent atteindre 1 025 $ par année pour les personnes âgées et 900 $ par année pour les autres particuliers. Les particuliers et familles admissibles recevraient le montant du crédit après avoir déposé leur déclaration de revenus de 2010, puis quatre fois par année à compter de juillet 2011;

- ☑ des paiements directs pouvant atteindre 1 000 $ pour une famille ou 300 $ pour une personne seule, pour faciliter la transition à la TVH. Les gens peuvent recevoir jusqu'à trois paiements, dont le premier sera versé en juin 2010 et les deux autres, en décembre 2010 et en juin 2011, respectivement;
- ☑ des paiements allant de 300 $ à 1 000 $ par petite entreprise, pour faciliter la transition à la TVH;
- ☑ des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) réduits pour les petites et grandes entreprises, et l'élimination de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises.

Le gouvernement offre aussi des exemptions de la composante provinciale de la TVH aux points de vente pour les livres, les vêtements et les chaussures pour enfants, les sièges de sécurité et les sièges d'appoint pour enfants, les couches pour enfants et les produits d'hygiène féminine. De plus, il a annoncé d'autres exemptions aux points de vente depuis le dépôt du budget de 2009. Consultez la section *Allégements additionnels au titre de la TVH pour les particuliers.*

Selon une étude menée par le fiscaliste Jack Mintz, la TVH et les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés consenties par le gouvernement de l'Ontario, jumelées à d'autres modifications récentes du régime fiscal, auront des avantages considérables pour les Ontariennes et Ontariens. De l'avis de l'auteur, la réduction du fardeau fiscal des entreprises qui investissent dans la province fera accroître les dépenses en immobilisations de 47 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, en plus de créer près de 600 000 nouveaux emplois nets et de faire grimper les revenus annuels de jusqu'à 8,8 %.

Vous pouvez consulter le rapport du professeur Mintz à l'adresse : http://www.rev.gov.on.ca/fr/taxchange/pdf/mintz.pdf.

Soutien aux particuliers

Depuis la publication du budget de 2009, le gouvernement a annoncé l'adoption d'autres mesures fiscales pour aider les particuliers :

- ☑ En 2010, un nouveau **crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario** aidera les habitants du Nord de l'Ontario à acquitter les prix plus élevés de l'énergie dans cette région. Ce crédit procure **jusqu'à 130 $ aux personnes seules et jusqu'à 200 $ aux familles** (y compris les familles monoparentales). Durant la première année, le crédit sera payé en deux versements, en novembre 2010 et en février 2011. À compter de juillet 2011, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers proposé seraient payés en quatre versements par année.
- ☑ Le gouvernement a proposé d'aider les parents à payer les coûts d'inscription de leurs enfants à des activités qui les aident à être actifs et en santé, au moyen d'un nouveau **crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants.** Il s'agirait du seul crédit d'impôt offert au Canada pour un large éventail d'activités pour enfants. Les parents recevraient **jusqu'à 50 $ par enfant par année (jusqu'à 100 $ par enfant handicapé)** pour couvrir le coût de ces activités. Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du gouvernement fédéral n'est pas remboursable; il réduit le montant d'impôt sur le revenu qu'une personne doit payer. Les personnes qui ne gagnent pas assez d'argent pour payer de l'impôt sur le revenu ne profitent pas des crédits d'impôt non remboursables comme le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants du gouvernement fédéral. Le crédit d'impôt proposé par le gouvernement de l'Ontario serait remboursable, ce qui signifie que les personnes admissibles recevraient le crédit même si elles ne paient pas d'impôt. Davantage de familles à revenu plus faible pourraient donc en bénéficier.

Exemples d'activités admissibles proposées*

Activités admissibles au crédit d'impôt du Canada pour la condition physique des enfants et au crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants	*Activités organisées ou cours supplémentaires admissibles au crédit de l'Ontario pour les activités des enfants*
• Activités de conditionnement physique adaptées pour les jeunes handicapés • Athlétisme • Badminton • Ballon chasseur • Baseball • Basket-ball • Boxe orientale • Course • Crosse • Curling • Cyclisme • Danse • Danse aérobique • Équitation • Football • Golf • Gymnastique • Karaté • Hockey • Hockey en salle • Natation • Patinage • Patinage artistique • Planche à neige • Ski • Soccer • Squash • Tennis • Volley-ball • Water-polo	• Activités périscolaires et parascolaires • Activités thérapeutiques de nature non médicale pour les enfants handicapés • Art oratoire • Bricolage et artisanat • Cadets • Chorale • Composition et théorie musicale • Cours de musique • Couture • Cours de cuisine pour enfants • Dessin • Développement de compétences de leadership • Échecs • Formation de maître nageur • Guides • Jardinage pour enfants • Langues • Peinture • Photographie • Poterie • Premiers soins • Réanimation cardio-respiratoire (RCR) • Théâtre • Scouts • Sculpture • Tutorat

* Sous réserve de l'approbation du gouvernement. Pour être admissible, un programme devra satisfaire les mêmes règles que pour le crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants en matière de durée et de proportion d'activités admissibles. Vous trouverez ces règles à l'adresse www.cra.gc.ca. L'Agence du revenu du Canada déterminerait de façon définitive l'admissibilité des activités, des programmes et des dépenses spécifiques. La liste d'exemples fournie n'est pas exhaustive.

Allégements additionnels au titre de la TVH pour les particuliers

La mise en oeuvre de la taxe de vente harmonisée (TVH) n'a pas eu d'incidence sur l'assujettissement à la taxe de vente pour environ 83 % de tous les achats de consommation. On estime que seulement 17 % des dépenses de consommation sont touchées par la TVH.

Depuis le dépôt du budget de 2009, le gouvernement provincial a annoncé des allégements additionnels au titre de la TVH pour les Ontariennes et Ontariens.

Comme il l'a annoncé le 18 juin 2009, le gouvernement a bonifié le nouveau remboursement au titre de la TVH pour habitations neuves afin que toutes les résidences principales neuves, sans égard au prix d'achat, soient admissibles à un remboursement équivalant à 75 % de la portion provinciale de la TVH, jusqu'à concurrence de 24 000 $. Grâce à ce remboursement, les habitations neuves de 400 000 $ ou moins ne sont pas, en moyenne, frappées d'une taxe additionnelle sous le régime de la TVH, comparativement à l'ancienne taxe de vente au détail (TVD) enchâssée dans le prix d'achat des habitations neuves.

L'Ontario offre d'autres allégements ciblés au titre de la taxe de vente sous forme d'exemptions de la composante provinciale de la TVH aux points de vente pour les journaux imprimés, ainsi que les aliments et boissons préparés admissibles dont le prix total est de 4 $ ou moins.

De plus, le 17 juin 2010, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'à compter du 1er septembre 2010, l'exemption au titre de la TVD dont bénéficiaient les Premières nations serait maintenue pour la composante provinciale de la TVH payée pour les biens et services admissibles. Il était également possible d'obtenir des remboursements pour des achats admissibles effectués durant la période de transition allant du 1er juillet 2010 au 31 août 2010.

Le tableau qui suit illustre les allégements au titre de la TVH qu'offre le gouvernement de l'Ontario aux particuliers et à des organismes clés de services publics par l'entremise d'exemptions et de remboursements aux points de vente.

Remboursements au titre de la TVH, 2011-2012

Graphique 1

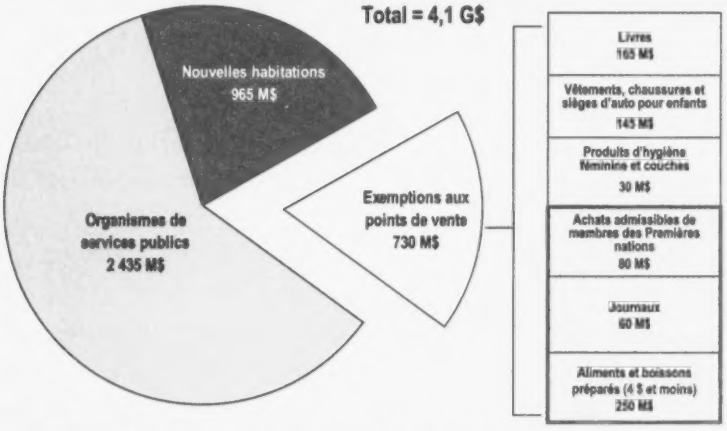

Nota : Selon des données administratives et des données fournies par Statistique Canada.

Vous trouverez d'autres renseignements sur les remboursements au titre de la TVH à www.ontario.ca/modificationfiscale.

Les cases ombragées représentent des exemptions additionnelles aux points de vente annoncées depuis le budget de 2009.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le gouvernement a aussi proposé d'offrir un allégement additionnel au titre de la taxe de vente sur l'énergie et des impôts fonciers par l'entremise de la bonification du **crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers.** En septembre, le gouvernement a déposé un projet de loi qui augmenterait le montant que peuvent gagner les personnes âgées tout en restant admissibles au crédit d'impôt, ce qui rendrait 50 000 aînés de plus admissibles à ce crédit et augmenterait le montant de l'allégement consenti à environ 690 000 aînés. Le crédit bonifié proposé procurerait **jusqu'à 1 025 $ à une personne âgée seule ou à un couple âgé admissible** pour aider à payer la taxe de vente sur l'énergie et les impôts fonciers. Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers représenterait un soutien annuel de près de 1,3 milliard de dollars, soit une augmentation de 525 millions de dollars par rapport au crédit d'impôts fonciers offert en 2009.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers
Bonification proposée pour les personnes âgées Graphique 2

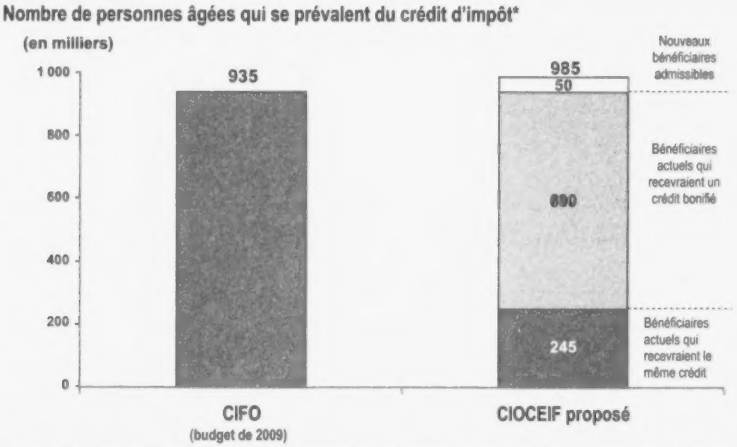

* Les prévisions représentent le nombre de personnes âgées seules et de familles de personnes âgées qui, en 2010, auraient reçu le crédit d'impôts fonciers de l'Ontario (CIFO) annoncé dans le budget de 2009, comparativement au crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) proposé.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Mesures d'incitation du gouvernement fédéral à l'appui de l'harmonisation

Le gouvernement fédéral a offert un soutien vital à l'Ontario pour assurer la transition au régime de la taxe de vente harmonisée. Pour encourager les provinces à harmoniser leur taxe de vente avec sa taxe sur les produits et services (TPS), le gouvernement fédéral offre de très généreux incitatifs. Par exemple, il :

- ☑ offre à l'Ontario 4,3 milliards de dollars en soutien à la transition;
- ☑ prend en charge tous les coûts du système d'information de l'Agence du revenu du Canada liés à l'administration de la portion ontarienne de la TVH;
- ☑ accepte d'administrer sans frais la TVH;
- ☑ accepte d'offrir un emploi comparable à tous les employés de la fonction publique ontarienne touchés par l'harmonisation, ce qui réduira de 1 253 le nombre de postes.

La prise en charge de l'administration de la TVH de l'Ontario par le gouvernement fédéral permettra au gouvernement provincial d'économiser environ 100 millions de dollars par année en charges de personnel et frais généraux d'ici 2014-2015.

Soutien du gouvernement fédéral envers la TVH

« Les taxes de vente au détail (TVD) provinciales sont désuètes et inefficientes. Elles imposent un important fardeau fiscal aux nouveaux investissements des entreprises canadiennes et font augmenter les coûts d'exploitation courants de ces dernières. Contrairement à la taxe sur les produits et services (TPS), en vertu de laquelle les entreprises reçoivent un crédit au titre de la taxe de vente qu'elles paient sur leurs intrants, ces coûts sont ensuite intégrés aux prix que paient les consommateurs pour les produits et les services. À terme, cela rend nos entreprises moins concurrentielles, mine l'emploi et abaisse le niveau de vie des Canadiens. La modernisation de ces taxes nuisibles par la mise en œuvre d'une structure de taxe sur la valeur ajoutée harmonisée avec le [sic] TPS constitue la plus importante mesure que les provinces percevant une TVD pourraient prendre pour stimuler les nouveaux investissements des entreprises, créer des emplois et rehausser la compétitivité fiscale globale du Canada. »

Le budget de 2009 : Le Plan d'action économique du Canada, 27 janvier 2009, page 291.

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

Le Plan fiscal pour stimuler la création d'emplois et la croissance prévoit l'adoption de la TVH et des allégements fiscaux pour les particuliers et les entreprises. La première ligne du tableau qui suit illustre l'incidence de la transformation de l'assiette de la taxe de vente sur les finances de la province. En 2012-2013, on estime qu'un point de pourcentage de l'assiette de la TVH équivaudra à 2,8 milliards de dollars (comparativement à 2,5 milliards de dollars pour un point de pourcentage de l'assiette de la TVD, si elle était demeurée en vigueur).

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance[1]

Tableau 1

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Transformation de l'assiette de la TVD en assiette de la TVH[2]	**1 580**	**2 270**	**2 345**
Mesures fiscales de 2009 pour les particuliers			
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers	(1 140)	(1 205)	(1 270)
Crédit de taxe de vente de l'Ontario[3]	(560)	(870)	(925)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers[3]	(440)	(430)	(600)
Prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente	(2 785)	(1 460)	–
	(4 925)	**(3 965)**	**(2 795)**
Mesures fiscales additionnelles pour les particuliers			
Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario	(35)	(30)	(45)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les activités des enfants	(95)[4]	(75)	(80)
	(130)	**(105)**	**(125)**
Mesures fiscales pour les entreprises			
Réduction de l'IRS et de l'impôt minimum des sociétés	(520)	(1 455)	(1 845)
Réduction du taux de l'IRS applicable aux petites entreprises	(55)	(180)	(190)
Élimination de la surtaxe pour les petites entreprises	(20)	(90)	(95)
Aide de transition pour les petites entreprises	(400)	–	–
	(995)	**(1 725)**	**(2 130)**
Restrictions temporaires des crédits de taxe sur les intrants pour les entreprises	**690**	**975**	**1 015**
Total – réforme du régime fiscal et autres mesures	**(3 780)**	**(2 550)**	**(1 690)**

[1] Inclut l'aide transitoire provisoire accordée aux particuliers et aux entreprises. Cette aide est financée surtout par des paiements fédéraux de 4,3 milliards de dollars sur deux ans.

[2] La transformation de l'assiette de la taxe de vente inclut les exemptions aux points de vente et le remboursement pour nouvelles habitations, ainsi que le maintien de la taxe de vente sur les primes de certains types d'assurance et les ventes de véhicules d'occasion entre particuliers.

[3] Représente les montants annoncés dans le budget de 2009 et les bonifications subséquentes.

[4] Le coût pour 2010-2011 inclut 20 millions de dollars engagés en 2009-2010.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance à : www.rev.gov.on.ca/fr/taxchange/index.html.

AUTRES MESURES

Modifications touchant la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*

Le gouvernement proposera des modifications de forme qui :

- ☑ assureraient la cohérence des dispositions de la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*, et leur conformité avec les autres lois régissant les taxes à la consommation;
- ☑ élimineraient les dispositions désuètes;
- ☑ clarifieraient les règles futures régissant les stocks de produits.

Pour tenir compte des changements apportés au fonctionnement et à la structure des frais perçus sur la bière par suite du remplacement des droits applicables aux fabricants par des taxes, le gouvernement offrira une subvention de transition non renouvelable aux fabricants de bière de l'Ontario.

Le gouvernement propose de modifier la définition du terme microbrasseur afin de clarifier le fait que la bière produite par un microbrasseur pour le compte d'un grand brasseur n'est pas admissible à un tarif réduit. Cette modification veillerait à ce que les taux préférentiels pour microbrasserie soient appliqués aux petites entreprises auxquelles ils sont destinés.

Modernisation de l'imposition des groupes de sociétés

Ces dernières années, le gouvernement de l'Ontario a instauré un certain nombre d'initiatives pour améliorer et moderniser le régime fiscal. Il cherche constamment des façons d'accroître la compétitivité de l'économie de la province au moyen d'améliorations au régime fiscal. Pour les entreprises ontariennes, la perception harmonisée des impôts des sociétés représente des économies annuelles en coûts d'observation pouvant atteindre 100 millions de dollars.

Dans son budget de 2010, le gouvernement fédéral s'est engagé à revoir le régime d'imposition des groupes de sociétés pour déterminer s'il serait possible d'améliorer le fonctionnement du régime fiscal canadien en adoptant une nouvelle approche. Le gouvernement de l'Ontario désire collaborer avec le milieu des affaires, le gouvernement fédéral et les autres provinces afin de mettre au point un régime d'imposition des groupes de sociétés plus efficace et concurrentiel.

Le Canada a un système de partage de l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le cadre duquel toutes les provinces ont le droit de percevoir des impôts sur les activités économiques menées à l'intérieur de leurs frontières. Toute nouvelle approche à l'égard de l'imposition des groupes de sociétés devra tenir compte de l'incidence sur les revenus des provinces du transfert de pertes d'une province à une autre pour contrebalancer les revenus tirés d'activités économiques dans cette province. L'imposition des groupes de sociétés ne doit pas contrevenir aux principes de l'attribution interprovinciale du revenu et devrait assurer un traitement juste et raisonnable des pertes essuyées.

Tandis que le gouvernement fédéral envisage une nouvelle approche, l'Ontario lui demande de renforcer l'intégrité du régime fiscal canadien en agissant dès maintenant pour interdire les transactions qui entraînent le transfert de pertes d'une province à l'autre, à l'intérieur d'un même groupe de sociétés.

Modifications apportées à l'imposition des régimes d'avantages sociaux

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance que les régimes d'avantages sociaux d'employeurs ont pour les employés, les personnes retraitées et leur famille. Les régimes d'avantages sociaux qui ont les fonds nécessaires au versement de prestations sur une longue période offrent une plus grande sécurité à leurs participants. Les modifications proposées à la *Loi sur la taxe de vente au détail* et à la *Loi sur l'imposition des sociétés* permettraient aux titulaires de régimes qui assurent une précapitalisation considérable dans une fiducie admissible de payer des impôts au moment du versement des prestations plutôt qu'au moment du paiement des cotisations. Pour qu'une fiducie soit admissible, elle doit se conformer aux modalités prescrites et disposer des cotisations suffisantes pour payer plus de trois années d'avantages sociaux aux participants.

MODERNISATION DU SYSTÈME DE RÉGIMES DE RETRAITE DE L'ONTARIO

Le gouvernement est déterminé à accroître la sécurité des revenus de retraite et a entamé des consultations sur différents moyens de faciliter l'épargne et d'en réduire les coûts pour les particuliers. Le 29 octobre 2010, il a publié un document de travail intitulé *Assurer l'avenir de notre retraite*.

Ce document décrivait des changements possibles qui incluraient, entre autres, la création de régimes de retraite ou de mécanismes d'épargne-retraite novateurs. Ces changements nécessiteraient des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et aux mesures législatives régissant les régimes de retraite de l'ensemble du pays.

À l'heure actuelle, les régimes de retraite sont conçus en fonction de l'existence d'une relation employeur-employé et de la participation de l'employeur. En permettant aux institutions financières d'administrer des régimes à cotisations déterminées auxquels participeraient différents employeurs et auraient accès les travailleurs autonomes, il serait possible d'étendre la couverture des régimes de retraite à des Canadiennes et des Canadiens qui n'ont actuellement pas accès à des prestations de retraite.

Le regroupement des actifs accroîtrait également les économies d'échelle possibles et réduirait les coûts que doivent assumer les participants. Il serait toutefois nécessaire de résoudre certaines questions de gouvernance, de réglementation et de surveillance des régimes pour protéger les intérêts des participants.

Le gouvernement examine aussi la possibilité d'établir des « régimes à prestations cibles » à employeur unique et gouvernance conjointe pour les employés représentés par des syndicats ou des « organismes de type syndical ». Cette initiative, proposée par Harry Arthurs dans le rapport qu'il a préparé pour le compte de la Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite, aiderait à résoudre la question de l'accès de plus en plus limité aux régimes de retraite à employeur unique. Comme l'indique le document de travail, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mener des consultations sur la faisabilité, ainsi que sur l'élaboration et la mise en oeuvre de tels régimes avec les parties intéressées, y compris le ministère des Finances du Canada.

En 2009, le gouvernement a apporté les modifications législatives requises pour élargir le mandat du Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et de la Société d'administration du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Ces deux entités peuvent maintenant faire concurrence aux autres institutions financières et offrir des services à but lucratif d'administration de régimes de retraite et d'investissement à d'autres régimes de retraite et investisseurs institutionnels du secteur public.

Ce changement a permis aux grands régimes de retraite d'offrir leurs services aux plus petits régimes de retraite de l'Ontario et autres, afin d'accroitre le rendement de leurs investissements ou de réduire les coûts d'administration, ou les deux. La modification apportée était conforme aux recommandations de la Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite.

La Société d'administration d'OMERS et la Société de promotion d'OMERS ont demandé qu'on modifie la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* pour changer les règles d'admissibilité dans le but d'étendre la participation au régime aux employés des entités de placement actuelles et futures du régime (p. ex. filiales autorisées). Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative l'autorisation d'instaurer ce changement. Pour mettre pleinement en oeuvre la mesure proposée, des modifications pourraient devoir être apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Chapitre 6

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2011

COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2011

Le ministre des Finances tiendra des séances de consultation préalables au budget aux quatre coins de la province avec des particuliers, des organismes, des associations et d'autres intervenants, dans le cadre du dialogue suivi que le gouvernement McGuinty entretient avec la population ontarienne.

Le ministre des Finances est tout particulièrement intéressé à entendre les points de vue des Ontariennes et des Ontariens sur ce que le gouvernement pourrait faire de plus pour créer des emplois et améliorer les services destinés à la population, tout en éliminant le déficit.

Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur la façon de communiquer vos opinions et vos idées en vue de l'élaboration du budget de l'Ontario de 2011.

Observations écrites

Les particuliers et les organismes peuvent faire parvenir leurs observations directement au ministre des Finances par la poste, par courriel ou par télécopieur.

Adresse postale

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
a/s Secrétariat du budget
Édifice Frost Nord, 3e étage
95, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 1Z1

Adresse de courriel

submissions@ontario.ca

Numéro de télécopieur

416 325-0969

Observations en ligne

Les particuliers peuvent également soumettre leurs idées en vue de l'élaboration du budget de 2011 en remplissant le formulaire offert sur le site Web du ministère des Finances, à www.fin.gov.on.ca. Il suffit de cliquer sur « Consultations préalables au budget » dans le menu Cycle financier de l'Ontario.

© IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO, 2010

ISSN 1483-5983 (IMPRIMÉ)
ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issus de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
Cert no. SW-COC-002358
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council